

Approche urbanistique du sentiment d'insécurité à Louvain-la-Neuve

Mise à l'épreuve des théories d'Oscar Newman et Jane Jacob.

Mémoire réalisé par
Gisèle Vanhoucke

Promoteur
Vincent Francis

Année académique 2015-2016

Master en criminologie à finalité approfondie / spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Remerciements

Je souhaite adresser mes plus intenses remerciements à :

Monsieur Vincent Francis mon promoteur, pour son assistance, son soutien, ses conseils et le temps qu'il a consacré à m'aider à réaliser au mieux ce mémoire.

Monsieur Frédéric Vesentini pour son aide dans l'analyse des résultats de mes sondages.

Aux différents professionnels qui ont contribué de près ou de loin à la rédaction de ce travail.

Aux membres de ma famille pour leurs encouragements. Merci d'avoir toujours été disponible même pendant les moments difficiles. Merci de m'avoir soutenu durant toutes ces années d'études et de m'avoir accordé votre confiance.

Merci à mes amis et plus particulièrement à Elodie pour les heures passées à m'écouter et m'encourager dans les moments de doutes. Merci pour son soutien inébranlable.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE.....	5
INTRODUCTION.....	8
A. LES CONCEPTS IMPORTANTS.	8
I. La sécurité, une définition ?	8
II. L'urbanisme et la ville	12
III. Ville, urbanisme et sécurité : quel est le lien ?	13
B. HISTORIQUE DE LA SÉCURITÉ URBAINE.	14
C. DIFFÉRENTES FAÇONS D'ANALYSER LA SÉCURITÉ ET L'URBANISME	18
I. Jane Jacob : « Les yeux sur la rue »	19
II. Oscar Newman : « espace défendable »	27
III. La sécurisation urbanistique.	31
IV. Safe cities.	48
V. Approche environnementale	49
VI. Gated communities.	49
VII. Ronald V. Clarke : la prévention situationnelle.	50
VIII. Théories subséquentes.	53
D. LÉGISLATION	56
I. Belgique.....	56
II. Europe	56
E. CONCLUSION DE LA PARTIE THÉORIQUE	60
PARTIE EMPIRIQUE	63
A. HISTORIQUE ET APERÇU URBANISTIQUE DE LA VILLE DE DE LOUVAIN-LA-NEUVE.	63
B. MÉTHODOLOGIE	65
I. L'entretien exploratoire	66
II. « L'observation »	67
C. LES LIMITES DE LA RECHERCHE.	72
D. ANALYSE DES RÉSULTATS.....	74
I. Champs d'analyse et échantillonnage :	74
II. Résultat du questionnaire	76
E. CONCLUSION DE LA PARTIE EMPIRIQUE	113
CONCLUSION.....	114
BIBLIOGRAPHIE	117

Les annexes font l'objet d'un volume séparé

INTRODUCTION GENERALE

L'insécurité est aujourd'hui au cœur de nombreuses discussions. Les médias et les faits divers nous rappellent chaque jour à quel point la vie ne tient qu'à un fil. « *Nous ne devons pas céder à la peur* », cette phrase quotidiennement utilisée par les politiques, partagée sur les réseaux sociaux ou encore dite furtivement dans une conversation entre amis, nous rappelle à quel point les individus essaient de s'auto-convaincre qu'il ne faut pas avoir peur. Pourtant, au plus les jours passent, au plus les gens ressentent de l'inquiétude pour l'avenir et à la manière dont tourne le monde.

Cette manie de nous abreuer quotidiennement de situations où la sécurité est mise à mal renforce le climat d'insécurité dans lequel nous vivons et nous encourage à prendre des précautions et à renforcer la sécurité. Le sentiment d'insécurité semble croître dans de nombreux pays depuis ces 20 dernières années.¹ Nous pensons de plus en plus à des nouveaux systèmes. Comment pouvons-nous sécuriser une rue, un espace, une ville ou un pays ? Les villes sont souvent sources d'anonymat et d'individualisation. Mais aujourd'hui, nous souhaitons un retour au partage et ce même si les espaces privés sont toujours considérés comme plus sécurisants que les endroits publics², principalement dans le climat actuel.

Dans le cadre de ce travail, nous analyserons tout d'abord les différents concepts qui sont importants à la compréhension de cette étude. La perception du risque, la définition de la sécurité et celle de la ville feront l'objet de notre premier point théorique.

Nous avons tendance à considérer les moyens techniques ou les moyens humains comme étant les solutions au problème du renforcement sécuritaire. Hors, si nous ouvrons notre réflexion, nous constatons que d'autres moyens peuvent également être utilisés. Combien d'entre nous ne se sont pas déjà posé à un endroit et n'ont pas analysé le monde qui nous entoure ? Nous sommes sûrement nombreux. Néanmoins, l'analyse

¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, european commission directorate-genral justice, freedom et security, 2006-2007., p.2.

² *Ibid.*, p.9.

se fait de manière superficielle ; les espaces sont beaux, l'endroit est calme, etc. Combien d'entre nous ont pris conscience que cet environnement a une influence directe sur notre perception du risque ? Probablement pas grand monde. Pourtant, l'urbanisme a une influence non négligeable sur le comportement des individus et sur le sentiment d'insécurité.

Déjà au moyen-âge, nous construisions des villes en gardant en tête la manière de les protéger. Depuis, deux grandes théories ont été développées. D'une part, une théorie renforçant l'idée d'un espace partagé comme étant un espace sécuritaire, prônée par Jane Jacob et, d'autre part, l'idée que les espaces clos et l'identification sont les maîtres mots de la sécurité, vision de l'urbanisme développée par Oscar Newman. De ces deux grandes théories sont nées plusieurs méthodes de gestion de l'espace. Ces différentes conceptions urbanistiques feront l'objet d'un chapitre dans lequel nous les analyserons plus en détails. Quels sont les éléments de l'espace qui peuvent avoir un impact sur la réduction ou l'augmentation du sentiment d'insécurité ? Cette question fera l'objet de la deuxième partie de notre travail ; la recherche empirique.

Les deux grandes théories soutenues par Jane Jacob et Oscar Newman nous serviront d'éléments d'analyse dans le cadre de notre recherche où nous nous intéresserons plus particulièrement à la ville de Louvain-la-Neuve. Nous mettrons en pratique les conceptions « Jacobienne » et « Newmanienne ».

Enfin, nous rendrons compte du sentiment d'insécurité qui est perçu par les étudiants en rapport à différents espaces.

Première Partie :
La théorie.

INTRODUCTION

Cette première partie est constituée de quatre chapitres. Tout d'abord, nous allons définir les concepts essentiels à la compréhension de ce mémoire. Ensuite, nous aborderons l'histoire de la sécurité au sein des villes. Une troisième partie sera consacrée aux différentes études réalisées sur le sentiment de sécurité et l'urbanisme. Nous y traiterons particulièrement des théories de Jane Jacob et d'Oscar Newman et mentionnerons les théories qui en résultent. Enfin, dans la dernière partie, nous présenterons les normes légales s'appliquant à notre problématique.

A. Les concepts importants.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il me paraît nécessaire de définir, ou à tout le moins de clarifier, les différents concepts nécessaires à la détermination des bases de l'analyse de notre enquête. Nous allons donc nous intéresser aux différents concepts de sécurité et aux sentiments qui les accompagnent mais aussi aux précisions relatives à l'urbanisme et la ville.

I. La sécurité, une définition ?

Nous ne pouvons parler de la problématique sécuritaire sans distinguer la notion de sécurité du sentiment de sécurité.

a. La sécurité / l'insécurité.

L'étymologie de la sécurité est l'insouciance³. Elle est définie, selon le site Larousse, comme étant une « *Situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque, en particulier d'agression physique, d'accident, de vol, de détérioration.* »⁴ et selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales comme « *Une situation objective, reposant sur des conditions matérielles,*

³ P. VANDERSTRAETEN, « comment intégrer la prévention environnementale dans la planification et la conception des espaces publics », in *réflexions*, recueil théorique issu des journées thématiques 2014-2015, [pyblik], Bruxelles, 2014, p.18.

⁴ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9curit%C3%A9/71792>

*économiques, politiques, qui entraîne l'absence de dangers pour les personnes ou de menaces pour les biens et qui détermine la confiance. »*⁵

La sécurité vise essentiellement à assurer le bien-être des citoyens. Ces derniers, au vu du contexte social actuel où la peur est souvent présente, demandent de plus en plus que leur soit garantie une certaine sécurité. Mais qu'entendent-ils par sécurité ? Pour mesurer leur impression de sécurité, ils se réfèrent à cinq facteurs qui peuvent engendrer un sentiment d'insécurité : le risque réel d'être un jour une victime, le comportement anti-social qui va à l'encontre des règles civiques, la gestion désastreuse de l'espace ou de son environnement, l'absence de forces de l'ordre, le sentiment de peur même s'il n'est pas nécessairement lié à un risque réel.⁶

Il ressort de ce qui précède que la tranquillité et l'absence de danger sont des éléments déterminants dans la notion de sécurité. C'est comme cela que nous le comprendrons dans cette étude.

L'insécurité est-elle totalement à l'opposé de la notion de sécurité ? L'insécurité est considérée comme étant une menace à la sécurité. Dans le cadre de notre travail, nous définirons l'insécurité comme suit : Actes de malveillance, de délinquance envers les personnes ou les biens d'autrui.

b. Le sentiment de sécurité / le sentiment d'insécurité.

Le sentiment éprouvé est souvent confondu avec la notion même de sécurité ou d'insécurité. Hors tant le sentiment de sécurité que celui d'insécurité varient en fonction de plusieurs éléments intrinsèques ou extrinsèques à la personne parmi lesquels nous trouverons notamment la victimisation, l'âge, le fait qu'un endroit soit sous surveillance (caméra, garde,...) ou non et encore l'influence de la lumière.

Comme dit S. Roche dans son livre intitulé « *Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité, et acceptabilité* » : « *Le sentiment d'insécurité grandit au fur et à mesure qu'augmente la probabilité d'occurrence de la violence,*

⁵ <http://www.cnrtl.fr/definition/sécurité>

⁶ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.3.

*pour une personne, une famille, une société. ».*⁷ Le sentiment d'insécurité est donc lié à la perception que les usagers ont de ce qui se passe autour d'eux. Mucchielli semble également aller en ce sens en soulignant que la peur « *n'est pas liée seulement à la probabilité d'être victime, mais aussi à la perception que l'on a du monde social ainsi qu'aux capacités de réaction et de protection dont on dispose.* »⁸ De nombreuses études ont été menées sur l'origine, les raisons de cette crainte. La peur du crime peut être appréhendée de 5 manières : la victimisation, la vulnérabilité physique, la vulnérabilité sociale, le trouble social et les réseaux sociaux.⁹ S. Roche défendra l'hypothèse selon laquelle nous ne pouvons accepter l'insécurité comme étant un concept se basant principalement sur la peur ressentie. Il dira entre-autre : « *Le discours inquiet n'est pas libre pour inventer n'importe quelle justification pour dénoncer l'insécurité. Le sentiment d'insécurité ne se réduit pas à la victimisation (c'est-à-dire l'expérience personnelle de la violence) ou la pression écologique des désordres (leur fréquence dans un lieu donné).* »¹⁰

Le sentiment d'insécurité peut donc être défini par différentes peurs ou préoccupations. Ces peurs ne sont pas toujours exprimées et, même lorsqu'elles le sont, elles peuvent parfois regrouper plusieurs types de peurs qu'elles soient collectives ou individuelles.¹¹

Fürstenberg fait apparaître une différence entre la peur et la préoccupation¹² : La peur est selon lui une émotion ressentie de manière personnelle. Elle va varier en fonction de ses propres expériences vécues ou celles vécues par des proches. Le contexte de l'action et l'état psychique de la personne vont influencer cette émotion. Lorsque nous parlons de peur, nous parlons de « crime risk ». La préoccupation, toujours selon Fürstenberg, est plus perçue comme étant un ressenti par rapport à des normes, à des valeurs, ... « ce

⁷ S. ROCHE., « expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité, et acceptabilité », *revue française de science politique*, 48^{année}, n°2, 1998, p.293.

⁸ L. MUCCHIELLI., *violences et insécurité*, la découverte, paris, 2002, p.22.

⁹ C.J. VILATA., *fear of crime in gated communities and apartment buildings: a comparison of housing types and a test of theories*, springer science, 23 février 2011, p.108.

¹⁰ S.ROCHE., « expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité, et acceptabilité » *Op.cit.*, p.274.

¹¹ *Ibid.*, p.276.

¹² *Ibid.*, p.277.

n'est pas acceptable de faire telle ou telle chose ».¹³ Ce sentiment est moins personnel. Nous pouvons ici parler de « crime concern ».

Malgré que chacun soit généralement exposé également aux délits, le statut et la vulnérabilité de chaque victime potentielle impactera indéniablement de manière différenciée le ressenti de chaque usager face à l'insécurité.¹⁴ La vulnérabilité semble donc liée au sentiment d'insécurité qui, lui-même, est en relation avec une certaine délinquance.

Dans le cadre de ce mémoire, nous étudierons plus particulièrement le lien entre le sentiment de sécurité et l'absence ou l'insuffisance de sécurité urbaine, ainsi que la corrélation avec l'urbanisation.

Le sentiment d'insécurité urbaine est axé sur différentes formes de criminalité : les incivilités, les actes d'intimidation et la violence.¹⁵ Selon S. Roche, les incivilités sont perçues comme « *des symboles de la désorganisation sociale et un affaiblissement des normes qui sont considérées comme un savoir vivre collectif* ». ¹⁶ La civilité a pour fonction de promouvoir la considération de l'autre et fixer les comportements sociaux qui assurent un sentiment de sécurité. Les civilités ont donc un rôle essentiel dans la sécurisation de la ville.

Le sentiment d'insécurité définit précédemment nous amène au besoin de sécurisation. Les politiques y répondent aujourd'hui selon trois approches différentes qui se complètent. Dans une première approche, ils cherchent à renforcer les lois et augmenter la présence policière. En second lieu, ils concentrent leurs efforts sur la prévention des actes de malveillance et enfin troisièmement, mettent l'accent sur les facteurs urbanistiques et environnementaux qui influencent, ou non, le passage à l'acte.¹⁷

¹³ S. ROCHE, « expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité, et acceptabilité », *Op.cit.*, p.277.

¹⁴ *Ibid.*, p.275.

¹⁵ S. PAQUIN, « le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleurs de santé », *nouvelles pratiques sociale*, vol.19, n°1, 2006, p.21.

¹⁶ *Ibid.*, p.23.

¹⁷ X, *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.3.

II. L'urbanisme et la ville

Ce mémoire cherchant à définir le rapport entre le sentiment de sécurité et l'urbanisme de la ville, il est essentiel de définir préalablement ces notions.

a. L'urbanisme

La notion d'urbanisme est un élément clé. Il est défini comme un élément visant « à la répartition et à l'organisation physique des activités et de la population dans les espaces urbains. »¹⁸ Il peut influencer les actes de malveillance. En effet, « l'urbanisation est une transformation et un processus transformant le rapport à l'espace des divers groupes sociaux et affectant, dans des modalités diverses, tant la ville que la campagne. »¹⁹

b. La ville

Les villes ne sont pas uniquement des habitations, des magasins qui se « côtoient » de manière insipide et sans vie. Les villes sont organisées par les communes qui ont pour rôle de leur donner de la vie. Et c'est comme cela qu'il faut les voir : comme des lieux de vie, des lieux de rencontre, des lieux où les activités et les cultures se mélangent. Il faut faire de la ville un environnement sain. Ce n'est cependant pas aussi simple. Certaines villes connaissent des centres en déclin et certains problèmes sociaux. Certaines villes sont « malades ». La ville est marquée par la malveillance et le sentiment d'insécurité. Parvenir à redorer l'image des villes constitue un véritable défi car « lorsque les individus se sentent menacés, ils modifient leur style de ville et par voie de conséquence, la manière dont ils vont utiliser la ville au quotidien. »²⁰

L'urbanisme ou la manière dont les villes sont conçues et bâties a également une influence prépondérante sur la sécurité qui y règne. Certaines conceptions ont tendance à diminuer la sécurité. Il est dès lors indispensable d'organiser correctement la ville de sorte que la sécurité y soit renforcée.

¹⁸ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.13.

¹⁹ J. REMY, L.VOYE., *ville ordre et violence*, paris, puf, 1981, p.27.

²⁰ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.2.

III. Ville, urbanisme et sécurité : quel est le lien ?

Après avoir défini les différents concepts, il est important de démontrer le lien qui existe entre ces différentes notions.

Nous faisons en général le lien entre insécurité et la gestion de l'espace public et privé (propreté, flux de personnes,...) mais nous oublions que cette gestion est étroitement liée à l'aménagement urbain. Hors l'insécurité et le sentiment éprouvé influencent la vie quotidienne des usagers de la ville. Nous devons par conséquent éviter un urbanisme et une architecture trop « criminogène ».

La sécurité des villes en rapport à l'urbanisme a, dans un premier temps, été pensée, il y a quelques années, en termes de création d'égalités et d'une certaine homogénéité. A ce moment, des groupes de personnes avaient tous les mêmes conditions d'accès. L'espace public est devenu un lieu de rencontre ; *« l'espace n'apparaît plus seulement comme un contenant dans lequel le contenu prend place ; il s'avère aussi être une ressource pouvant devenir un enjeu collectif important. »*²¹

Cet espace architectural peut-il influencer le sentiment de sécurité ? C'est en tous les cas ce que pensent certains sociologues. Un défaut d'intégration peut causer un passage à l'acte plus important. L'urbanisme joue ici un rôle non négligeable. En créant des quartiers séparés et des espaces où le partage est limité, l'urbanisme influence également le comportement des usagers.²² Par ailleurs même si certains analystes voient le passage à l'acte comme étant un choix rationnel du délinquant, nombreux sont ceux qui s'accorde à dire que ce choix se fait en fonction de l'aménagement de l'espace de vie.

Les deux manières d'aborder la délinquance, nous amènent également à voir l'impact environnemental de deux manières distinctes : D'une part, dans un optique de prévention de la délinquance, considérer l'urbanisme et ses aménagements comme étant *« des facteurs déclencheurs ou accélérateurs de désorganisation sociale entraînant les*

²¹ J. REMY., L. VOYÉ., « ville ordre et violence », *Op. cit.*, p.122.

²² C. LOUDIER-MALGOUYRES., « à la croisée de l'urbanisme et de la sécurité » in A..WYVEKENS., « la sécurité urbaine en question », Montreuil, cedis, 2011, p.60.

*phénomènes sociaux que sont la délinquance et les déviances. »*²³ D'autre part, dans une optique de protection de la délinquance, considérer l'urbanisme « *comme condition d'occurrence à la délinquance et ses déviances. »*²⁴

B. Historique de la sécurité urbaine.

Les villes et leurs constructions ont, depuis des années voir des siècles, été pensées en termes de protection de la société et de réduction des risques. L'objectif de protection était déjà bien présent lors de la construction de châteaux forts où la visibilité des espaces était fortement réduite.²⁵ Par les remparts et murs extrêmement haut, les personnes se sentaient à l'abri des fauteurs de troubles et autres phénomènes pouvant altérer la sécurité et le bien-être des habitants. A l'époque, même si on ne pouvait éviter « les délits de surveillance »²⁶, le but de la construction des châteaux forts était surtout d'éviter d'amener de troubles à l'intérieur de la ville.²⁷

Par la suite, les espaces ont évolué, la ville à l'époque romaine commence à étendre son champ de visibilité. Le centre de la ville est désormais constitué du temple et l'espace urbain qui entoure ce temple semble être beaucoup plus large. Il n'existe pas de séparation entre la ville et la campagne, il n'y a pas de faubourgs. La ville semble être désorganisée.²⁸

L'évolution de l'urbanisme se fait en parallèle à l'évolution du temps et des époques. Au moyen âge, la ville présente déjà un tout autre aspect. La ville est entourée par son mur d'enceinte et les maisons sont collées les unes à côtés des autres. Les villes étaient souvent composées de petites ruelles rarement pavées, sinueuses et souvent remplies de détrit. La campagne est totalement intégrée dans le paysage de la ville.²⁹

²³ C. LOUDIER-MALGOUYRES., « à la croisée de l'urbanisme et de la sécurité » *Op.cit.*, p.61.

²⁴ *Ibid.*, p.62.

²⁵ P. LANDAUER., *l'architecte la ville et la sécurité*, Paris, PUF, 2009, p.7.

²⁶ P. LANDAUER., « paysages sous surveillance : les contraintes de sécurités dans les grands ensembles » in « civilités, incivilités », *Les cahiers de la sécurité, délinquance quotidiennes*, n°23, 1^{er} trimestre, Paris, 1996, p.134.

²⁷ P. LANDAUER., *l'architecte la ville et la sécurité*, *Op.cit.*, p.7.

²⁸ M. LOMBAR., « l'évolution urbaine pendant le haut moyen-âge », *Annales : économie, société, civilisations*, 12^{eme} année, n°1, 1957, p.7.

²⁹ *Ibid.*, p.8.

Au 18^{ème} siècle, Michel Foucault s'intéresse à l'architecture des hôpitaux mais aussi spécifiquement au panoptique de Bentham. En 1786, Bentham a instauré un système de surveillance des prisons, le *panotpicon*. Son étymologie signifie « voir partout ».³⁰ Le *panotpicon* permettait d'avoir un contrôle absolu sur la prison et d'avoir un regard sur tous les moindres faits et gestes des prisonniers. Cela permettait de réduire le nombre d'actes pouvant conduire à une sanction.³¹ « *Le dispositif panoptique permet en effet de minimiser l'exercice effectif du contrôle tout en maximisant la conscience de ce contrôle* »³² Bentham transmet ainsi l'idée que l'architecture peut influencer le contrôle. Foucault dira même de ce système qu'il permet de « *faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action. La visibilité assure le fonctionnement automatique de pouvoir* ». ³³ Ce système de surveillance, d'abord inventé pour être appliqué aux prisons, a été par la suite transposé aux sociétés modernes. L'objectif est de permettre le contrôle de la population afin qu'elle puisse calculer ce qu'un passage à l'acte peut lui apporter ou combien il peut lui porter préjudice.³⁴ Bentham était d'avis que la société devait se contrôler elle-même si elle voulait répondre à l'intérêt collectif tout en prenant en compte l'intérêt de chacun.

L'espace était toujours considéré comme étant une propriété soit de la nature, soit d'un peuple. Longtemps l'architecture était justifiée par le besoin de montrer sa force et sa puissance et ce, jusqu'au moment où l'aménagement des villes va devoir prendre en compte l'économie et la politique.³⁵ C'est pourquoi, Bentham analysait la sécurité d'une ville selon la visibilité qu'elle offrait. Jacob abonda dans le même sens puisque pour elle, au plus une ville est visible, au plus il existe un regard dominant et surveillant.³⁶ Cette forme de surveillance n'est pas négligeable car elle a un avantage sur tous les autres types de protection, elle ne coûte rien ! ³⁷ Les villes étaient donc devenues plus

³⁰ G. TUSSEAU., « Sur le panoptisme de Jeremy Bentham », *revue française d'histoire des idées politiques*, 2004, n°19, p.5.

³¹ *Ibid.*, p.5.

³² *Ibid.*, p.13.

³³ *Ibid.*, p.20.

³⁴ C. LAVAL., « surveiller et prévenir, la nouvelle société panoptique », *revue du Mauss*, 2012, n°40, p.52.

³⁵ M. FOUCAULT « l'œil du pouvoir », in Bentham, *le panoptique*, Paris, belfond, 1997, pp.9-31. In « dits et écrits », 1977, p.192.

³⁶ *Ibid.*, p.195.

³⁷ *Ibid.*, p. 198.

visibles mais restaient néanmoins des villes très denses où tout se regroupait, s'accumulait.

En 1925, Le Corbusier va rejeter l'idée des villes denses : « *il est temps de répudier le tracer de nos villes par lequel s'accumulent les immeubles tassés, s'enlacent les rues étroites pleines de bruits, puantes de benzine et de poussières où les étages ouvrent leur fenêtrant sur cette saleté. Les grandes villes sont devenues trop denses pour la sécurité des habitants.* »³⁸ Le Corbusier imaginait donc une ville principalement construite autour d'espaces verts, de gratte-ciel et de voies express.³⁹

La sécurité petit à petit devient un élément clé dans l'évolution des villes. On peut ne peut parler de sécurité sans parler de délinquance. La criminalité ou, à tout le moins, la probabilité d'acte criminels a un rôle à jouer dans la conception des villes. Le lien entre la délinquance et l'urbanisation devient un objet d'étude. En 1929, Shaw et Mc Kay de l'école de Chicago s'intéressent aux différentes zones de la ville de Chicago et s'interrogent sur les raisons pour lesquelles les zones plus proches du centre de la ville constituent généralement des endroits plus touchés par la délinquance.

La période de l'après-guerre également appelée période « des trente glorieuses », se définit par une économie flamboyante due à la hausse des marchés et des demandes de biens de consommation. Les villes connaissent une évolution socio-économique notable. Les villes sont perçues comme des endroits où « il fait bon vivre ». ⁴⁰

Le contrôle dans la sécurisation des villes va petit à petit prendre de l'importance, surtout d'un point de vue politique. En 1960, la sécurité de la ville n'est plus imaginée par des remparts ou des barrières mais bien par une augmentation de la visibilité ! Voir et être vu devient le meilleur moyen d'assurer des protections.

³⁸ D. TIELEMAN, *la pensée de Jane Jacob et Oscar Newman dans le développement des villes contemporaines*, faculté d'architecture, ULG, 2014, p. 4.

³⁹ J. JACOB, « Déclin et survies des grandes villes américaines », *Architecture + Recherches / Pierre Mardaga*, Liège, 1991, p.337.

⁴⁰ F. SANTAMARIA, « Les villes moyennes françaises et leur rôle en matière d'aménagement du territoire : vers de nouvelles perspectives ? », *Norois*, n°223, 2012, p. 14.

Jane Jacob, grandement critiquée pour raison de son absence de formation en l'architecture et en urbanisme (La plupart des architectes contemporains de son époque la considéraient comme un obstacle à leur projet), introduit en 1961, dans le milieu architectural, l'idée qu'une ville doit être complètement ouverte et visible par tous. Pour Jacob, nous ne devons pas nous cacher mais, bien au contraire, nous montrer et partager ensemble les activités culturelles et urbaines afin de réduire l'insécurité et diminuer la délinquance. Une dizaine d'année plus tard, Oscar Newman, architecte de renom, commence à étudier la conception des villes en se basant sur l'approche « jacobienne ». Il va développer la notion de « defensible space » qui consiste à classer les différents espaces extérieurs en fonction de la surveillance exercée par les habitants.⁴¹

A partir de 1980, R.V.Clarcke conçoit une troisième façon d'analyser la ville en lien avec la sécurisation : la prévention situationnelle. L'élaboration de la ville est dès lors pensée de manière à prévenir le passage à l'acte et ainsi à diminuer le taux de criminalité.

La visibilité semblait être l'élément nouveau et révolutionnaire dans la sécurisation des villes. Toutefois, dans les années 1990, un nouveau type de délinquance apparaissait : l'hooliganisme.⁴² Les actes commis par les hooligans étaient meurtriers et échappaient à toute surveillance, jusqu'à ce moment mise en place. Pour combattre ce phénomène, l'espace autour des stades a été rapidement repensé et reconstruit. Les barrières ont été supprimées afin d'éviter les compressions vécues telles celles vécues à l'occasion du drame du Heysel en 1985. Les modes de sécurisation urbaine ont été revus. Le fonctionnement de l'urbanisme devient alors la combinaison de quatre points ; *« d'abord la séparation complète des flux et des parcours, puis l'emboîtement des périmètres de sécurité, ensuite le renouvellement spatial incessant et, enfin, le remplacement de la vision panoptique par un contrôle détaillé en certains points stratégique du territoire »*.⁴³ Cette nouvelle vision de la sécurisation a engendré une évolution dans la manière de gérer des villes. On accorde désormais de l'importance à la fluidité du trafic des véhicules mais également des piétons. Par la sectorisation des chemins qui amènent les supporters au stade on établira une surveillance en permanence

⁴¹ P. LANDAUER, *L'architecte, la ville et la sécurité*, Op. cit., p.8.

⁴² *Ibid.*, p.10.

⁴³ *Ibid.*, p.10

dans le but de diminuer les rencontres entre parties adverses et donc, les probabilités de conflits.

La gestion des flux devient un élément clé. Un endroit n'est plus considéré comme sûr et attrayant que lorsqu'il est flexible. Les flux de personnes, de marchandises ou encore, d'informations doivent pouvoir être coordonnés. Il ne faut pas de ralentissement. « *La sécurité dépend ainsi des capacités gestionnaires à réguler la continuité des déplacements, le poste de contrôle n'étant qu'un pôle de sécurisation parmi d'autres* ». ⁴⁴ C'est ainsi qu'à l'intérieur des villes il a fallu repenser la manière de se déplacer. Un nouveau mobilier urbain est mis en place tels les bornes, les potelets, ... Une transformation de l'organisation des transports est mise en place permettant ainsi de maîtriser le parcours des usagers et d'éviter les confrontations. ⁴⁵

Aujourd'hui, la sécurisation des villes se réalise de plus en plus par des moyens technologiques et techniques (ex : les caméras de surveillance). Cette technologie a pour conséquence de renforcer les ségrégations ⁴⁶ mais aussi de fermer les espaces. A l'heure actuelle, le danger n'est plus le centre de la ville mais il provient d'éléments extérieurs ; terrorisme, réseaux sociaux, etc. ⁴⁷ « *Le tout donne naissance à une ville bunkerisée, panoptique et paranoïaque, composée d'enclaves verrouillées repliées sur elles-mêmes, protégeant leurs habitants ou leurs usagers légitimes contre les individus indésirables. Cela demeure, mais n'est plus suffisant pour garantir la « paix civile ».* » ⁴⁸

C. Différentes façons d'analyser la sécurité et l'urbanisme

A l'origine, le contrôle et la sécurité était quelque chose de militaire. Il fallait éviter le risque d'insurrection et l'insalubrité ! Aujourd'hui l'architecture peut constituer une contrainte pour la population sans pour autant que les forces militaires doivent être

⁴⁴ P. LANDAUER, *L'architecte, la ville et la sécurité*, Op. cit., p.12.

⁴⁵ *Ibid.*, p.15-25

⁴⁶ LOUDIER-MALGOUYRES C., « Aménagement urbain et sécurité, une relation qui s'affirme », *Note rapide sécurité et comportements*, 2005/02, n°366, p. 1.

⁴⁷ P. LANDAUER, *L'architecte, la ville et la sécurité*, Op. cit., p.9.

⁴⁸ J-P GARNIER, « vers un urbanisme sécuritaire », *Divergences, Revue libertaire internationale en ligne*, 2012 in <http://divergences.be/spip.php?article3033>, consulté le 23 février 2016.

utilisées.⁴⁹ Nous allons ici développer les deux grandes idées servant de base à notre mémoire et établir les théories qui en résultent.

I. Jane Jacob : « Les yeux sur la rue »

Dans son premier ouvrage « The death and life of great American cities »⁵⁰ édité en 1961, Jane Jacob s'intéresse au lien supposé entre l'environnement et la sécurité. Elle va critiquer la manière dont l'urbanisme moderne influence le sentiment d'insécurité. Pour ce faire, elle va étudier quotidiennement le comportement des habitants des grandes villes. Elle va également s'intéresser aux différentes zones que composent la ville et constater que certaines d'entre-elles sont monofonctionnelles ce qui engendre des moments sans activités. La surveillance naturelle se fait donc par cycle. Les moments où elle n'est pas présente se transforme en moments d'insécurité.

Jacob conçoit la ville comme étant un élément clé dans le contrôle informel de la population et ce, bien plus essentiel même que le contrôle policier. Les rues qui sont vides font peur. Il faut qu'il y ait plus, comme elle dit d'« yeux dans les rues ». Les usagers doivent se contrôler les uns les autres, souvent de manière inconsciente. Cela renforce une surveillance dite « naturelle ».

Pour répondre à cet objectif de surveillance informelle, Jacob détermine trois conditions indispensables qui doivent être remplies ⁵¹:

1. Le milieu public et le milieu privé doivent être bien distincts.
2. Il faut que des regards soient portés sur l'environnement, c'est pourquoi il faut que les façades d'immeubles donnent une ouverture sur la rue. C'est là qu'intervient la notion de « yeux sur la rue ». Ces regards sont portés par ce qu'on pourrait appeler « les propriétaires naturels » de la rue.
3. La rue doit être remplie de façon « quasi continue » afin que s'établisse un regard permanent sur une rue en mouvement.

⁴⁹ P. LANDAUER., *paysages sous surveillance : les contraintes de sécurités dans les grands ensembles in « civilités, incivilités », Op.cit., p.124.*

⁵⁰ J. JACOB, *the death and life of great american cities*”, random house, New York, 1961.

⁵¹ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.46.

Cette surveillance naturelle et la sécurité urbaine qui en découle dépendent d'un sentiment d'appartenance. Il est important que les gens se sentent « chez eux » pour exercer cette forme de surveillance précitée. Il est donc important de veiller à ce que tout se passe correctement « chez nous » aussi bien que chez les autres. Pour cela, les habitants doivent se sentir en confiance dans un environnement sain et entretenu.⁵² La confiance s'installe petit à petit et est entretenue grâce aux « yeux » qui surveillent.

Afin d'améliorer cette confiance, les développements d'activités sont très importants. En effet, au plus il y aura des zones de partage, au plus il y existera une surveillance informelle. L'existence de ces zones de partage est essentielle car il est difficile d'obtenir une surveillance formelle autrement. Nous ne pouvons pas forcer une personne à veiller sur tel ou tel endroit. C'est pourquoi l'emplacement de magasins ouvert la nuit, des bars et des restaurants sont des éléments qui, parce qu'ils servent à regarder de manière indirecte, doivent être étudiés.⁵³ Outre d'assurer une certaine « auto-vigilance », ils permettent également d'inciter les personnes à circuler sur les trottoirs et dans les rues qui desservent ces établissements. Ces établissements permettent de créer ainsi de la circulation à des endroits qui, par eux-mêmes, n'attirent pas la population. Enfin, par le fait qu'ils ont comme objectif constant de satisfaire le client et donc d'assurer la sécurité de ce dernier, les commerçants assurent par leur métier, une surveillance presque irréprochable.⁵⁴

Dans la théorie « des yeux sur la rue » de Jacob, l'éclairage constitue un élément essentiel à la sécurité. Déjà à l'époque, Foucault, reconnaît que la lumière constituait un enjeu important dans la mise en œuvre du panoptique de Bentham en cela qu'elle permettait de voir les détenus dans leurs cellules.⁵⁵ Jacob soulignera qu'un éclairage avec des lumières claires permet de mieux visualiser ce qui se passe dans les rues. Les « *lampadaires incitent ces gens-là*⁵⁶ à contribuer avec leurs yeux à la bonne tenue de la rue. », disait-elle⁵⁷ Néanmoins la lumière seule ne suffit pas, la prise de conscience d'assurer une certaine sécurité doit être présente. Dans le cas contraire, même si un

⁵² X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.4.

⁵³ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.48.

⁵⁴ *Ibid.*, p.48.

⁵⁵ M. FOUCAULT, « l'œil du pouvoir », *Op.cit.*, pp.190-207.

⁵⁶ Ceux qui ont besoin d'un éclairage suffisant pour circuler

⁵⁷ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.52.

endroit est parfaitement éclairé, l'absence de témoin oculaire peut inciter à passer à l'acte.⁵⁸

La ville est essentiellement composée de rues et de trottoirs. Selon Jacob, ils ont une fonction essentielle puisque ce sont eux qui vont influencer sur la vision de la population d'une ville. Si les rues et trottoirs sont sécurisés, la ville l'est tout autant. Les grandes villes sont toujours peuplées de personnes qui sont inconnues les unes par rapport aux autres, le but premier est donc de faire en sorte que chacun se sente en sécurité parmi ces inconnus. Jacob va pour cela privilégier les villes piétonnes. La sécurité peut être facilement associée à la béatitude des usagers. Elle va donc dénoncer l'utilisation des automobiles dans les villes, car la circulation de celles-ci ne prend pas en compte le bien-être des piétons.

Afin d'assurer la sécurité et la surveillance informelle, Jane Jacob va favoriser la diversité. La diversité urbaine introduit et induit encore plus de divergences et par conséquent, plus de paires d'yeux !⁵⁹ Le maintien de ces divergences est possible si quatre conditions sont réunies.⁶⁰

1- L'ensemble du quartier, de la ville doit avoir plus qu'une fonction primaire. Les rues et les trottoirs doivent être utilisés pour différentes fonctions afin que les rues soient constamment remplies et vivantes.

➔ En plus de créer de la divergence, la multiplicité de fonction a un impact sur l'économie puisque les habitants vont permettre aux commerces de pouvoir « vivre ». Les fonctions primaires de l'environnement permettent de mélanger les gens en créant des espaces de solidarité économique.⁶¹

2- Les blocks d'habitation doivent être petits afin d'augmenter les croisements et les possibilités de tourner sur le coin d'une rue.

⁵⁸ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.53.

⁵⁹ *Ibid.*, p.151.

⁶⁰ *Ibid.*, p.155.

⁶¹ *Ibid.*, p.168.

➔ Lorsque les blocks sont construits trop haut, même les gens qui partagent le même espace se voient gêner dans la mise en place de réseaux fonctionnels entrecroisés car ils sont mis à l'écart les uns des autres.⁶² « *De par leur nature, les grands blocks constituent des obstacles à la création et au développement de nombreuses petites activités.* »⁶³ Ce qui réduit le sentiment de sécurité résultant de la surveillance naturelle.

3- Le mélange d'immeubles, anciens et plus récemment construits est à privilégier.

➔ Lorsque nous parlons d'anciens immeubles, nous parlons d'immeubles qui sont souvent autour de nous, souvent mal entretenus et qui n'ont aucune valeur.⁶⁴ La diversité des époques dans la construction des bâtiments influence la diversité des habitants et la vie dans la ville.⁶⁵

4- La densité de la population qui utilise l'endroit doit être assez élevée.

➔ « *C'est la concentration des gens à un même endroit qui engendre la vie et ses agréments.* »⁶⁶ Le sentiment de sécurité se voit donc renforcé.

Les différents espaces publics (les rues, les places, les espaces vert, etc.) composant la ville sont autant d'éléments importants pour notre recherche. C'est notamment dans ces espaces que se déroulent les actes qui peuvent mettre à mal la sécurité et provoquer de la crainte chez les usagers. Ces espaces sont des lieux de rencontre et il est donc important de prendre en compte l'impact de ceux-ci car la contrainte spatiale est souvent mieux admise que les pratiques policières.⁶⁷ Nous pouvons ici effectuer la distinction entre l'espace partagé cher à Jacob et l'espace dissuasif qui correspond à la conception de Newman que nous développerons dans le point suivant.

⁶² J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.185.

⁶³ *Ibid.*, p.185.

⁶⁴ *Ibid.*, p.191.

⁶⁵ *Ibid.*, p.213.

⁶⁶ *Ibid.*, p.203.

⁶⁷ J-P GARNIER, « vers un urbanisme sécuritaire », *Op. Cit.*, Consulté le 23 février 2016.

Dans les années 1950, certains architectes montraient déjà l'utilité d'avoir dans les villes des lieux fixes. Ces derniers permettaient d'occasionner des rencontres, des rassemblements qui étaient considérés comme « *un système de points de référence permanents, nécessaire à la stabilité de l'individu.* »⁶⁸ En prônant l'ouverture de la visibilité, Jacob veut également mettre à profit l'ouverture des espaces aux différents groupes sans qu'un groupe ne puisse se l'approprier au détriment des autres. Hors, depuis les années 90', la tendance se laissait emportée par une vague visant à limiter les croisements. Il faut donc inventer un partage de la voirie avec ce qu'on appelle « un site propre ». Nous nous trouvons face à un paradoxe. Nous voulons, d'une part, limiter les lieux de rencontres qui peuvent mener à des conflits et, d'autre part, éviter l'emprise spatiale.

Les espaces où nous pouvons partager avec l'autre offrent une sensation de sécurité où l'autre devient non seulement un sujet dont il faut se préoccuper mais aussi un sujet qui peut également se préoccuper de nous.⁶⁹ La vitalité et la sécurité d'une ville se maintient et se développe par les espaces ouverts qui accueillent l'ensemble des activités de la vie quotidienne. L'espace partagé semble donc être l'espace le plus adéquat pour assurer la sécurité. « *L'espace partagé, qui génère la lenteur des véhicules motorisés permet de rendre la ville plus sûre.* »⁷⁰ La surveillance naturelle s'accroît par la responsabilité dont font preuve les usagers et par le déploiement des activités à l'intérieur des espaces urbains.

Le partage d'un espace peut toutefois avoir une conséquence négative. La ségrégation peut y être facilement augmentée. Afin d'éviter ce risque, il faut faire la fête ! La fête est un événement souvent bien contrôlé, facilement réalisable et qui peut s'adonner à toute une ville. « *Cette délégation implicite du contrôle et de la surveillance à des prestataires d'animations modifie peu à peu le statut du domaine public : elle efface, d'une part, la distinction entre lieu dédié et patrimoine collectif et contribue, d'autre part, à instrumentaliser l'espace pour en faire un outil dans la mise en place des règles réciproques et partagées.* »⁷¹

⁶⁸ P. LANDAUER, *L'architecte, la ville et la sécurité*, Op.cit., p.49.

⁶⁹ Ibid., p. 44-46.

⁷⁰ P. VANDERSTRAETEN, « comment intégrer la prévention environnementale dans la planification et la conception des espaces publics », Op.cit., p.19.

⁷¹ P. LANDAUER, *L'architecte, la ville et la sécurité*, Op.cit., p.54.

La rue et les trottoirs deviennent alors des éléments clés dans la façon de repenser l'organisation des villes. La rue ne doit pas être mono fonctionnelle à disposition des piétons ou des véhicules mais elle doit être repensée comme un lieu de rencontre et d'activités diverses.⁷²

Qui dit fête dit revitalisation de la ville. Les activités organisées procurant de la mixité sont une clé essentielle pour la sécurité. Selon Jacob, les actes délinquants se développent plus souvent lorsque la population n'a pas de relation avec les autres usagers. Les rues où la fréquentation est élevée et le nombre d'usagers important diminuent la solidarité entre eux. Nous ne prêtons plus attention aux gens qui nous entourent. Nous nous considérons plus comme des « gardiens » du bon ordre. Nous sommes dans la conception même de l'anonymat, ce que Jacob veut éviter. « *A ce moment l'anonymat de la rue devient angoissant dans la mesure où il ne prend plus place sur un fond de contrôle social informel basé sur la conviction implicite qu'une aide se manifesterait en cas de danger.* »⁷³ Le délinquant n'y est pas facilement repérable. Néanmoins, si l'ordre public est « ébranlé », l'espace où l'anonymat semble être plus important sera défendu par la population.⁷⁴

Jacob est favorable à un mélange culturel et prône les zones multifonctionnelles. Tout le contraire de ce que l'on constate aujourd'hui où les différents types de culture et de population sont séparés (Les cités, les zones industrielles, les quartiers bourgeois, ...). Ces différents quartiers disposent chacun de leurs propres logements et agencements urbanistiques. Les immeubles que l'on retrouve le plus souvent dans les cités créent une forte densité qui génère des sources d'inquiétudes et des endroits où une corrélation est rapidement faite entre logements, troubles et dégradations.⁷⁵ Il faut donc réduire l'anonymat, les uniformisations de logements et l'isolation.⁷⁶

⁷² D. TIELEMAN, « la pensée de Jane Jacob et Oscar Newman dans le développement des villes contemporaines », *Op.cit.*, p.7.

⁷³ J.REMY, L VOYÉ, « ville ordre et violence », *Op.cit.*, p.46.

⁷⁴ *Ibid.*, p.131.

⁷⁵ D.TIELEMAN, « la pensée de Jane Jacob et Oscar Newman dans le développement des villes contemporaines », *Op.cit.*, p.8.

⁷⁶ *Ibid.*, p.6.

Cette envie de diviser la population en fonction du statut social des personnes qui la compose permet de repérer plus facilement les personnes ne faisant pas partie de ces quartiers. Cette conception des espaces « Newmanienne » s'oppose à l'idée de Jacob pour qui les habitants ainsi que « les étrangers » forment un mécanisme de sécurité naturelle.⁷⁷ qui permet d'humaniser les rues. Si les habitants partagent leur espace avec des personnes considérées comme « étrangères », le sentiment de sécurité se voit alors augmenter. Les "étrangers" qui d'emblée tenterait de s'introduire dans un espace non partagé avec les habitants sont, dans le cas contraire, perçus comme des « intrus » ou comme des délinquants potentiels. Ils sont, tout de suite perçus comme étant une source d'insécurité.

Si ces mêmes personnes étrangères sont par ailleurs les auteurs de petits actes de malveillance, le sentiment d'insécurité s'accroît rapidement. En effet, « *il ne faut pas beaucoup d'incidents violents dans une rue ou dans un quartier pour que les gens y aient peur !* »⁷⁸ Jacob dira, selon notre traduction, « *si les rues sont hors de danger, sont absentes d'actes barbares et de peurs, alors la ville l'est également. Il faut que les gens utilisent les rues, car lorsqu'ils ont peur, ils les empruntent moins et les rues deviennent encore plus incertaines.* »⁷⁹

Le comité européen de normalisation dont nous parlerons dans un autre point, précise dans son rapport technique sur la prévention de la malveillance par l'urbanisme qu'un espace sécurisé qui implique une certaine exclusion n'est pas recommandable étant donné qu'il forme un espace où les personnes se replient sur elles-mêmes. Dès lors qu'existe un espace de repli, cela engendre un manque de surveillance naturelle des espaces publics avec pour conséquence que les actes de vandalisme et de malveillance ont tendance à y augmenter. L'extérieur est donc vu comme espace dangereux.⁸⁰

Ces éléments sont rarement pris en compte par les architectes qui, en décrivant une ville sécuritaire comme étant une ville avec une vue sur le vide, une paix ordonnée et une

⁷⁷ HILLIER., "designing safer street : an evidence-based approach", *planning in London*, janvier 2004, p.45.

⁷⁸ G. WERKELE, « De la coveillance à la ville sure », *les annales de la recherche urbaine*, n° 83-84, p.164.

⁷⁹ G. WERKELÉ, "From Eyes on the Street to Safe Cities", *places*, 2000, p.45.

⁸⁰ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance manuel*, *Op.cit.*, p.9.

certaine tranquillité, pensent avoir une idée précise de ce que veulent les habitants. C'est oublier que les gens apprécient de regarder les activités des autres personnes.⁸¹

Jane Jacob soulignera, comme nous avons pu par ailleurs le voir, que le sentiment de sécurité va varier d'un point de vue urbanistique mais également d'un point de vue des utilisateurs de la ville. Ceux-ci peuvent avoir une influence. Les personnes provenant de milieux socio-économiques différents présentent également de grandes différences de mœurs et de sécurité.⁸² Le cadre social est donc essentiel.

Selon Jacob la sécurité n'émane pas, en première ligne, de la présence policière mais bien de toutes les autres règles conscientes ou non promulguées par les habitants eux-mêmes. En effet, « *quel que soit leur nombre, des policiers ne peuvent pas faire régner la civilisation si le cadre social qui génère cette civilisation n'existe plus.* »⁸³ Par ailleurs, de manière générale, les rues les plus sécuritaires sont celles où les personnes circulent librement et ne sont pas conscientes de constituer, elles-mêmes, la sécurité « policière ». ⁸⁴

Les idées de Jacob, bien que nouvelles et influençant de nombreuses études concernant la sécurité urbaine ont connues des critiques.⁸⁵ La principale critique est relative au lien qu'elle établit entre la fréquentation d'un emplacement et la baisse de l'insécurité. Selon certaines études, les milieux à forte fréquentation, tels que les bars et les restaurants seraient à l'origine de plus de criminalité et d'actes inciviques. La foule constituant par ailleurs un « amas » de personne anonyme. Ces critiques n'ont toutefois pas découragé les urbanistes de persévérer et de favoriser les lieux à forte fréquentation. Le contexte social actuel ne provoque-t-il pas un rejet des lieux à forte fréquentation ? Les futures constructions doivent-elles encore accorder la priorité aux lieux de grand rassemblement ou bien doivent-elles les éviter ?

⁸¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance manuel*, *Op.cit.*, p.48.

⁸² J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.43.

⁸³ *Ibidem.*

⁸⁴ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.48.

⁸⁵ R. LINDEN, "situational crime prevention : its role comprehensive prevention initiative", *IPC review*, vol 1, mars 2007, p.145-146.

II. Oscar Newman : « espace défendable »

Oscar Newman va, en se basant sur les idées de Jacob, s'interroger sur la relation entre l'environnement urbain et la détérioration des contacts humains. Il développera, en 1972, la notion du « defensible space ». Plusieurs de ses ouvrages y ont été dédiés dont notamment les livres intitulés « Defensible space : crime prevention through urban design » ou encore « Creating defensible space ». Contrairement à Jacob, il va s'intéresser davantage à l'influence de l'architecture et de ses constructions mêmes plutôt qu'aux espaces de rassemblement.

Il y a plus de 40 ans, à Saint Louis aux Etats-Unis, des architectes ont construit énormément de buildings dans un « petit » espace. La forte concentration d'habitations sur un petit espace n'a pas permis aux locataires de facilement s'identifier à leur environnement avec pour conséquence que ce qui devait être un endroit calme et rempli de verdure c'est rapidement transformé en un endroit sale et rempli des graffitis où un sentiment d'insécurité s'est très vite répandu. Les constructions étaient devenues pathogènes.

Oscar Newman va orienter ses recherches et fonder sa théorie sur le lien entre la criminalité et l'agencement des espaces. Un de ses premiers objectifs est de *« restructurer l'environnement des communautés pour permettre aux résidents de contrôler les régions autour de leur habitation. Cela inclus les rues et terrains autour de leurs immeubles ainsi que les couloirs qui les composent. »*⁸⁶ C'est la conception même du « defensible space » qu'il définira comme étant *« un modèle de prévention de passage à l'acte criminel fondé sur la matérialisation dans l'espace physique d'un tissu social qui se défend lui-même. »*⁸⁷

Nous voyons ici que son objectif premier est de rassembler la population dans un même espace qu'elle va défendre comme étant son appartenance. Il faut donc *« faire de sorte que la notion de territorialité et de la communauté des habitants se traduise par la*

⁸⁶ M.A STEGMAN, *creating defensible space*, U.S departement of housing urban and development, office of policy development and research, avril 1996, p.9.

⁸⁷ A. WYVEKENS, « espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? perspective pour la France », *lien social et politiques*, n°57, 2007, p.39.

*prise en charge responsable de la préservation d'un espace de vie sûr, fonctionnel et bien entretenu ».*⁸⁸

La théorie de Newman se concentre sur les facteurs pouvant influencer le passage à l'acte : La cible est-elle facile ? Quels sont les enjeux ? etc. Afin d'assurer une certaine sécurité dans les espaces résidentiels Newman va définir quatre idées pour délimiter les aménagements de ceux-ci.⁸⁹

1- Marquage territorial – Cette délimitation permet aux usagers de pouvoir s'identifier à leur environnement. C'est essentiel étant donné que l'absence d'identification est souvent à l'origine de la criminalité. Afin d'éviter des endroits rendant le passage à l'acte plus facile, Oscar Newman préconisera l'« appropriation de l'espace ». L'appropriation de l'espace tend à renforcer le sentiment de sécurité. Pour cela, nous pouvons utiliser les éléments qui permettent de délimiter les terrains : les haies, les palissades, ... et éviter le développement de zone collectives (couloir, parking, ...) qui sont des endroits froids et anonymes.⁹⁰ C'est en ce sens que Newman a voulu mettre en place une distinction entre « *les espaces privés (appartements), semi-privés (réservés à un petit nombre de résidents et leurs invités), semi publics (ouvert à tous mais avec usage déterminé) et publics (ouvert à tous et pour tout usage)* ». ⁹¹ Ainsi, il a donc établi un partage clair des différents espaces. Ce partage ne sera toutefois fonctionnel que pour autant que l'espace ne soit approprié par une seule et unique catégorie d'habitant. La surveillance naturelle se verra améliorer si tous les habitants s'y sentent bien. ⁹²

2- La surveillance naturelle : Les usagers doivent pouvoir se regarder, se surveiller. Il faut observer ce qui se passe dans le quartier pour pouvoir identifier rapidement les personnes qui ne sont pas habituellement présentes.

⁸⁸ A. WYVEKENS., « Espace public et sécurité », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 930, novembre 2006., p.120.

⁸⁹ A. WYVEKENS, « espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? perspective pour la France », *Op.cit*, p.35 – 45.

⁹⁰ D. TIELEMAN, « la pensée de jane jacob et oscar newman dans le développement des villes contemporaines » *op. cit.*, p.9.

⁹¹ M. CUSSON, *prévenir la délinquance, les méthodes efficaces*, puf, Paris, 2015, p.127.

⁹² L. DOS SANTOS, « De la prévention situationnelle à l'espace defendable », document de travail Rédigé dans le cadre de la préparation du colloque de Romans (CR DSU)- Janvier 1999, p. 5

- 3- L'image et l'esthétique du quartier : Newman va s'intéresser au sentiment de sécurité et à la prévention du passage à l'acte. Il se rend compte que tant l'environnement que d'autres variables peuvent avoir un impact sur le ressenti de sécurité. Le sentiment de sécurité varie en effet en fonction de l'âge, du sexe, des revenus, etc. Tous ces éléments peuvent donc agir sur les dispositions psychiques, la volonté, le comportement des personnes et donc influencer le taux de criminalité. Le passage à l'acte en lui-même peut avoir des suites physiques et émotionnelles parfois graves mais aussi entraîner des conséquences indirectes. Si les règles qui régissent l'usage de l'espace sont respectées par toutes les personnes partageant celui-ci, l'espace sera alors d'autant respecté. Au contraire, lorsque les règles sont bafouées, les personnes provoquant des perturbations ou dont le comportement peut gêner le reste des usagers auront tendance à s'appropriier l'espace public et ainsi répandre l'idée que cet espace est dangereux.⁹³ C'est pourquoi, il est important pour lui de ne pas stigmatiser les quartiers comme étant des endroits à risques.
- 4- Un milieu « sur » : Un quartier résidentiel doit pouvoir s'inscrire dans une ville avec des activités proches des habitations.

De ces différents points, nous pouvons retenir que la théorie principale de Newman est centrée sur le sentiment d'appartenance. Une fois l'appropriation faite d'un espace, le sentiment de sécurité s'y voit renforcé par le contrôle effectué les uns sur les autres de manière très souvent inconsciente. Cette surveillance permet de diminuer les passages à l'acte. Newman rajoutera « *la conception architecturale ne produit pas un effet direct sur le social, elle influence les représentations et interactions sociales susceptibles à leur tour d'influencer la criminalité.* »⁹⁴

L'expérience entreprise par Newman se fondant sur la division d'un quartier en différents petits quartier dont l'entrée est unique et dont les rues sont privatisées visait à démontrer qu'un espace séparé pouvait permettre une surveillance plus efficace et donc

⁹³ N. CHAMBRON, « réduire l'insécurité : peut-on apprécier l'impact des politiques locales », *politiques et management public*, vol 17, n°3, 1999, p.163.

⁹⁴ S. MOSSER, « éclairage et sécurité en ville, l'état des savoirs », *déviance et société*, 2007, vol 31, p.91.

améliorer la sécurité. La privatisation des pieds d'immeubles n'a pas seulement comme objectif de transformer les immeubles en résidences privées mais a également pour but d'y accentuer la surveillance et ainsi éviter que ces espaces ne deviennent des espaces risqués.⁹⁵ En effet, les espaces clos sont souvent définis comme des endroits de ségrégation, des endroits où les gens ne cherchent plus à se mélanger les uns aux autres et par conséquent, ne partagent plus la même culture. Oscar Newman voulant diminuer l'exode des classes moyennes en dehors des villes, va prendre la décision de privatiser les voies publiques et d'y interdire le trafic. Ce faisant, il a pu remarquer que ces voies ainsi privatisées avaient permis un meilleur contrôle par les usagers de celle-ci et ainsi avaient effectivement permis de réduire les départs des villes.⁹⁶

Pour atteindre son objectif, Newman va donc créer des zones dites « semi privées », à savoir des zones qui bien que publiques ne sont le plus souvent utilisées que par les membres du quartier ou de la cité. Ces zones facilitent la reconnaissance des « étrangers » (entendre, personne qui ne fréquentent pas le quartier de manière habituelle).⁹⁷ De cette expérience, il a retenu que par la privatisation des espaces publics on pouvait freiner la dégradation desdits espaces.

Tout comme Jacob, Newman a une conception bien précise de l'espace. On parlera ici d'espace dissuasif. La sécurité se veut être plus élevée lorsque les différents espaces sont clairement définis. Les différentes catégories de population doivent chacune avoir leur propre chemin de circulation (Les piétons se déplacent sur trottoirs, les véhicules dans les rues, les cyclistes sur les pistes cyclables, etc.). *« La planification et la conception des voies desservant les services et les logements devraient prendre en compte la sécurité et l'accessibilité de toutes les catégories de la population. Lorsqu'une voie n'offre pas une sécurité suffisante ou un sentiment de sécurité suffisant, il convient de proposer un itinéraire de remplacement »*⁹⁸

⁹⁵ P. LANDAUER, « L'architecte, la ville et la sécurité », *Op.cit.*, p.17.

⁹⁶ E. CHARMES, « le développement des lotissements clos », *études foncières*, adef, 2004, p.18.

⁹⁷ O. NEWMAN, « defensible space crime prevention through urban design », *collier book*, toronto, p.55.

⁹⁸ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op. cit.*, p.9.

La théorie de Newman se base sur deux concepts : l'appropriation de l'espace et l'aménagement de l'espace chacun pouvant influencer la surveillance exercée sur cet espace.

Newman estime dès lors que les urbanistes doivent créer un espace où les usagers peuvent facilement déterminer chacun leur territoire tout en prenant en compte les différents éléments déterminant dans un passage à l'acte. Il tirera de ce concept sa première « théorie » dénommée CPTED pour Crime prevention through environmental design. Le CPTED, peut être défini comme suit : « *une manipulation, dans le but de réduire ou d'éliminer la probabilité des délits, des choses et des conditions entourant les personnes et les biens qui vont influencer le choix des cibles par les criminels* ». ⁹⁹

Tout comme Jacob, Oscar Newman a essuyé quelques critiques. Les principales ont été émises par Coetzer¹⁰⁰ dans son travail : « crime prevention in neighbourhoods ». Une des premières critiques sur le travail de Newman porta sur l'absence de démonstration réelle de l'existence d'un lien entre l'agencement des espaces et la baisse du taux de criminalité. A la base, il s'agit pourtant de l'idée maîtresse de la théorie de Newman qui a voulu démontrer que l'urbanisme, l'architecture et ses constructions peuvent influencer le sentiment de sécurité. Les critiques se sont ensuite faites à l'égard du champ d'étude de Newman. En effet, dans le cadre de son travail, Newman n'a jamais fait référence aux crimes pouvant être graves ; il ne s'est vraiment intéressé qu'à la place du logement social et plus particulièrement aux crimes et délits de rues qui se font contre les biens.

III. La sécurisation urbanistique.

Certains espaces ont tendance à engendrer des actes de malveillance. Ce « principe » va être abordé sous différents angles. Premièrement, nous étudierons les stratégies urbaines. Ensuite, nous analyserons la conception des espaces. Pour terminer, nous nous focaliserons sur la gestion de ces espaces.

⁹⁹ A. DEL CARMEN et M.B.ROBINSON, « crime prevention through environmental design and consumption control in the united states », *howard journal of criminal justice*, vol 39, n°3, septembre 1999, p.267.

¹⁰⁰ C. COETZER, « « Crime Prevention in Neighborhoods ». For the degree of Doctor of Literature and Philosophy. University of South Africa, November 2003.

Pour ce faire, nous nous baserons sur le texte « manuel d'urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance ». La particularité de ce texte est d'être « pro Jacob ». Les notions qui y sont développées correspondent plus précisément à la théorie « eyes on the street ». Elles sont essentielles à la compréhension de l'influence de l'urbanisme sur le sentiment de sécurité. Elles seront, autant que possible, comparées avec la conception de l'espace vue par Newman.

a. Stratégies urbaines : concepts et dispositions essentielles.

Ce chapitre sera essentiellement consacré à l'étude des mécanismes permettant d'obtenir un sentiment de sécurité présent chez la plupart des utilisateurs des villes. A cette fin, nous devons tenter de réduire les actes de malveillance par des démarches urbanistiques. Nous verrons que la mixité, la densité de la population ou encore l'accessibilité aux activités procurent une certaine vitalité à la ville et ont une influence sur la sécurité des usagers. Les environnements où il existe un équilibre entre les différentes fonctions, les différentes cultures et les différents usagers produisent une surveillance naturelle et une qualité urbaine qui permettent de résister aux actes de malveillance. Une ville ne peut fonctionner correctement que lorsque cet équilibre est maintenu.¹⁰¹ Cet équilibre n'est pas seulement produit par les infrastructures urbanistiques mais également, et surtout, par les relations sociales. Un des objectifs primaires d'une ville est donc de favoriser les relations entre les usagers afin de les aider à s'intégrer et à participer aux activités de la ville. Tous ces éléments participent à la stabilité ainsi qu'à la cohésion de la ville tout en limitant l'exclusion de certains groupes.¹⁰²

1- Accessibilités.

La vitalité des villes est une fonction à favoriser ! Les activités organisées par les villes suscitent du contrôle. Au plus elles seront nombreuses, au plus un contrôle informel se développera et donc la sécurité s'intensifiera.

L'accessibilité aux diverses activités proposées par la ville est essentielle. Il est par conséquent important de garantir une continuité dans les déplacements afin d'éviter que

¹⁰¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.13.

¹⁰² *Ibid.*, p.14.

les réseaux routiers et piétons ne soient rompus. Les espaces difficiles d'accès peuvent involontairement créer des zones isolées sans surveillance. Le manque d'accessibilité va par conséquent participer de manière indirecte à la construction des zones où la délinquance peut facilement prendre place et ainsi construire un sentiment d'insécurité.¹⁰³

L'accessibilité s'oppose aux enclaves. Les quartiers enclavés sont souvent source d'inquiétude et de ségrégation car les problèmes de circulation que l'on y rencontre limitent les mouvements et coupent les flux de circulation. Ces fragments d'espaces provoquent une diminution des activités et suscitent indirectement une réduction de la surveillance naturelle.¹⁰⁴ Comme le mentionnait Jacob, il faut par conséquent favoriser les zones multifonctionnelles. Afin de relier ses diverses fonctions, la ville doit mettre en place une structure où l'accès aux différents services proposés (commerces, école, service public, etc.) doit se faire de manière simple.¹⁰⁵ Les bâtiments doivent donc s'ouvrir vers l'extérieur et non créer des zones d'exclusions.

L'accessibilité à la ville, à son centre et à ses activités peut également être réalisée à l'aide des transports en commun. Pour favoriser leur utilisation, il vaut mieux privilégier les transports en communs dans des endroits où coexistent une certaine activité et des logements. Les transports reliant la ville à ses faubourgs permettent en outre d'y faire venir de nombreux utilisateurs et ainsi d'y accroître la surveillance naturelle.¹⁰⁶

2- Les activités :

Les activités et les événements organisés au sein de la ville participent grandement à sa sécurité. A contrario, l'absence ou la diminution des événements induira une diminution des passages et, par voie de conséquence, impliquera une diminution de la surveillance naturelle. Pour développer le passage, la création d'animations diverses doit être encouragée. Les commerces, les services publics et les loisirs doivent être implantés dans un espace stratégique.

¹⁰³ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, op.cit., p.17.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.17.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.16.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.17.

Il y aura davantage de de passage et donc de vitalité si les espaces ne sont pas soumis à une simple et unique fonction (ex : zones industrielles composé de bureaux).

Nous voyons ici que pour dynamiser les villes il est primordial de privilégier les zones mixtes contrairement à ce que pensait Newman. Les zones multifonctionnelles entraînent un flux de personnes conséquent et permettent des activités sur une plus longue période ce qui autorisera un contrôle informel plus long également. Cette surveillance naturelle sera d'autant plus forte que les fonctions des différents espaces ne sont pas morcelées.¹⁰⁷ Les espaces où s'exercent des activités permanentes jouiront d'un contrôle social constant. Attention toutefois que la multiplicité des fonctions doit être bien réfléchie et prudemment établie. En effet, lorsque celles-ci sont trop nombreuses, elles peuvent être incompatibles entre-elles et engendrer des conflits. Afin d'éviter tout débordement, l'établissement de règles est de mise.¹⁰⁸

3- Mixité des groupes socio-économique.

Nous avons erronément tendance à croire qu'il faut séparer les différents groupes sociaux afin d'éviter que ne soient perpétrés des actes de malveillance. Tandis que les personnes ayant un revenu plus élevé vont avoir tendance à se regrouper ensemble dans un quartier isolé et provoquer ainsi une exclusion des autres, la concentration de personnes appartenant à un même groupe social moins favorisé dans un même espace va à coup sûr générer de la délinquance. Par ailleurs, nous savons également que les problèmes d'accessibilité aux transports, les bâtiments mal entretenus, les rues menant à des enclaves, le manque de services et les problèmes économiques des habitants peuvent constituer le terreau de la dégénérescence d'un quartier, d'une ville.¹⁰⁹ Afin d'éviter cette ségrégation et le déclin de quartiers entiers, le rapport du Comité Européen de Normalisation stipule que « *la création de zones sécurisées en opposition au monde extérieur n'est pas recommandée du fait qu'elle conduit au phénomène d'exclusion et d'enclavement résidentiel ou à la création d'espace de confinement* ». ¹¹⁰

¹⁰⁷ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, op.cit., p.18.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.19.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.20.

¹¹⁰ *Ibid.*, p.20.

Il est donc préférable d'éviter le regroupement des logements sociaux et de favoriser l'étendue et le mélange de logements différents et de personnes d'origines sociales différentes. Une ville est considérée comme d'autant plus sûre qu'elle est ouverte et mixte et que les différents groupes sociaux peuvent y vivre en communauté.¹¹¹ Nous retrouvons ici la notion de l'espace partagé telle qu'imaginé par Jacob. Tout au contraire, les espaces clos chers à Newman seraient générateur de ségrégation et d'insécurité.

4- Densité

La sécurité est générée par le contrôle social. En cela, les flux de personnes jouent un rôle essentiel. Un nombre important d'utilisateurs va favoriser le développement d'activités diverses et le partage de celles-ci. La densité de la population devient ainsi synonyme de sécurité. Pour qu'un nombre important de personnes puisse partager un même espace sans encombre, il faut empêcher qu'un des groupes ne s'approprie l'espace, qu'il ne le monopolise au détriment des autres groupes qui pourraient se sentir exclus.¹¹² Pour préserver un certain équilibre entre les groupes, il est primordial que les activités génératrices de mouvements de foule soient bien pensées. Une densité de population trop faible ne fournit pas suffisamment de surveillance naturelle et exigera la mise en place de moyens techniques de surveillance (caméras). A l'inverse, lorsque la densité de personnes est trop élevée, les conflits entre groupes apparaissent plus fréquemment et les espaces publics deviennent vite trop petits. C'est pourquoi, ces derniers doivent être aménagés en évitant les espaces vides, les grands espaces à usage unique et les espaces ne possédant qu'une visibilité limitée.¹¹³

5- Eviter les Terrains vagues

Nous avons vu que le flux de personnes est un élément essentiel dans la perception de la sécurité. Les discontinuités urbaines ou les barrières physiques limitent les relations entre les différents quartiers et donc les flux de personnes, ce qui engendre de l'insécurité. En raison du manque de contrôle social naturel qui peut y être exercé, les

¹¹¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.20.

¹¹² *Ibid.*, p.21.

¹¹³ *Ibid.*, p.21.

terrains vagues sont des endroits où le sentiment d'insécurité est prédominant. Ces terrains ne sont de par leur nature que très rarement visités. Afin de pouvoir redonner vie à ces endroits souvent abandonnés, il est opportun d'analyser les raisons de leur mise à l'écart afin de ne pas y créer d'activités pouvant être génératrice d'un nouveau déclin.¹¹⁴

b. Conception des espaces : concept et dispositions essentielles

Quels sont les éléments qui peuvent rendre un espace plus agréable et plus avenant qu'un autre ? « *La conception des espaces traite de la structure des espaces, de la localisation des bâtiments, de l'utilisation des rez-de-chaussée et des étages supérieurs, de l'organisation des espaces verts et des espaces publics, du tracé des rues, de la localisation des stations de bus et de transports, des parcs de stationnement, ...* »¹¹⁵

L'urbanisme et l'architecture ont tous deux une influence non négligeable sur le ressenti des habitants en matière de sécurité. Lorsqu'un endroit est considéré comme risqué, que le risque soit réel ou non, les flux de personnes y sont limités voire inexistants.¹¹⁶

1- Continuité du tissu urbain

Les espaces discontinus peuvent inciter à l'utilisation pour des activités illégales de terrains qui ne sont pas soumis à la surveillance naturelle. La discontinuité urbanistique peut engendrer une diminution de la fréquentation de l'espace rendant celui-ci de facto insécurisant. Il est donc souhaitable que l'orientation des rues soit clairement définie afin d'assurer que les citoyens puissent facilement retrouver leur chemin, et ce, même si en soi un agencement anarchique des rues a aussi pour effet de ralentir le délinquant dans sa fuite.¹¹⁷ La structure de l'habitat différenciée « *conditionne la vitalité urbaine et fortifie la faculté de l'habitant à participer à la vie publique.* »¹¹⁸

¹¹⁴ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.22.

¹¹⁵ Ibid., p.25.

¹¹⁶ Ibid., p.25.

¹¹⁷ Ibid., p.26.

¹¹⁸ P. VANDERSTRAETEN, « Comment intégrer la prévention environnementale dans la planification et la conception des espaces publics », Op.cit., p.19.

2- L'emplacement des activités

Les activités au sein d'une ville sont très diverses. Elles comprennent les activités sur les grands-places, les animations dans les rues piétonnes mais également les établissements régulièrement fréquentés par la population tels les cafés, les restaurants ou encore les services sociaux et de loisirs divers. Ces activités procurent une certaine vitalité à la ville. Elles doivent, avec la surveillance naturelle en corolaire, être réalisées sur le plus d'espaces publics possible ! C'est pourquoi, il est nécessaire de maximiser le contrôle informel continu. Afin d'assurer une bonne sécurité naturelle des usagers, l'emplacement et la manière dont l'espace sera occupé par les diverses activités doit être dûment réfléchi et clairement préciser.¹¹⁹ Nous ne pouvons pas organiser des activités où bon nous semble.

Nous avons vu précédemment que la continuité du tissu urbain était importante. Nous devons donc éviter de fixer des endroits précis où les activités sont organisées. Il est au contraire préférable de diversifier les itinéraires principaux et de favoriser les carrefours. La surveillance naturelle augmentant avec le nombre de personnes partageant l'espace, les événements ponctuels doivent être encouragés.¹²⁰

La ville, en plus de ces activités, est composée d'infrastructures publiques diverses, telles la poste, l'administration communale, les écoles, etc. Afin que les citoyens considèrent ces bâtiments comme faisant partie intégrante de la ville, les entrées doivent en être facilement repérables et leurs emplacements doivent idéalement se situer près d'axes importants.¹²¹

Les bâtiments par leur fonction propre peuvent également aider à l'amélioration de la surveillance. Les commerces, les logements sociaux, les bâtiments résidentiels, ou encore les voies piétonnes encouragent le contrôle informel.

Contrairement aux magasins installés dans une galerie commerciale qui « tournent le dos » à la rue, les magasins ayant des vitrines donnant sur les espaces publics offrent

¹¹⁹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.28.

¹²⁰ *Ibidem*.

¹²¹ *Ibidem*.

« des yeux dans la rue », ¹²² pour reprendre l'idée de Jane Jacob. Les logements sociaux ou autres appartements construits sur le modèle des bâtiments à usage mixte ayant des activités commerciales au rez-de-chaussée influencent positivement la sécurité en offrant une surveillance spontanée quasi continue.

En cas d'une cessation d'activité, il est important de souligner que ces rez-de-chaussée commerciaux doivent rapidement être à nouveau occupés ou éventuellement converti en logement privé afin de palier à l'insécurité naissante liée aux espaces abandonnés.¹²³

Les voies piétonnes ainsi que les transports en commun participent également à l'animation de la ville et à la sécurité des habitants. Lorsqu'une ville autorise les piétons, les vélos et les voitures à partager un même espace, elle crée une densité de personnes et augmente sensiblement les flux de personnes. C'est évidemment favorable à l'accroissement spontané de la surveillance, au renforcement du contrôle des différents utilisateurs.¹²⁴

3- Horaires et calendrier des activités

La surveillance naturelle par les utilisateurs varie en fonction du genre d'activité proposée mais aussi selon le moment de la journée où se déroule l'activité. Les bars et les cafés sont, pour la plupart, ouverts toute la journée ainsi qu'une partie de la nuit et ce quasi tous les jours de la semaine tandis que les commerces ne sont ouverts que durant une partie de la journée et souvent sont fermés le dimanche. Cette différence est à l'origine de l'existence de moments où règne un manque ou une absence de surveillance. La nuit, les peurs se ressentent plus facilement mais le collectif accepte également plus facilement cette situation.¹²⁵ Pour pallier à ces moments de réduction ou d'absence de surveillance naturelle, il convient d'encourager la mixité d'usage des lieux d'activité afin d'y permettre un étalement dans le temps de cette surveillance. La mixité d'usage ne constitue évidemment pas l'unique solution pour maintenir une certaine surveillance. Nous pouvons aussi « *réorganiser les programmations des activités et des services courants, implanter de nouveaux équipements et service complémentaires, organiser*

¹²² X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.29.

¹²³ Ibidem.

¹²⁴ Ibidem.

¹²⁵ S. ROCHE, « expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité, acceptabilité », Op.cit., p.296.

*des événements et des activités culturelles, autoriser officiellement des vendeurs ambulants à exercer.»*¹²⁶

4- La visibilité

*« La visibilité permet aux usagers de voir où ils vont (et ainsi éviter des situations dangereuses) tout en étant vus par les autres usagers des espaces publics ».*¹²⁷

Lorsque la visibilité est réduite, le sentiment d'insécurité est en augmentation. Un espace public visible doit être entouré de bâtiments et doit proscrire les obstacles qui auront pour effet de réduire le champ de vision des usagers. Si les espaces verts peuvent être considérés comme des endroits de bien-être et source de relaxation, il faut cependant veiller à ce que la végétation ne constitue un obstacle au regard. Si la visibilité directe ne peut être atteinte, il faut alors la remplacer par une visibilité indirecte.¹²⁸

L'espace défendable tel que conçu par Oscar Newman et la prévention situationnelle imaginée par Clarke, nous ont permis de comprendre que lorsque les opportunités sont amoindries, le risque d'un passage à l'acte est d'autant réduit. Une bonne visibilité va contribuer à l'amoindrissement de ces opportunités. Afin d'assurer une meilleure surveillance des lieux où une visibilité directe ne peut être garantie, il est nécessaire de mettre en place un bon éclairage. Cette idée ne date évidemment pas d'hier. Le rapport de cause à effet entre éclairage et sécurité était déjà bien connu à l'époque médiévale. Le couvre-feu faisait obstacle à toutes activités le soir et déclenchait un repli de la population chez elle. La nuit n'était pas sécurisée.¹²⁹ L'éclairage urbain, fixe et public, n'avait, à l'origine, pour seul objectif que l'embellissement de la ville. Ce n'est qu'à partir du 18^{ème} siècle que l'usage de l'éclairage fera l'objet d'une étude prenant en compte son aspect sécuritaire.¹³⁰

¹²⁶ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.30.

¹²⁷ *Ibidem*.

¹²⁸ Panneaux mis au coins d'une rue afin de voir si un véhicule arrive.

¹²⁹ S. MOSSER, « éclairage et sécurité en ville, l'état des savoirs », *Op.cit.*, p.78

¹³⁰ *Ibidem*.

Cette nouvelle manière d'appréhender l'utilisation de l'éclairage apportera une nouvelle visibilité qui autorisera la surveillance de tout un chacun à tout moment du jour comme de la nuit. L'éclairage est devenu indispensable en cela qu'en facilitant l'identification des espaces et des personnes, il permet d'assurer la sécurité de la population.

Nous pouvons par ailleurs souligner qu'un « *éclairage est considéré comme adapté si un visage peut être reconnu à une distance de 15 mètres* ». ¹³¹ L'emplacement, et la densité de l'éclairage a également un impact.

Kate Painter, dans ses premiers travaux portant sur le lien entre la lumière et le crime, avait établi, lors d'une expérience réalisée en 1991, que l'éclairage n'avait pas d'effet direct sur les statistiques policières concernant la délinquance mais par contre impactait sensiblement le sentiment de sécurité éprouvé par les femmes. ¹³² L'éclairage a par ailleurs une incidence sur le niveau d'appropriation du territoire (voir Newman) et d'auto-surveillance et ce, de jour comme de nuit ! C'est le contraire de ce que nous pourrions penser. ¹³³ Ce n'est pas la quantité de lumière qui a une influence sur le sentiment de sécurité. ¹³⁴

Une bonne visibilité, un bon éclairage peuvent parfois avoir un effet négatif ! En effet, malgré le fait d'être plus facilement repérable, une meilleure visibilité permet aux malfaiteurs de repérer plus aisément les personnes les plus vulnérables, de déterminer rapidement les objets portés qui présentent un intérêt et de s'assurer qu'aucune des personnes environnantes ne pourraient s'intercaler entre eux et la victime. Lorsque l'éclairage d'un endroit est amélioré, des activités peuvent y être plus souvent exercées qui amèneront les gens à sortir plus souvent et donc reconnaître facilement un intrus. Cela a aussi malheureusement aussi pour corollaire la constitution de groupes de jeunes qui sortent plus souvent, ce qui présente un facteur d'insécurité. Enfin, un éclairage accentué dans une zone fera naître des zones limitrophes plus sombres par lesquelles il est plus facile aux malfaiteurs de s'échapper. ¹³⁵

¹³¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.33.

¹³² P. ITALIANO, J. TELLE, « l'éclairage public peut-il favoriser une réappropriation de l'espace urbain par les personnes âgées », ULG, Liège, p.6.

¹³³ S. MOSSER, « éclairage et sécurité en ville, l'état des savoirs », *Op.cit.*, p.86.

¹³⁴ P. ITALIANO, J. TELLE, « l'éclairage public peut-il favoriser une réappropriation de l'espace urbain par les personnes âgées », *Op.cit.*, p.7.

¹³⁵ S. MOSSER, « éclairage et sécurité en ville, l'état des savoirs », *Op.cit.*, p.91.

Dans la théorie de Jacob, l'éclairage est abordé comme un moyen de facilitation à la surveillance spontanée. Il y a plus de « yeux » qui contrôlent et ce, plus aisément. Pour Newman, l'éclairage est perçu comme quelque chose pouvant simuler une surveillance et ce, peu importe que cette surveillance soit effective ou pas.¹³⁶

5- Accessibilité

L'aménagement des routes, des voies piétonnes et des autres voies de liaisons doit être réalisé en tenant compte de la sécurité des usagers. Afin de faciliter l'émergence d'un sentiment de sécurité, la circulation des usagers a besoin d'être clairement lisible et des itinéraires alternatifs doivent être proposés et clairement identifiés.

L'accès à la ville se fait au moyen des transports en commun ou de la voiture. Les parkings pour voiture vont donc avoir une influence sur la sécurité. Ils engendrent des flux de personnes et produisent ainsi de l'animation qui elle-même génère une augmentation de la surveillance.

Que ce soit en raison des retards inhérents aux transports en commun ou en raison de l'arrivée prématurée des usagers à l'arrêt, le manque de ponctualité induira de l'attente. Pendant cette période d'inertie les usagers sont plus vulnérables. Afin de réduire le sentiment d'insécurité découlant de ces périodes d'attente, il convient de sécuriser les espaces dangereux par l'installation de caméras de surveillance et par la diffusion autant que possible d'informations claires, nettes et précises.¹³⁷ Afin de réduire l'insécurité, les espaces dangereux doivent être sécurisé par les caméras de surveillance. Enfin, un accès rapide et facile de la police et des services d'urgence aux stations et arrêts doit être privilégié en cas de problème.¹³⁸

¹³⁶ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit. p.93.

¹³⁷ *Ibid.*, p.34.

¹³⁸ *Ibid.*, p.35.

6- Territorialité

Comme nous avons pu le constater lors de l'étude des théories de Newman et de Jacob, le sentiment d'appropriation d'un endroit est un facteur de développement du sentiment de sécurité. Nous pouvons ici parler de territorialité.

Le sentiment d'appartenance incite les usagers à adapter leurs comportements et à être responsables de leur environnement mais également à prévenir les responsables en cas de danger. Les espaces indéfinis tels les espaces publics sont perçus comme étant des territoires qui en raison de l'absence de limites n'appartiennent à personne. Cela a pour conséquence que la fréquentation et l'entretien de ces endroits sont en déclin dès lors qu'aucune activité n'y est organisée et qu'aucun flux de personnes n'y est recensé.¹³⁹ C'est pourquoi, comme le suggérait Newman, « *une définition claire des espaces publics, semi-publics et privés* » est importante et doit être réalisée, par exemple, au moyen d'une limitation végétale.¹⁴⁰ Cette délimitation permet de définir précisément les fonctions d'un espace défini, l'objectif étant d'éviter les conflits et de faciliter le travail des forces de l'ordre.¹⁴¹ Les espaces publics, alors même qu'ils ne possèdent peut être pas de limites, doivent être adaptés à des usages prévus. Le sentiment de sécurité sera d'autant renforcé que les éléments faisant partie du territoire sont adaptés aux genres d'activités qui y seront exercées ainsi qu'au nombre de leurs usagers.¹⁴²

7- Attrait des espaces

La première perception que l'on a d'un objet ou d'une personne est toujours inspirée par la beauté dégagée par celui-ci ou celle-ci. Nous n'avons jamais deux fois l'opportunité de faire une première bonne impression. Afin d'assurer une sécurité, l'environnement et les espaces qui le compose doivent être soignés. « *Un lieu attrayant inspire le respect et génère un plus fort sentiment d'appartenant, de responsabilisation et dissuade des usages inadaptés* ». ¹⁴³ Afin de rendre un espace séduisant, il faut y augmenter le nombre d'activités tout en contrôlant leur densité. Cela permet de réduire le bruit causé par

¹³⁹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.36.

¹⁴⁰ *Ibidem*.

¹⁴¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.37.

¹⁴² *Ibidem*.

¹⁴³ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.38

celles-ci. Les nuisances sonores peuvent enlaidir les paysages urbains et en limiter leur utilisation.¹⁴⁴

8- Matériaux de qualité

Un environnement ayant un bel aspect peut attirer les citoyens mais un mauvais entretien de celui-ci peut, au contraire, les en éloigner. Le temps, par la force des choses, abîme les espaces. Il est par conséquent important d'utiliser des matériaux de qualité et de les entretenir régulièrement pour éviter qu'ils ne se détériorent davantage. Il ne faut pas perdre de vue qu'un espace détérioré est une invitation à commettre des actes délictueux.¹⁴⁵ L'entretien coûte du temps et de l'argent, il est dès lors fondamental d'utiliser des matériaux dont la résistance et la facilité de nettoyage permettent avec un minimum d'effort de maintenir l'image d'un endroit propre et respecté.¹⁴⁶

c. Gestion des espaces : concepts et dispositions essentielles.

La gestion des espaces est un élément essentiel de sécurité en matière d'urbanisme : « *un site bien géré envoie un message clair de prise en charge et de sécurité, à la fois dissuasif en termes de malveillance et rassurant pour l'utilisateur* ». ¹⁴⁷ Tout est une question de bien savoir effectuer l'entretien, assurer la surveillance, et réguler l'espace afin que les différents usagers puissent l'utiliser correctement. La communication entre les usagers et la gestion des populations précaires s'ajoutent aux trois autres impératifs (entretien, surveillance et régulation) dans la gestion de l'espace. Ces principes feront chacun l'objet d'un développement séparé.

1- Entretien de l'espace

Entretenir l'espace exige un nettoyage régulier afin d'obtenir un endroit propre. Un espace correctement entretenu renvoie le message d'un espace qui est correctement géré et surveillé. La surveillance naturelle va dépendre de la profondeur de la confiance que les usagers vont manifester envers cet espace. Il est donc important que le

¹⁴⁴ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.38.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.39.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p.39.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.41.

responsable agisse rapidement si un méfait est commis dans son espace. La confiance et le respect n'en seront qu'intensifiés.¹⁴⁸ Une bonne gestion permet « *de rassurer et attirer l'utilisateur en lui offrant un espace de qualité, propre, entretenu, fonctionnel et confortable mais aussi à lui signifier la capacité de réaction du gestionnaire pour l'entraîner à respecter les lieux ou le dissuader d'actions malveillantes.* »¹⁴⁹ C'est une forme de contrat tacite qui lie l'utilisateur et le gestionnaire : le responsable prend soin de l'espace et l'utilisateur le respecte. Une gestion correcte tient essentiellement au fait que les différents services se coordonnent et agissent rapidement de manière homogène sur les différents espaces.¹⁵⁰

2- Surveillance des espaces

Nous avons vu tout au long des chapitres précédents que la sécurité urbanistique fluctue en particulier en fonction de la surveillance naturelle exercée. Ce contrôle informel peut se réaliser de trois manières :

- « *une surveillance humaine informelle ou un mécanisme spontané de co-surveillance entre usagers* ». ¹⁵¹ Les citoyens se surveillent spontanément, les uns envers les autres.

- « *la surveillance humaine formelle est exercée professionnellement par les services de gestionnaires de l'espace* ». ¹⁵² Les professionnels appartenant aux services de gardiennage, à la police ou à d'autres services de protection assurent une surveillance plus poussée que ne saurait le faire le citoyen lambda et qui, par leur simple présence, peuvent déjà dissuader les malfaiteurs de passer à l'acte.

- L'utilisation de moyens techniques. Bien que de moindre utilisation en raison du coût des installations, les caméras de surveillance peuvent être très utiles. Ces différents types de surveillance permettent d'associer aux différentes espaces les auteurs responsables d'actes délictueux.¹⁵³

¹⁴⁸ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.42.

¹⁴⁹ *Ibidem*.

¹⁵⁰ *Ibidem*.

¹⁵¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.44.

¹⁵² *Ibidem*.

¹⁵³ *Ibidem*.

La première question essentielle à se poser dans le cadre de l'aménagement d'un espace est de se demander comment mettre en place ces différents moyens de surveillance et plus particulièrement comment rendre plus efficace la surveillance naturelle ? Pour déterminer ce qu'il faut mettre en place et comment le faire, il convient de prendre en compte trois éléments précis. D'abord la lisibilité qui permet de définir clairement qui sont les responsables des différents espaces. Ensuite, la visibilité ou l'art de voir et d'être vu et enfin, l'accessibilité qui permet de faciliter la surveillance des espaces en les rendant facilement accessibles.¹⁵⁴

3- Règles d'usage dans les espaces publics.

« Les règles d'usage renvoient à la gestion du public en termes de régulation des pratiques sur l'espace public ». ¹⁵⁵ Autrement dit, ces règles doivent permettre de prévenir l'accomplissement d'actes qui peuvent faire naître un sentiment d'insécurité mais aussi qui doivent permettre de gérer les différentes affectations de l'espace afin d'éviter les conflits. Il s'agit généralement de règles de civilité. Elles sont définies clairement, et sont, en principe, partagées par l'ensemble de la population. Lorsqu'elles sont enfreintes, elles envoient comme message que la survenance d'un acte de malveillance est possible et transmet donc une sensation d'insécurité. C'est pourquoi, en pareil cas, une vive réaction est attendue du gestionnaire. Il est néanmoins important que ces règles d'usage ne soient pas trop rigides pour permettre une certaine amélioration en fonction de l'évolution des pratiques.

Nous pouvons ainsi définir les règles d'usages comme étant les conduites ou les comportements que nous attendons de la société. Pour que les règles répondent à cette définition, trois éléments doivent s'y retrouver : « la finalité de l'espace, sa fonction et son statut sont clairs et directement lisibles pour l'utilisateur et le gestionnaire ». ¹⁵⁶

Dans le cas où l'un de ces trois éléments devait ne pas être clairement défini ou ne pas être lisible, nous nous trouverions face à une incivilité qui instaurera directement une

¹⁵⁴ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.45.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.46.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p.47.

insécurité. Les incivilités font l'objet de la sécurité dite publique. Nous analyserons les impacts de ces incivilités dans le chapitre relatif aux théories subséquentes.

Le multiculturalisme peut former un obstacle à la bonne entente et au partage des règles de civilité. Les rencontres qui se réalisent peuvent ainsi rapidement être la cause de malentendus et provoquer des conflits engendrant dès lors un profond ressenti d'insécurité. L'être humain est, par définition, rempli de préjugés. Nous avons tendance à croire que les conflits résultent principalement du comportement des groupes de jeunes. Ils constituent à nos yeux une source d'angoisse. Les oppositions trouvent généralement leur origine entre les jeunes qui s'approprient l'environnement comme étant le leur et les adultes qui partagent ce même espace. Ce sentiment d'appropriation par un groupe particulier induit des mécanismes de défense qui peuvent parfois être violents et par conséquent, donner lieu à de l'insécurité. C'est donc « *bien souvent au cœur de configurations relationnelles que se tisse l'insécurité et que se construisent les causes de la dispute* »¹⁵⁷

Selon Goffman, l'espace public est « *un espace de rencontres et d'échanges non-programmés avec l'altérité, avec ce qui n'est pas à priori familier* ». ¹⁵⁸ Des règles d'usages ou de civilités ou autrement dit, des codes y sont implicitement appliqués. Ces codes de conduites se caractérisent souvent comme une marque d'attention. Les éléments qui nous différencient avec autrui nous permettent de le reconnaître comme tel. Nous accordons notre confiance envers l'autre en souhaitant que celle-ci nous sera rendue. Néanmoins, nous maintenons une distance entre nous afin de ne pas nous livrer dans l'espace public. ¹⁵⁹ Selon Goffman, ce sont ces deux règles implicites qui constituent un espace public. Il parlera de la scène avant et de la scène arrière de la vie quotidienne. ¹⁶⁰ Au-devant de la scène, le public devient acteur de sa propre vie. Il joue un rôle et se cantonne aux règles implicites. Une fois la scène jouée, le public se retrouve dans les coulisses ou autrement dit, à l'arrière de la scène. Il se retrouve avec

¹⁵⁷ C. SCHAUT, « pour une lecture multidimensionnelle des espaces publics urbains » in *recueil théoriques réflexions, recueil théorique issu des journées thématiques*, [pyblik], Bruxelles, 2014-2015, p.24.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.22

¹⁵⁹ *Ibid.*, p.22.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p.19.

ses proches et n'est plus à la vue de tous. L'espace devient alors plus propice à un relâchement corporel et langagier.¹⁶¹

L'idée de Goffman se rapproche assez des idées de Newman et Jacob. La distinction entre l'espace public et l'espace privé doit être formellement défini. Un espace trop partagé engendre une diminution des interactions entre usagers. Si Goffman et Newman sont plus favorable à une clarification stricte des espaces, Jacob est plutôt favorable aux espaces partagés car de tels espaces sont plus propices aux rencontres et favorisent une surveillance naturelle. Jacob prône donc une différenciation adoucie.

4- Les publics particuliers

Certains publics, en raison de leurs particularités, de leurs vulnérabilités et de leurs besoins (toxicomanes, prostituées, les sans-abris...) peuvent être perçus de façon différente par les autres citoyens. Même s'ils ont leur place comme tout autre personne partageant le même espace, ces publics différents une difficulté complémentaire à la gestion de l'espace en cela qu'ils sont souvent considérés comme des sources de conflits alors. La gestion de ces publics dans l'espace n'est pas simplement possible par l'analyse urbanistique il faut également prendre des mesures d'accueil et d'accompagnement. L'analyse de leur besoin est essentielle afin de pouvoir y répondre de manière approprié tout en les maintenant à leur place dans la société. Leurs besoins peuvent être rencontrés par des personnes tels les médiateurs ou encore avec l'aide des établissements d'aide.¹⁶²

5- Communication

La sécurité peut être atteinte par l'adhésion des usagers à des règles, même tacites. Pour qu'ils respectent un environnement, les utilisateurs doivent se sentir responsables et impliqués dans la gestion. La confiance que nous leur accordons et les informations qui leur sont données, via parfois un agent intermédiaire, permettent qu'ils s'engagent dans un mouvement sécuritaire et participent à la mise en pratique des règles.¹⁶³ Un bon

¹⁶¹ C. SCHAUT, « pour une lecture multidimensionnelle des espaces publics urbains », *Op.cit.*, p.25.

¹⁶² X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.48.

¹⁶³ *Ibid.*, p.50.

accès aux informations par différents canaux (plans, panneau d’affichage, etc.) est favorable à une ambiance festive et une sécurité renforcée.¹⁶⁴

6- Durcissement des cibles de la malveillance

Comme nous l’avons analysé dans la prévention situationnelle, et plus précisément dans la théorie du choix rationnel, la pression à l’égard du délinquant potentiel est indispensable si l’on veut atténuer sa volonté de passage à l’acte. Afin de gérer efficacement cette « intimidation » du délinquant, il est nécessaire de cibler les endroits à risque. Dès que les endroits cibles sont bien déterminés, les mesures de surveillance propres à ceux-ci doivent être établies.¹⁶⁵

Au sein d’une ville, les endroits considérés comme les plus à risque sont « *les locaux techniques, les réseaux d’électricité, de gaz, d’eau et de téléphone* ». ¹⁶⁶ L’abaissement du nombre de passage à l’acte peut être mené par un renforcement des techniques de protection des espaces ciblés ! A noter que lesdites mesures de protections sont d’autant plus efficaces lorsque les moyens techniques sont associés à des moyens humains.¹⁶⁷

IV. Safe cities.

Les études menées par Jacob et Newman ont été une source d’inspiration pour d’autres approches de l’environnement. Une des premières théories qui en résulte concerne les « Safes cities »

Dans son approche, Newman s’intéresse prioritairement aux différents quartiers d’une entité. Dans les années 80’, la ville de Toronto au Canada s’intéresse à appliquer la « théorie CPTED » de Newman à l’entièreté de la ville. Les espaces publics et les transports en communs deviennent objets d’étude. Le concept de « Safe cities » est né.¹⁶⁸

¹⁶⁴ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.51.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p.52.

¹⁶⁶ *Ibidem.*

¹⁶⁷ *Ibidem.*

¹⁶⁸ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.4.

Le sentiment de sécurité prend toute son importance au vu des préoccupations particulières de la population considéré comme la plus vulnérable, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées. La politique de combat de la malveillance développée par les « safe cities » est étendue à l'Europe dans les années 90 complétée par une approche environnementale.¹⁶⁹

V. Approche environnementale

La décision d'élargir à l'Europe la théorie CPTED émane du Conseil de l'Europe en 1989. A partir de ce moment, la sécurité devient un élément clé dans la politique européenne.¹⁷⁰ Plusieurs instances européennes reconnaissent la nécessité et l'utilité du CPTED dans la recherche sécuritaire. Il est en effet important de trouver des solutions pour établir une paix citoyenne et une stabilité de la ville.¹⁷¹

VI. Gated communities.

Nous ne pouvons parler de Newman et la privatisation des espaces sans parler des « Gated communities » qui différencient les lieux publics et privés.

L'objectif des « Gated communities » est de garantir la sécurité et la tranquillité aux classes supérieures qui sont à l'origine de ces espaces résidentiels, fermés dont l'accès est restreint aux résidents et dont la sécurité des personnes et des propriétés est le principe fondateur. Afin d'assurer cette sécurité, un contrôle constant est réalisé dès l'accès à ces espaces. Ce contrôle est assuré tant par l'intermédiaire d'agents de sécurité, qu'au moyen de cartes autorisant l'accès ou encore par l'utilisation de caméras de surveillance.¹⁷²

Les personnes partageant ce même espace clos doivent respecter toute une série de règles qui leur sont propres. Si elles désirent s'isoler du restant de la société c'est pour vivre avec des personnes ayant le même statut social.¹⁷³ Les barrières qui clôturent

¹⁶⁹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.5.

¹⁷⁰ *Ibidem*.

¹⁷¹ *Ibidem*.

¹⁷² M. PORCU, « gated communities et contrôle de l'espace urbain : un état des lieux », *déviance et société*, 2013, vol 37, p.230.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 234.

l'espace ont un message précis : « Vous les autres, vous nous faites peur ». Les « autres » deviennent une source d'insécurité. Partant de cette idée, les résidents se replient sur eux-mêmes afin d'apaiser leurs inquiétudes et pour se défendre.¹⁷⁴ Ce mécanisme de défense a tendance à diminuer les communications et les relations entre les usagers ! Leur relation ne se limite qu'à des actes de consommations.¹⁷⁵

Les barrières bien que mises en place pour renforcer les contrôles et assurer la sécurité ont également pour effet pervers d'exacerber le sentiment d'insécurité. Enfin, l'intérieur du lotissement est considéré comme sécuritaire mais, comme le dit Newman, cette sécurité interne conduit à l'idée que l'extérieur est dangereux.¹⁷⁶

VII. Ronald V. Clarke : la prévention situationnelle.

Les théories précitées sont souvent associées à ce que nous appelons « la prévention situationnelle ». Cette thèse est semblable à la notion de « Defensible space » défendue par Newman.

La prévention situationnelle est développée par Ronald Clarke en 1980. Son travail sur la prévention situationnelle a été réalisé en vue de revoir la sécurité et l'efficacité des autres formes de contrôle.¹⁷⁷ Il a basé sa thèse sur les travaux du service Home Office Research Unit du Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni.

Le but du concept de "prevention situationnelle" est de réduire les situations criminogènes comme on le faisait précédemment en appliquant le CPTED, « *la prévention situationnelle vise à réduire la malveillance et les incivilités en améliorant la conception et la gestion de l'environnement afin de réduire l'opportunité qu'un fait de malveillance soit commis* ». ¹⁷⁸

Cette conception de l'espace ne s'intéresse donc pas aux causes du crime mais plus précisément aux raisons du passage à l'acte. Afin d'atteindre l'objectif sécuritaire, ce

¹⁷⁴ M. PORCU, « gated communities et contrôle de l'espace urbain : un état des lieux », *Op.cit.*, p. 237.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p.239.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p.241.

¹⁷⁷ R. V. CLARCKE, "situational crime prevention, successfull case studies", second edition, *harrow and heston*, New York, 1997, p.6.

¹⁷⁸ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.6.

concept cherche à déterminer la structure la plus appropriée à mettre en place pour diminuer le crime. A cette fin, cinq points servent de référence : Il convient en premier lieu de regrouper les données sur les natures et dimensions des problèmes criminels. Il est ensuite nécessaire d'analyser les conditions qui facilitent ou limitent le passage à l'acte. Il faut en troisième lieu prendre en considération les possibilités de bloquer les passages à l'acte. Après il convient d'étudier les meilleures mesures à prendre et enfin, il faut diffuser les résultats de l'expérience.¹⁷⁹

Nous pouvons définir la prévention situationnelle comme une thèse qui « *consiste à agir sur structure d'opportunité du crime.* »¹⁸⁰

Nous pouvons ici tout de même émettre une critique sur le lien supposé entre le passage à l'acte et le sentiment de sécurité. Nous tendons ici vers une conception « Newmanienne » où les espaces doivent rester clôturés et sécurisés. Ceci a pour conséquence, un sentiment d'insécurité qui se fait ressentir chez les usagers. Ceux-ci n'osent plus se déplacer dans les espaces publics par peur de nuire à la tranquillité et à la sécurité qui doivent se retrouver dans un espace clos.¹⁸¹ Usuellement, la prévention situationnelle est basée sur trois théories :

a. La théorie du choix rationnel.

La prévention situationnelle ayant pour but de réduire les opportunités de passage à l'acte, va s'intéresser aux raisons qui mènent une personne à commettre un acte délictueux.

Cette théorie est basée sur le concept que le passage à l'acte est réalisé par le délinquant de manière réfléchie et en connaissance de cause. Avant l'accomplissement de son acte, l'auteur des faits va analyser consciemment trois points. Tout d'abord, il va analyser ce que va lui coûter son passage à l'acte. Ensuite, il va s'intéresser aux peines qu'il peut encourir s'il se fait appréhender par les forces de l'ordre. Enfin, il va porter son analyse

¹⁷⁹ R. V. CLARCKE, *situational crime prevention*, crime and justice, vol 19, building a safer society, 1995, p. 93.

¹⁸⁰ F. BONNET, « contrôler des populations par l'espace ? prévention situationnelle et caméras de surveillance des gares et des centres commerciaux », *politix*, 2012, n°97, p.26.

¹⁸¹ P. LANDAUER, « Intégré la sécurité dans la conception de la ville », *économie et humanisme*, 2006, p.31.

sur les avantages qu'il peut tirer de son action qu'ils soient pécuniaires ou autres. Ces passages à l'acte sont toujours calculés.¹⁸²

Cette théorie a cependant des limites. Le choix du délinquant n'est pas multiple. L'auteur aura tendance à s'orienter vers les choix les plus évidents et plus immédiats pour lui. Il ne prend pas en considération les conséquences indirectes de ses choix.¹⁸³

b. L'approche de l'activité routière

Cette approche est développée par Cohen et Felson en 1979. Elle s'intéresse à ce qui, dans l'environnement immédiat d'un présumé délinquant, peut influencer son passage à l'acte. Selon ces auteurs, on retrouve dans le passage à l'acte d'un délinquant trois éléments « *un délinquant potentiel, une cible adéquate et une absence de surveillant* ». ¹⁸⁴ Le moindre changement d'un de ces trois principes essentiels peut modifier le nombre d'opportunités de commettre un acte de malveillance. Ces changements arrivent régulièrement lors de la transformation de la vie d'un quartier.¹⁸⁵ La simple présence d'un surveillant à proximité peut être décisive; la possibilité d'un passage à l'acte est nettement réduite.

c. La théorie « crime pattern »

Développée en 1991, cette théorie se concentre sur « *la manière dont la malveillance se produit par rapport à la situation dans le temps et dans l'espace de l'auteur de l'acte et de la cible, en mettant en valeur le lieu de l'événement.* » ¹⁸⁶ Nous parlons ici plus communément de « criminologie environnementale ». C'est avec l'aide de cette théorie que nous analysons la manière dont les personnes interagissent avec leur environnement.

Tout comme les autres théories étudiées jusqu'ici, celle de la prévention situationnelle a connu de vives critiques criminologiques.

¹⁸² X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.6.

¹⁸³ *Ibidem*.

¹⁸⁴ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.7.

¹⁸⁵ *Ibidem*.

¹⁸⁶ *Ibidem*.

En effet, cette théorie « propose une solution technique et amoral à un problème d'intégration sociale ; qu'elle ne cherche pas à améliorer la société pour faire disparaître le crime, mais à aménager l'espace pour le rendre plus difficile à commettre ». ¹⁸⁷ Son seul objectif est de réduire le nombre d'acte de délinquance.

Aujourd'hui, la prévention situationnelle se manifeste par des éléments plus techniques et technologiques comme les caméras de surveillance. Cela a pour effet que la population a tendance à croire que le contrôle par des éléments technologiques donnent au gouvernement trop de pouvoir, que le contrôle devient trop intrusif. ¹⁸⁸

VIII. Théories subséquentes.

Nous avons jusqu'à maintenant présenté les deux grandes théories servant de base à notre recherche ainsi que les théories qui en découlent. Il nous semblerait incomplet de clôturer la présentation de ses conceptions sans mentionner d'autres hypothèses subséquentes ; la théorie de la vitre brisée appelée « Broken Window » et la théorie de l'infraction signal. Ces deux thèses soulignent l'impact d'une incivilité sur le sentiment d'insécurité chez les usagers.

a. Théorie de la vitre brisée

Cette conception de l'environnement et son influence a été élaborée par James Q. Wilson et George L. Kelling en 1982. Elle part du principe que la délinquance et la peur coexistent ensemble. Le désordre créé par des incivilités telle qu'un bris de vitre encourage la délinquance. Ces actes de malveillance perceptibles au regard entraînent des conséquences négatives sur les usagers. Il donne lieu à une augmentation du sentiment d'insécurité. En raison de cette augmentation, ils provoquent le déplacement hors des quartiers des personnes ayant un capital économique suffisant. Enfin, les lieux publics se métamorphosent en espaces à éviter. Le nombre d'endroits laissés à l'abandon s'agrandit. Les zones non fréquentées ou abandonnées ont un niveau faible de

¹⁸⁷ F. BONNET, « contrôler des populations par l'espace ? prévention situationnelle et caméras de surveillance des les gares et les centres commerciaux », *Op.cit.*, p.28.

¹⁸⁸ R. V. CLARCKE, situational crime prevention, successfull case studies, *Op.cit.*, p.3.

surveillance naturelle, ce qui encourage le passage à l'acte et suscite encore plus de crainte. C'est un cercle vicieux¹⁸⁹

Par cette hypothèse, les auteurs démontrent que les incivilités deviennent des éléments importants dont il faut tenir compte dans la gestion des espaces. Ces traces humaines sont considérées « *comme des ruptures des codes élémentaires de la vie sociale. Les notions d'incivilité et de désordre public sont considérés comme étant des choses qui bousculent « l'apparence normal* » ». ¹⁹⁰ Elles sont devenues une des causes du sentiment d'insécurité.

La théorie « broken windows » relie trois variables à la fréquence des troubles. C'est que nous appelons le « triangle des incivilités. » ¹⁹¹ S. Roche va développer ces trois variables :

1. « *La fréquence des incivilités, au-delà d'un certain niveau, est associée à une augmentation de la peur de la population.* » ¹⁹² Cela a un impact sur les relations interpersonnelles. La population ne désire plus se rendre sur certains lieux, elle a tendance à se replier. Les personnes s'intéressent uniquement à leur domicile et n'éprouve plus d'intérêt à se préoccuper des autres. Des zones exemptes de sécurité peuvent alors être rapidement produites. ¹⁹³
2. « *La confiance interpersonnelle étant entamée, la multiplication des incivilités est également associée à l'altération de la confiance de la population dans les institutions publiques* ». ¹⁹⁴ La confiance semble totalement perdue.
3. La confiance perdue et la peur accrue favorise la délinquance. En effet, cela suscite « *une modification de jugement de valeur des actes délinquant.* » ¹⁹⁵ La

¹⁸⁹ A. BARKER, A. CRAWFORD, « Peur du crime et insécurité. Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine », *déviance et société*, 2011/1, vol.35, p.75.

¹⁹⁰ S. ROCHE, « la théorie de la vitre cassée en France, incivilité et désordres en publics », *revue française de science politique*, 50^{eme} année, n° 3, 2000, p.390.

¹⁹¹ *Ibid.*, p.403.

¹⁹² *Ibidem.*

¹⁹³ *Ibidem.*

¹⁹⁴ S. roche, « la théorie de la vitre cassée en France, incivilité et désordres en publics », *Op.cit.*, p.405.

¹⁹⁵ *Ibidem.*

population ne contrôle plus et ne dénonce plus ces actes. C'est une aubaine pour le délinquant qui se sent libre de continuer et d'augmenter les méfaits.

d. Théorie de l'infraction signal

Après la théorie de la vitre brisée qui tente de faire le lien entre désordre et délinquance, la théorie de « l'infraction signal » étudie les différents impacts que les différents désordres engendrent sur le sentiment de sécurité. La perception du risque est influencée par le type de désordre commis.¹⁹⁶ Il existe donc certains signaux qui sont interprétés par les usagers comme des signes distinctifs de la présence d'un possible risque ou d'un risque passé.¹⁹⁷

Ceci porte à conséquence sur la façon dont les usagers vont appréhender l'environnement et peut influencer le comportement de ces derniers, ce qui peut être négatif pour l'urbanisation. « *L'infraction signal améliore notre compréhension de la naissance et de la mise en forme de la perception de la sécurité à la fois par l'exposition à des signaux multiples et par le fonctionnement différentiel de ces signaux pour différentes personnes* »¹⁹⁸

Nous constatons par cette théorie que plus un individu peut identifier les personnes avec qui il partage l'environnement au plus il est facile pour lui de considérer ces individus comme une menace ou non.¹⁹⁹ Ceci rejoint de près la notion d'appropriation de l'espace développée par Newman

Goffman parlera lui « d'apparences normales ». Cela peut servir de base afin de mieux comprendre comment un signal peut être interprété comme étant un ordre social faible. Cet interprétation va avoir pour conséquence, un changement de comportement afin de s'adapter à cet ordre social.²⁰⁰ Afin de réduire ces signaux d'alarmes, il existe des

¹⁹⁶ A. BARKER, A. CRAWFORD, « Peur du crime et insécurité. Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine », *Op.cit.*, p.79.

¹⁹⁷ *Ibidem.*

¹⁹⁸ A. BARKER, A. CRAWFORD, « Peur du crime et insécurité. Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine », *Op.cit.*, p.80.

¹⁹⁹ *Ibidem.*

²⁰⁰ A. BARKER, A. CRAWFORD, « Peur du crime et insécurité. Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine », *Op.cit.*, p.81.

signaux dits de « contrôle ». Ces signaux sont des actes formels ou informels de surveillance qui permettent de signaler la présence de contrôle.²⁰¹

D. Législation

I. Belgique

L'urbanisme est légiféré dans le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPe) datant de 1984²⁰² mais aussi, plus récemment, dans le code bruxellois et le code flamand.²⁰³ La notion de sécurité abordée à l'article 57 du Code wallon est en lien avec les incendies ou encore les inondations. Il n'y a donc pas de règle particulière qui régit la sécurité en lien avec l'urbanisme et l'environnement.

II. Europe

En Europe, l'intérêt apporté à la sécurité et l'environnement ne se développe que dans les années 90'. Nous avons constaté, à travers les différents concepts développés, que l'appropriation et l'identification d'un endroit permet d'améliorer le sentiment de sécurité. Nous avons également pu voir que dans le cadre du contrôle de cette sécurité, la surveillance naturelle constitue un élément majeur. Le Comité européen de normalisation (voir supra) va reprendre ces observations comme des principes de base dans la rédaction de son rapport.²⁰⁴

La sécurité et l'environnement ont fait l'objet de plusieurs actes législatifs. Il y a presque 30 ans, le conseil de l'Europe organisait une conférence ayant pour titre « les stratégies locales pour la réduction de l'insécurité en Europe ». En 1997, l'Europe désigne le sentiment d'insécurité comme un problème essentiel des villes auquel il faut trouver

²⁰¹ A. BARKER, A. CRAWFORD, « Peur du crime et insécurité. Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine », *Op.cit.*, p.82.

²⁰² Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, 25 mai 1984, *M.B.* 5 juin 1984, p. 6939.

²⁰³ Code bruxellois de l'aménagement du territoire, *M.B.*, 26 mai 2004, p.40738 et Vlaamse Codex ruimtelijke ordening, *M.B.*, 26 mai 1995, p.21001.

²⁰⁴ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.9.

une solution satisfaisante. Ceci nous rappelle que la sécurité est un droit fondamental pour tous les citoyens.²⁰⁵

En 2001, la théorie du « crime prevention trough environnement design » ou « Designing Out crime » défendue par Jacob et Newman devient un concept intégré dans l'approche globale de la sécurité européenne. *« Les meilleures pratiques issues du concept CPTED et DOC devraient être rassemblées, évaluées, et mises à la disposition des acteurs concernés. Cette approche devrait adopter un cadre commun de concepts et de processus et identifier des principes transférables. »*²⁰⁶

a. Rapport technique du CEN

Le comité européen de normalisation est une association regroupant 33 pays européens. Cette association développe et définit les niveaux européens concernant différents types de produits, services et processus. Le comité européen de normalisation « supporte » la standardisation des activités en lien avec l'espace, les constructions, les produits de consommation, la défense et la sécurité, l'environnement, la santé et bien d'autres domaines.²⁰⁷

Dans le cadre du CEN, un rapport technique sur la prévention de la malveillance par l'urbanisme a été rédigé. L'urbanisme, la conception et la gestion des espaces sont les éléments clés pour prévenir cette malveillance. Le comité a mis en place un groupe de travail international pour établir les critères portant sur *« la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments »*.²⁰⁸ Ce groupe de travail a publié un rapport en 2007, adopté par le CEN en 2007²⁰⁹ basé sur deux concepts. Premièrement, *« l'urbanisme a une influence sur la malveillance et le sentiment d'insécurité. »*²¹⁰ Deuxièmement, *« les critères de prévention de la malveillance doivent être appliqués à différents niveaux et à différentes échelles d'urbanisme : l'ensemble*

²⁰⁵ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.5.

²⁰⁶ Ibidem.

²⁰⁷ <https://www.cen.eu/about/Pages/default.aspx>

²⁰⁸ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.5.

²⁰⁹ Le rapport technique CEN TR 14383-2.

²¹⁰ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.8.

*des villes, les infrastructures, les espaces publics, la conception et la gestion des espaces »*²¹¹

Ce rapport introduit les mesures à prendre en cas de rénovation de quartier ou dans l'évaluation de projets sous l'angle de la sécurité.²¹² En outre, il est composé de différents points et de quatre annexes. Les deux premières annexes « *donnent un cadre à la réalisation des études de la malveillance dans les quartiers existants et des évaluations de la malveillance en cas de nouveaux projet* ». ²¹³ La troisième concerne le sentiment d'insécurité enfin, la quatrième présente sous forme d'une liste de « principes de base », les questions que les praticiens doivent se poser afin de « *traduire en action pratiques les stratégies de la prévention de la malveillance* ». ²¹⁴

b. Processus du rapport

Ce processus permet de guider au mieux dans l'amélioration de la sécurité urbaine. Il n'est toutefois pas contraignant. Le processus de prise en compte de la prévention urbaine est découpé en 8 étapes : ²¹⁵

1. La première étape concerne les instances responsables. Ces dernières doivent déclarer officiellement leurs engagements dans la prévention et la réduction de la malveillance. Elles doivent également formuler les objectifs de la mission. Enfin, elles désignent le directeur de l'action afin de créer un groupe de travail.
2. Ensuite, le groupe de travail créé doit établir le programme d'action, rendre compte à la collectivité territoriale mais va aussi devoir définir le mécanisme de consultation d'autres parties concernées. Ensuite, ce groupe de travail sera chargé de la rédaction des rapports concernant l'évaluation de la malveillance dans le but de définir les éléments de l'environnement urbain qui influencent la sécurité.
3. Une fois les éléments d'influence clairement déterminés, le groupe de travail va devoir illustrer le scénario, identifier les stratégies et définir les actions à

²¹¹ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Op.cit., p.8

²¹² *Ibidem*.

²¹³ *Ibidem*.

²¹⁴ *Ibidem*.

entreprendre. Il devra, en outre, déterminer les coûts des actions à entreprendre et prévoir les effets et risques probables liés à l'exécution de celles-ci.

4. L'instance responsable devra ensuite définir les stratégies et actions à mettre en œuvre ainsi que les aspects à éventuellement approfondir.
5. Avant de mettre le processus en route, il est important d'avoir un accord avec les différents acteurs en vue de déterminer les niveaux de responsabilité de chacun d'eux dans la mise en œuvre du programme détaillé et de l'exercice des contrôles intermédiaires.
6. Les actions et les travaux sont enfin mis en œuvre. A chaque phase de la mise en œuvre des travaux un contrôle est effectué.
7. Subséquemment, une évaluation des résultats est faite sur base de de critères et selon des méthodes prédéfinies.
8. Enfin, d'éventuelles actions correctives au projet sont établies.

La sécurité est donc devenue une préoccupation européenne. La question demeure de savoir si les peuples partagent les préoccupations des Etats en matière de sécurité de l'environnement ou si les Etats partagent ou adhèrent aux préoccupations des peuples, parce que le développement durable et la sécurité de tous en dépendent ? ».²¹⁶

²¹⁵ X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, *Op.cit.*, p.10.

²¹⁶ M.M. MLIKA, conférence « La sécurité et l'environnement », président de AREMEDD au colloque sur le dialogue méditerranéen de l'OTAN à Tunis, 18 juin 2007.

E. Conclusion de la partie théorique

Dans le cadre de l'étude des différentes théories sur l'urbanisme et la sécurité, nous avons pu constater qu'existaient différentes manières d'aborder le lien entre l'aménagement urbanistique et la sécurité urbaine. Comment les aménagements urbains influencent-ils la sécurité ?

Les actes de malveillance et autres délits sont toujours réalisés dans des espaces. La question est donc de comprendre, pour un espace défini, en raison de quelles caractéristiques un nombre plus ou moins élevé de passage à l'acte peut y être commis.

Nous avons vu, au travers de différentes théories, que le passage à l'acte est notamment lié à certaines caractéristiques personnelles du délinquant mais est, essentiellement dépendant des caractéristiques urbaines de l'espace. L'agencement spatial impacte indéniablement le sentiment de sécurité. Nous avons pu constater, d'autre part, que ces dispositions spatiales sont interprétées par les criminels afin de déterminer si certains lieux sont propices ou non à la commission d'actes de malveillance.

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers, l'espace doit être pensé et l'urbanisme aménagé en conservant à l'esprit qu'il est primordial de réduire les espaces dangereux ou mal entretenus, terres d'incivilités et de malveillances.

L'analyse empirique que nous effectuerons par la suite se basera sur les notions développées par O.Newman et J.Jacob. Tous deux réfléchissent à l'impact de l'urbanisme sur le sentiment de sécurité. Alors que Jacob est plutôt favorable au développement de zones multifonctionnelles et d'espaces partagés, Newman tentera de réduire l'insécurité en favorisant la création de quartiers monofonctionnels pensant que *« pour être défendable, un espace devrait être délimité en zones d'influence dans lesquelles les réflexes de défense territoriaux des occupants pourraient tout naturellement s'exercer »*²¹⁷ Par ailleurs, tandis que J.Jacob va chercher à comprendre l'impact de l'urbanisme sur le sentiment de sécurité des habitants, O.Newman, va porter sa recherche sur le lien entre l'urbanisme et le comportement criminel. Les deux études se

²¹⁷ M. CUSSON, *prévenir la délinquance, les méthodes efficaces*, Op.cit., p.127.

rejoignent finalement quant à la certitude de l'impact, direct pour Jacob ou indirect pour Newman, de l'urbanisme sur le sentiment de sécurité

Nous pouvons toutefois émettre un reproche sur la teneur de ces deux études. Les deux auteurs précités identifient la population comme étant une communauté servant à garantir un niveau de sécurité informelle et, par cela même, comme une entité apte à assurer par elle-même sa propre sécurité. Aucun des deux auteurs ne s'est cependant intéressé aux éléments constitutifs d'une communauté. « *L'hypothèse selon laquelle des aménagements architecturaux feront émerger des conduites défensives ne se vérifie pas. Le citoyen contemporain n'est pas un animal territorial, sauf quand un intrus fait irruption chez lui. Il a trop bien appris à se « mêler de ses affaires ». L'anonymat qui prévaut dès qu'il quitte son logement le rend indifférent à ce qui se passe, non seulement dans la rue, mais encore dans les lieux semis publics ou privés de son immeuble.* »²¹⁸ Enfin, certains pourront reprocher à ces auteurs, en raison de leur manque d'analyse des causes concrètes de la délinquance, de ne s'être vraiment intéressé à la criminalité.

Nous allons utiliser les conceptions urbaines « Jacobienne » et « Newmanienne » comme objet d'étude. En tenant compte des critiques mentionnées et des limites de l'influence des constructions, nous verrons si les théories citées précédemment sont mises en application de manière empirique.

²¹⁸ M. CUSSON, *prévenir la délinquance, les méthodes efficaces*, Op.cit., p.129.

Seconde Partie :
L'analyse.

PARTIE EMPIRIQUE

A. Historique et aperçu urbanistique de la ville de Louvain-La-Neuve.

a. *Histoire de la ville universitaire de Louvain-la-Neuve.*

La ville de Louvain-la-Neuve fête cette année ses 45 ans. La fondation de l'université émane d'une décision princière et bourgeoise. Alors que seule la papauté peut, à l'époque, décider de construire une université, elle refuse la construction de celle de Louvain qui, dans un premier temps, a également été refusée par les bruxellois par crainte pour la vertu de leurs filles. Suite à un voyage à Rome, Guillaume Neefs obtient finalement du pape l'accord de fonder l'université. Nous sommes en 1425. Elle sera officiellement fondée en 1426. Au départ, seules quatre facultés composent l'université.²¹⁹

A cette époque, malgré des tentatives d'ingérence du pouvoir civil, l'université est sous l'autorité papale. En 1797, les facultés universitaires sont supprimées par le régime Français.²²⁰ « *La politique universitaire du nouveau régime se développa dans un cadre exclusivement étatique et fortement centralisé* ». ²²¹ En 1830, l'université se rapproche des idées libérales et aspire à prendre sa liberté. Elle demeure néanmoins propriété des évêques et devient ainsi une université catholique. La gestion est effectuée par le recteur qui devient un élément central. L'expansion de l'université provoque une modification des institutions et va aboutir à un problème linguistique dont nous connaissons encore aujourd'hui les suites.

Malgré l'élection d'un recteur bilingue, des réformes visant à une autonomie des deux régimes linguistiques furent votées. En 1968, « *le nouveau gouvernement Eyskens fait une déclaration gouvernementale imposant à la section française de l'université l'implantation d'unités pédagogiques entières dans des sites nouveaux choisis par elle et dans le cadre d'une programmation établie par elle, dans la mesure où les moyens*

²¹⁹ L. COURTOIS, I. LEJEUNE, S. LEMAITRE, J-M PIERRET, J. PIROTTE, « mémoire de Wallonie. Les rues de louvain-la-neuve racontent... », fondation wallonie Pierre-Marie et jean-François Humblet, Louvain la neuve, 2011, p.441.

²²⁰ *Ibid.*, p.442.

²²¹ *Ibidem.*

financiers sont assurés et garantis. »²²² En 1969, un crédit de 764 millions de franc est accordé à l'université pour s'implanter en wallonie.²²³ L'université Catholique francophone vient alors s'installer dans la ville de Louvain-La-Neuve.

b. L'urbanisme de la ville de Louvain-la-Neuve.

L'installation de cette université a été pensée par les urbanistes Michel Woitrin et Raymond Lemaire qui ont souhaiter introduire une nouvelle conception de la ville. Ils ne pensaient plus la ville comme un espace où l'humain doit s'habituer mais comme un espace de partage recentré sur l'humain. Le bien-être des usagers était devenu leur leitmotiv. Ils ont donc tout naturellement privilégié une ville piétonnière où les parkings se situe au sous-sol.²²⁴

Comme le dit le responsable du service de la gestion et de la sûreté de Louvain-la-Neuve,, *« l'urbaniste avait pris comme modèle des villes universitaires italiennes comme Bologne et ont voulu créer, non pas un campus fermé mais une ville ouverte avec une université en son sein, il voulait vraiment qu'il y a un dialogue entre toutes les activités, il ne fallait pas que cela soit une ville qui tourne autour et par l'université. »*²²⁵

Les peuples se différencient depuis longtemps par leur appropriation de l'espace. Une première question que nous vient à l'esprit est : *« la communauté néo-louvaniste utilise-t-elle un mode propre pour s'approprier l'espace, pour prendre possession d'un territoire et élaborer une culture urbaine ? »*²²⁶ Louvain-la-Neuve est une ville étudiante, principalement piétonne avec des rues étroites où les personnes sont obligées de se croiser. Les commerces, les institutions et les différents services de la ville s'impliquent et travaillent ensemble. Les différents quartiers sont très proches l'un de l'autre mais véhiculent des ambiances différentes. L'espace est également constitué par un lac artificiel et par différents espaces verts. Tous ces éléments permettent de donner une orientation particulière à notre façon de vivre dans cette ville essentiellement

²²² J-M LECHAT, « Louvain-la-Neuve ; droit de cité », UCL/relation extérieures, 1997, p.11.

²²³ *Ibid.*, p.9.

²²⁴ *Ibid.*, p.14.

²²⁵ Voir annexe.

²²⁶ L. COURTOIS, I. LEJEUNE, S. LEMAITRE, J-M PIERRET, J. PIROTTE, « mémoire de Wallonie. Les rues de louvain-la-neuve racontent... », *Op.cit.*, p.41.

universitaire.²²⁷ La logique du piétonnier est maintenue jusqu'à l'extrémité, les voitures circulent essentiellement en-dessous de la ville et les parkings sont quasi essentiellement en sous-sol alors que les piétons se trouvent au-dessus !²²⁸ Le centre-ville est construit avec des dalles sur trois étages de parkings. Les colonnes de bétons qui soutiennent ces dalles sont présentes dans les parkings souterrains²²⁹

A côté de la ville et son centre, nous avons le quartier dit « la baraque » qui existe depuis la naissance de Louvain-la-Neuve. Ce coin de la ville accueille les habitants qui refusent d'habiter dans les premiers logements communautaires. Aujourd'hui, ce quartier a « *un règlement spécifique d'urbanisme qui a été conclu avec la ville, il existe 3 zones qui ont été régularisées* »²³⁰

*« On pourrait ajouter que l'espace de la ville nouvelle est vécue différemment par les groupes humains différents qui se succèdent dans ses rues ; étudiants majoritaires en semaine, universitaires des quatre continents plus visibles en période de congé, commerçants ou membre du personnel de l'université présent le jour pour leurs activités professionnelles, seniors attirés par les charmes d'une ville jeune et piétonne, enfants et adolescents de mouvement de jeunesse prenant le week-end possession des rues pour les jeux sans danger d'une ville sans voiture. »*²³¹

B. Méthodologie

Dans ce chapitre, nous parlerons en premier lieu de l'entretien exploratoire qui nous a permis de déterminer les éléments essentiels à analyser. Ensuite, nous traiterons de l'observation ou encore des éléments sur lesquels notre réflexion s'est portée. Enfin, nous terminerons par la construction du questionnaire.

²²⁷ J-M LECHAT, « Louvain-la-Neuve ; droit de cité », *Op.cit.*, p.41.

²²⁸ *Ibid.*, p.15.

²²⁹ *Ibid.*, p.26.

²³⁰ Voir annexe

²³¹ L. COURTOIS, I. LEJEUNE, S. LEMAITRE, J-M PIERRET, J. PIROTTE, « mémoire de Wallonie. Les rues de louvain-la-neuve racontent... » *Op.cit.*, p.42.

I. L'entretien exploratoire

Avant de réaliser les observations ou les enquêtes, il est utile de faire un entretien exploratoire. Cela nous permet de nous éclairer. « *Les entretiens exploratoires ont pour premier objectif de s'informer le mieux possible sur la question étudiée.* »²³² Ce travail permet au chercheur non pas de remettre en question les hypothèses déjà établies, ni même de les vérifier, mais de guider ses recherches. Ce travail s'effectue prioritairement avec l'assistance des personnes du milieu social, professionnel et culturel de l'objet d'étude. Ce sont donc des moments de discussions libres et des moments de découvertes. Avant de réaliser ce type d'entretien, il est essentiel de s'être préalablement documenté. Cela permet d'avoir une connaissance de base sur le sujet que nous voulons développer. Ces entretiens ne sont pas sans risque. Le chercheur peut se trouver confronter à ses propres.²³³

a. Qui ?

Les entretiens exploratoires visent essentiellement les personnes qui sont spécialisées ou expertes dans notre domaine de recherche. C'est pourquoi j'ai réalisé cet entretien avec Alexandre Beauthier qui est responsable pour le site de Louvain-la-Neuve du GSPP ; gestion, sûreté, patrimoine et personne. Une de ses principales tâches consiste à analyser et améliorer l'environnement de la ville afin de limiter les actes de malveillance. Il se doit donc de déterminer les espaces où ces actes de malveillance sont les plus présents afin d'étudier la meilleure manière de les combattre. Grâce à cet entretien, nous avons pu établir les endroits les plus appropriés pour y effectuer notre recherche.²³⁴ Nous avons ainsi pu déterminer que l'endroit où la théorie de J.Jacob est la plus appliquée correspond au centre-ville et ses alentours immédiats tandis que les bâtiments Lavoisiers répondent au plus près aux préceptes de la théorie de O.Newman.

b. Quoi ?

Ces entretiens sont régulièrement réalisés de manière semi-directive. La demande d'interview est faite par le chercheur qui guide l'entretien de manière à l'orienter dans le

²³² L. VAN CAMPENHOUDT et R QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, 4 ed., dunod, Paris, 2011, p.59.

²³³ *Ibidem*.

²³⁴ L. VAN CAMPENHOUDT et R QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, *Op.cit.*, p.60.

sens de sa recherche. Il est important de réduire au minimum le nombre de questions posées et de n'intervenir que de la façon la plus ouverte possible.²³⁵ Soulignons, qu'il est important de réaliser l'entretien dans un endroit calme et propice à la discussion.

II. « L'observation »

Quivy et Van Campenhoudt définissait l'observation comme un « *ensemble des opérations par lesquelles le modèle d'analyse est soumis à l'épreuve des faits, confrontés à des données observables.* »²³⁶ Les résultats obtenus par ces observations constituent les objets de notre recherche. Ce ne sont, bien entendu, pas des résultats qui sont avérés dans leur ensemble, à savoir des résultats qui correspondent à ce qui se passe réellement mais ils constituent une réponse à une question qui vise un public particulier.

L'observation à un triple sens. Premièrement, elle vise à tester des hypothèses. Dans notre cas, l'hypothèse posée est de savoir si l'urbanisme exerce une influence sur le sentiment de sécurité. Deuxièmement, elle attribue à la recherche un principe de réalité. Le chercheur ne peut pas prendre les informations comme argent comptant. Enfin, elle permet d'analyser les données recueillies qui ne sont pas en adéquations aux premières intuitions.²³⁷

a. Sur quoi

Afin de réaliser une observation convenable, il faut définir au préalable les différentes variables qui seront prises en compte. « *Il faudra donc récolter un certain nombre de données relatives à d'autre variable que celles qui sont explicitement exprimées dans les hypothèses principales* »²³⁸ Dans notre cas, parmi les variables prises en compte il y a bien évidemment, le sentiment de sécurité et l'urbanisme mais quelques autres éléments. Tout d'abord, le fait que la ville de Louvain-la-Neuve est une ville particulièrement estudiantine. Notre enquête visant essentiellement les étudiants, la variable socio-économique aura, à première vue, qu'une faible influence sur les

²³⁵ L. VAN CAMPENHOUDT et R QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, Op.cit., p.63.

²³⁶ *Ibid.*, p.141.

²³⁷ *Ibid.*, p.142.

²³⁸ *Ibid.*, p.144.

résultats. Nous ne la prendrons donc pas en compte pour notre analyse. Néanmoins, des variables telles les différences d'âges ou encore de sexe sont ici fondamentaux.

b. Sur qui

Il faut définir un *champ d'analyse*. Il s'agit du champ géographique dans lequel se déroulera notre recherche. Nous aurons également à définir clairement les notions du temps et de l'espace social. Etant donné que nous nous pencherons avant tout sur l'urbanisme et le sentiment de sécurité appliqué à la ville de Louvain-la-Neuve, nous aurons donc comme champ d'analyse géographique clairement déterminé la ville universitaire. La ville étant composée de différentes personnes ayant des fonctions hétérogènes, nous limiterons notre champ d'analyse aux étudiants fréquentant la ville de Louvain-la-Neuve. Les limites du champ d'analyse seront développées *supra*. Le fait que le chercheur fréquente lui-même régulièrement le milieu de son champ de recherche ne constitue ni un inconvénient, ni un avantage.²³⁹

Il faut par ailleurs définir un *échantillon*. L'échantillon permet de répondre à l'objectif d'une recherche. Les chercheurs veulent régulièrement étudier un ensemble de personnes ou d'objets. Ils étudient *la population* d'un ensemble.²⁴⁰

Afin de répondre à cet objectif, il est nécessaire d'étudier les éléments constituant cet ensemble. L'étude du champ d'analyse peut être réalisée de différentes manières. Nous avons décidé d'analyser un échantillon représentatif de la population. Nous reprenons les deux conditions essentielles pour cette possibilité : « *lorsque la population est très importante et qu'il faut récolter beaucoup de données pour chaque individu ou unité ; lorsque, sur les points qui intéressent le chercheur, il est important de recueillir une image globalement conforme à celle qui serait obtenue en interrogeant l'ensemble de la population, bref lorsque se pose un problème de représentativité.* »²⁴¹

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons pour champ d'analyse les étudiants de la ville de Louvain-la-Neuve. Nous avons tenté de réaliser un échantillon le plus représentatif

²³⁹ L. VAN CAMPENHOUDT et R. QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, Op.cit., p.146.

²⁴⁰ *Ibid.*, p.147.

²⁴¹ *Ibid.*, p.148.

possible de la population estudiantine sans qu'il soit tenu compte ni de leur âge, ni de leur sexe ou de leurs études

c. Comment ?

Une fois ces premiers éléments définis, après avoir déterminé un champ d'analyse et un échantillonnage clair, nous devons définir par quelle voie nous allons récolter nos données afin de réaliser une observation la plus pertinente possible.

Dans le cadre de notre recherche empirique, nous avons décidé de récolter les données par un questionnaire. *« Cela consiste à poser à un ensemble de répondant, une série de questions relatives à leur situations sociale, professionnelle ou familiale, à leur opinions, à leur attitude à l'égard d'options ou d'enjeux humains et sociaux, à leur attente, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un événement ou d'un problème, ou encore sur tout autre point qui intéressent les chercheurs »*.²⁴² Ce questionnaire est dit « d'administration directe » car cela sera au répondant lui-même de remplir le questionnaire. ²⁴³ Les résultats obtenus par ce type d'observation a pour avantage de fournir la *« possibilité de quantifier de multiples données et de procéder dès lors à de nombreuses analyses de corrélation »*²⁴⁴

d. Construction du questionnaire

Une enquête est composée d'éléments importants pour la recherche. Il est essentiel d'étudier les éléments qui construiront le questionnaire.

Le sentiment d'insécurité semble être de plus en plus croissant. En effet, *« les perceptions publiques de la délinquance et les menaces de violences deviennent des traits à la fois plus fréquents et plus visible de la vie quotidienne des sociétés capitalistes avancées. »*²⁴⁵ La peur devient un élément politique. Le gouvernement l'utilise comme un outil de légitimation de certaines interventions. Les différents partis politiques ne défendent plus, ou presque plus, leurs idéologies mais revendiquent des positions politiques par rapport à la sécurité et le risque pour la population d'être

²⁴² L. VAN CAMPENHOUDT et R QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, Op.cit., p.167.

²⁴³ *Ibid.*, p.168.

²⁴⁴ *Ibid.*, p.168.

²⁴⁵ A. BARKER, A. CRAWFORD, « peur du crime et insécurité », Op.cit., p.59.

victime d'acte de violence.²⁴⁶ La gestion de la population et des actes comportementaux individuels deviennent matière d'intervention du gouvernement. Les individus ne sont plus analysés selon leurs problèmes sociaux ou structurels mais pour les choix qu'ils ont décidés de prendre.²⁴⁷

Les études qui ont été réalisées dans le but de déterminer dans quelle mesure l'insécurité et la délinquance influencent les politiques gouvernementales, se sont intéressées à trois questions²⁴⁸ :

1. Les questions de mesure et de conceptualisation ; la façon dont nous mesurons l'insécurité et la manière dont elle est perçue par le public ?
2. Les causes de perceptions de l'insécurité ; l'influence des médias et des phénomènes culturels. Nous pouvons légitimement penser aux faits tragiques qui se sont déroulés récemment comme les attentats terroristes revendiqués par l'état islamique.
3. Les conséquences de l'insécurité sur les prises de position politiques et les relations sociales ; par exemple, la promulgation de nouvelles lois, de réformes, etc.

Ce qui serait intéressant à développer en rapport à ces études est la représentation de l'insécurité. Les enquêtes faites précédemment sur ce sujet démontrent que la peur du crime est souvent supérieure à la probabilité d'être victime d'un acte criminel. Poser des questions orientées sur la peur du crime de manière générale en s'intéressant à la victimisation antérieure ou probable implique qu'il y aurait un lien immuable entre le sentiment d'insécurité et la délinquance. « *Les problèmes sociaux deviennent donc quantifiables.* »²⁴⁹ Nous avons décidé pour cette recherche de ne pas prendre en compte la victimisation antérieure mais essentiellement de s'intéresser au sentiment de sécurité de manière général. Ce choix est posé en tenant compte des limites de temps et de moyens pour notre recherche.

²⁴⁶ A. BARKER, A. CRAWFORD, « peur du crime et insécurité », *Op.cit.*, p.60.

²⁴⁷ *Ibid.*, p.61.

²⁴⁸ *Ibidem.*

²⁴⁹ A. BARKER, A. CRAWFORD, « peur du crime et insécurité », *Op.cit.*, p.63.

Le problème de ce type de questions dites « positivistes » est l'ignorance des significations que les répondants peuvent en donner ou encore de croire que les significations sont acquises et ne se différencient pas en fonction de la culture des répondants. De plus, les enquêtes menées par questionnaire peuvent entraîner un malentendu, en cela que les réponses données par les personnes interrogées peuvent être différentes de leurs réactions en situation réelle.²⁵⁰

Notre hypothèse s'attardant sur le sentiment de sécurité, il est nécessaire de préciser la notion de peur ou d'insécurité et de préciser les conditions dans lesquelles cette peur peut être ressentie. Lorsque cette notion n'est pas précisée, les autres variables contextuelles qui peuvent, pourtant, avoir une réelle influence sur la réponse des répondants ne sont pas pris en compte.²⁵¹ *« Par conséquent, les « niveaux » généralisés de peur du crime ressortant des résultats d'enquêtes manquent sérieusement de contexte géographique, temporel et social »*²⁵² Nous avons construit notre questionnaire de manière généralisée. Le questionnaire, composé de photos, soumet aux répondants le contexte géographique et temporel. Le but de cette recherche est d'arriver à déterminer une notion générale sur l'influence de l'urbanisme.

Des bonnes questions de recherche sont des questions qui *« puisent dans la dimension d'expérience de la peur du crime, faisant allusion des types d'infractions précis, indiquant une période de temps précise de 12 mois pour augmenter la précision du souvenir du répondant, éviter les questions hypothétiques et prendre des questions filtres »*²⁵³ Les questions filtres qui notamment ont été posées : Fréquentez-vous régulièrement la ville de Louvain-la-Neuve ? Vous êtes-vous déjà trouvé dans telle ou telle situation ? La précision de la période de temps n'a pas été de mise étant donné que nous ne prenons pas en compte la victimisation antérieure et que nous nous intéressons plus particulièrement à un sentiment général. Les premières questions du questionnaire s'intéressent aux répondants eux-mêmes. Nous nous interrogeons sur leurs âges, sexe, études, etc.

²⁵⁰ A. BARKER, A. CRAWFORD, « peur du crime et insécurité », *Op.cit.*, p.63.

²⁵¹ *Ibid.*, p.65.

²⁵² *Ibidem.*

²⁵³ A. BARKER, A. CRAWFORD, « peur du crime et insécurité », *Op.cit.*, p.68.

La seconde partie est constituée de photos de divers endroits de Louvain-la-Neuve répondant à notre théorie. Ce questionnaire a été réalisé via « google forms » et est composé de 52 questions ; 7 générales et 45 concernant les photos.

C. Les limites de la recherche.

La recherche fût limitée par le questionnaire lui-même. C'est-à-dire que les résultats obtenus ne peuvent être analysés individuellement lorsque nous avons un nombre important de répondants. Nous sommes en pareil cas dans un traitement purement quantitatif.²⁵⁴

Les limites influencent également le nombre de question. Une questionnaire trop long ou trop compliqué sera moins facilement accepté et la quantité de réponses reçues peut en pâtir. C'est là toute la difficulté de la rédaction d'un questionnaire. Le chercheur doit réussir à le vendre et pour cela doit veiller à ce que les répondants y trouvent un intérêt et s'imaginent que leurs réponses seront utiles à la recherche.²⁵⁵

Notre enquête vise uniquement une certaine perception des sujets. Nous nous sommes uniquement intéressé à la perception du risque et à son influence sur le sentiment de sécurité à l'occasion d'une probable agression physique ou verbale. Nous n'avons pas pris en considération la victimisation antérieure qui a pu être vécue par les sujets ayant répondu au questionnaire. En refusant de faire cela, nous émettons nous-même une limite à notre recherche.

Nous avons tenté d'établir un échantillon représentatif de la population. Au départ, nous avons limité notre champ d'analyse à certaines facultés. Après une première distribution du questionnaire, nous n'avons obtenu que 64 réponses, ce qui n'était clairement pas suffisant. Nous avons donc décidé d'élargir notre champ. Nous avons relancé une seconde fois le questionnaire et nous avons alors obtenus un total de 422 réponses. Cet échantillon, en raison des limitations de temps et de moyens, ne peut être représentatif de la population de Louvain-la-Neuve car il ne reprend que des étudiants.

²⁵⁴ L. VAN CAMPENHOUDT et R QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, Op.cit., p.165.

²⁵⁵ *Ibid.*, p.164.

Par ailleurs, nous n'avons pas réussi à obtenir une répartition homme-femme proportionnelle.

Lors de cette enquête une autre limite est venue s'imposer à nous dans le cadre de la distribution du questionnaire. Il a été transmis via les réseaux sociaux, et principalement via Facebook. Il a été posté sur différents « groupes » appartenant à des étudiants de l'Université Catholique de Louvain. Nous avons également dû contacter certaines facultés par mail afin d'obtenir l'autorisation de prendre contact avec les étudiants de ladite faculté. Seule la faculté de psychologie a répondu positivement à notre appel. Des mails ont également été envoyés à des amis qui eux-mêmes l'ont transmis à leurs connaissances. Ces partages m'ont permis d'obtenir un nombre de réponses sensiblement importants.

Enfin, la limite de la perception des concepts par les sujets constitue également un problème. Nous avons défini deux grands types de questions orientées sur la probabilité de se sentir victime d'une agression verbale et la probabilité de se sentir victime d'une agression physique. Ce sont des notions très larges. Mais qu'en est-il de la perception par le public cible ? *« Les perceptions de la peur sont susceptibles de varier selon le type d'infraction ; la peur de la violence est certainement différente de la peur des cambriolages, des dégradations volontaires, des atteintes aux véhicules, des vols avec violences. »*²⁵⁶ C'est pourquoi, l'analyse des résultats doit toujours se faire avec précaution. Selon Quivy et Van Campenhoudt, ce type de recherche d'information est ce qu'ils appellent une observation indirecte. *« Le chercheur s'adresse au sujet pour obtenir l'information recherchée et le sujet intervient dans la production de l'information »*.²⁵⁷ Cette méthode manque d'objectivité. Il peut y avoir une marge d'erreur entre ce que le chercheur attend et ce que le sujet répond. Il est donc vrai que les réponses obtenues varient en fonction de la perception des concepts et de la confiance que le chercheur attribue aux sujets. De plus, la fiabilité des résultats dépend du chercheur lui-même et de sa conscience professionnelle.²⁵⁸ Ces différentes limites peuvent remettre en question les résultats de l'enquête qui, si le temps et les moyens le permettent, devront être analysés plus profondément.

²⁵⁶ A. BARKER, A. CRAWFORD, « peur du crime et insécurité », *Op.cit.*, p.67.

²⁵⁷ L. VAN CAMPENHOUDT et R. QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, *Op.cit.*, p.150-151.

²⁵⁸ *Ibid.*, p.169.

D. Analyse des résultats

Les résultats seront analysés de manière telle à les comparer avec notre hypothèse de départ. Il s'agit ici de ce que Quivy et Van Campenhoudt appellent, « le traitement d'enquête ».

Les questions proposées sont dites « fermées ». Les réponses possibles sont limitées à 4 choix : jamais, rarement, parfois, souvent et seront regroupées en 2 ensembles. Nous avons décidé de rassembler les notions « jamais » et « rarement » d'une part et « parfois » et « souvent » d'autre part. Notre premier groupe représente la sécurité alors que notre second groupe représente l'insécurité. Une fois nos résultats obtenus, nous les analyserons avec des statistiques et calculerons les intervalles de confiances. Ce calcul sera expliqué *supra*.

I. Champs d'analyse et échantillonnage :

Le champ d'analyse permet de délimiter la population qui correspondrait à une totalité de personne et de cette population, nous pouvons déduire l'échantillonnage.

L'envoi de notre questionnaire s'est réalisé, dans un premier temps, auprès de certaines facultés bien déterminées choisies en raison de l'accès privilégié aux lieux géographiques faisant l'objet de notre analyse. Après, nous avons élargi notre champ d'investigation en l'étendant à l'ensemble des étudiants de l'Université Catholique de Louvain résidant ou étudiant sur le site de Louvain-la-Neuve. Nous sommes ainsi passé de 64 répondants à quelques 422 répondants sur une période d'une semaine.

Les différents lieux étudiés dans ce questionnaire ont été choisis en tenant compte des deux grandes études à la base de ce mémoire : celles de Jacob et Newman. Nos principales questions portaient sur le sentiment de sécurité ressenti en différents endroits clairement définis. Les répondants éprouvent-ils une crainte d'être agressé verbalement ou physiquement en ces lieux ? Le champ d'application de cette question est très large. En effet, une agression physique peut aller d'une « simple » gifle par exemple jusqu'à des coups d'une extrême violence portés avec arme et une agression verbale peut aller de la remarque désobligeante à l'injure caractérisée. Nous ne pouvions pas nous permettre dans le cadre de ce travail, au risque de créer une enquête

trop longue et/ou de réduire de manière importante le nombre de réponses fournies par les étudiants, d'orienter les questions en tenant compte des divers types d'agressions possibles. Nous verrons dans l'analyse des résultats proprement dite que cela n'a pas posé de réel problème à la compréhension des questions.

Notre analyse sera une analyse dite déductive. Nous avons, tout d'abord, étudié la théorie avant d'aborder toute forme d'observation.²⁵⁹ Pour rappel, les théories que nous voulons analyser sont celle de Jacob qui, dans les grandes lignes, conçoit la sécurité et le sentiment qui l'accompagne comme étant plus grand lorsque les endroits sont ouverts, visibles de tous, en opposition à celle de Newman pour qui les espaces fermés dont l'appropriation est facilitée sont sources de sécurité.

Nous décidons s'orienter notre questionnaire sur l'étude par rapport à ces espaces dits publics définis comme des lieux « où peuvent s'exercer certaines libertés fondamentales ».²⁶⁰ Selon Paquot, ces espaces publics sont à différencier des espaces « communs » qui sont les cafés et espaces commerciaux.²⁶¹ Ce sont des endroits qui font l'objet d'aménagements spécifiques en vue d'y renforcer la sécurité et qui, par conséquent, sont censés améliorer le bien-être des usagers. Le sentiment de sécurité sera plus facilement analysable dans des espaces où les actes de malveillance sont visibles.

Les différents endroits étudiés ont été : La Grand-Place de jour ainsi que la Grand-Place de nuit avec un flux de personnes, la Grand-Place en soirée où la présence humaine est fortement réduite, la rue Charlemagne, la Grand Rue vide et la Grand Rue avec ses terrasses remplies, les bâtiments Lavoisier, le passage Agora ainsi que l'espace vert qui constitue le lac, les déchets dans les rues, les parkings souterrains avec leurs tags, l'influence d'une présence policière et la présence de sans-abris.

²⁵⁹ L. VAN CAMPENHOUDT et R. QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, Op.cit., p.20.

²⁶⁰ P. PONCELA, « La pénalisation des comportements dans l'espace public », *Archives de politique criminelle*, 2010/1 (n° 32), p. 11.

²⁶¹ T. PAQUOT, *L'espace public*, Paris, La Découverte, 2010, p.x.

II. Résultat du questionnaire

a. Les participants.

Le nombre de participant est de 422 personnes. L'échantillon est composé de 198 étudiants en psychologie, 57 étudiants en droit, 14 étudiants en architecture, 33 étudiants en criminologie, 15 étudiants en ingénieur civil, 24 étudiants en ingénieur de gestion, 3 étudiants en relations internationales, 23 étudiants en logopédie, 3 étudiants en communication, 55 étudiants dans d'autres facultés.²⁶² Au départ le nombre de répondant était de 431 personnes, nous avons dû supprimer certaines personnes car les répondants n'étaient plus étudiants et ne répondaient de facto plus à la condition d'être étudiants dans des facultés appartenant à l'Université Catholique de Louvain sur le site de Louvain-la-Neuve.

Le pourcentage de femmes est de 77.59 % soit, 327 personnes quant aux hommes, ils sont au nombre de 95 personnes soit, 22.51 %. La moyenne d'âge est de 22,46 ans.²⁶³ Le nombre de personnes en baccalauréat est de 184 personnes et 238 personnes sont en master. Sur les 422 participants, la fréquence de la ville de Louvain-la-Neuve est de 96.4 %. 248 personnes occupent un kot.

Les résultats rassemblés, nous constatons que nous avons une surreprésentation des femmes. Cette surreprésentation peut être expliquée par le fait que nous avons obtenu l'accord de la faculté de psychologie de distribuer notre questionnaire par mail. Nous avons ainsi obtenu davantage de réponse de la part des étudiants en psychologie, majoritairement de sexe féminin. Afin de rendre notre échantillon représentatif de la population des étudiants, nous devons effectuer un redressement des données et plus particulièrement, un échantillon probabiliste. Cela consiste à modifier notre échantillon afin d'obtenir un équilibre par rapport au sexe. Nous avons décidé de rétablir cet équilibre car la variable « sexe » est un élément clé dans notre analyse sur le sentiment de sécurité. Nous analyserons ce point plus en détail *supra*.

Les données ont été pondérées par rapport aux nombres d'étudiants inscrits à l'Université Catholique de Louvain sur le site de Louvain-la-Neuve pour l'année

²⁶² Voir annexes

académique 2015-2016. Nous avons au total : 20.822 étudiants. Parmi ceux-ci, 10.792 sont des femmes soit 51,83 % et 10.030 sont des hommes soit 48,17 %.²⁶⁴ Afin de pouvoir réaliser un échantillonnage qui soit le plus représentatif possible de la population estudiantine de Louvain-la-Neuve, il est essentiel de transformer nos résultats en prenant en compte la proportion d'inscrits. Nous avons donc pris le total réel de réponses obtenues pour les femmes et pour les hommes soit ; 327 et 95. Ensuite, nous les avons pondérés. Nous avons donc calculé 51,83 % des 327 femmes ce qui nous revient à 218,72 soit 219 femmes. Les 48,17 % des hommes des hommes correspond à 203,28 soit 203 hommes. Par la suite, nous avons réalisé la moyenne des réponses à chacune des questions que nous avons, par la suite, pondérée. C'est-à-dire que nous avons pris notre chiffre multiplié par 219 pour les femmes et 203 pour les hommes, divisé par 327 pour les femmes et 95 pour les hommes. Ainsi nous avons pu approcher au mieux les réponses obtenues de celles qui auraient pu être obtenues si tous les étudiants avaient répondu au questionnaire.

b. Présentation des résultats et analyse.

Nous analyserons tout d'abord, le sentiment de sécurité face aux différents genres d'agressions. Ensuite, nous analyserons les données en rapport avec le sexe des répondants. Enfin, nous verrons si la sécurité ressentie correspond au mieux à la théorie de Jane Jacob ou à celle d'Oscar Newman ou encore, constitue un mix des deux théories.

Les différentes questions qui ont été soumises aux répondants se réfèrent à des photos. Les 3 questions posées par rapport à ces photos étaient les suivantes :

- Vous êtes-vous déjà trouvé dans une situation semblable à celle évoquée sur la photo ? *Oui – Non.*
- Si oui, éprouvez-vous la crainte d'être victime d'agression verbale ? *Jamais – Rarement – Parfois - Souvent.*
- Si oui, éprouvez-vous la crainte d'être victime d'agression physique ? *Jamais – Rarement – Parfois - Souvent.*

²⁶³ Voir annexes.

²⁶⁴ Voir annexes.

Le détail des réponses se trouve en annexes. Nous exposerons dans notre analyse le sentiment de sécurité et d'insécurité éprouvés par les répondants. Pour chacune des photos, nous donnerons également le taux de l'intervalle de confiance. Cet intervalle de confiance, fréquemment utilisé lors d'enquêtes, permet de tenir compte du fait que « *les estimations que fournit une enquête par sondage s'écartent légèrement des résultats qu'aurait donnés une interrogation exhaustive. Si le sondage est aléatoire, la notion d'intervalle de confiance permet de donner une idée de cet écart. Lorsqu'un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour une grandeur, cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive.* »²⁶⁵

La formule est la suivante :

$$IC95 = p \pm 1,96 \sqrt{\frac{p(1-p)}{N}}$$

1,96 = coefficient en fonction du niveau de confiance. Pour un coefficient 95, le coefficient dit « critique » est de 1.96 par définition. P = proportion et N = échantillon.

Dans notre cas, N = 422 et P varie en fonction de ce qui est recherché. Dans notre enquête, le P peut être le pourcentage du nombre de personne se sentant en sécurité / insécurité par rapport au total du nombre de répondants ou le pourcentage du nombre de femmes/hommes se sentant en sécurité/insécurité par rapport au nombre de femmes et hommes ayant répondu.

Etant donné l'importance de cet indice de confiance, nous le déterminerons pour chaque question. De plus, étant donné que le sentiment de sécurité est souvent vécu de manière différente que nous soyons une femme ou un homme, nous le calculerons en fonction de chaque sexe.

Il est essentiel de préciser que lorsque deux intervalles de confiance se chevauchent, nous ne pouvons affirmer qu'il existe une différence entre les données analysées.

²⁶⁵ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/intervalle-de-confiance.htm>

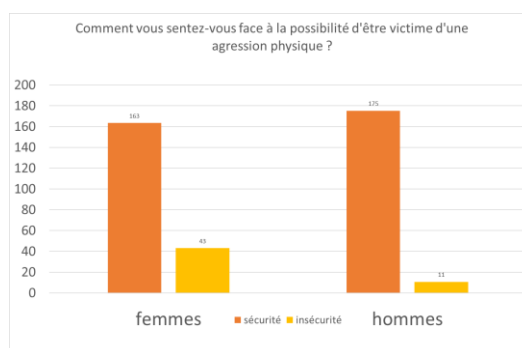
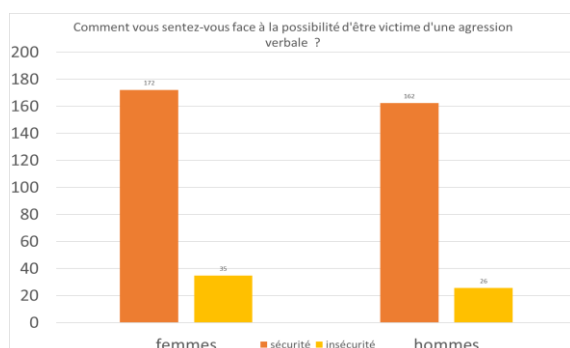
Les photos suivantes ont été soumises aux répondants :

1. Espace ouvert avec flux de personnes importants.



Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, en valeurs pondérées, est de 207 femmes et de 188 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression*

physique », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique à gauche représente la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 172 femmes et 162 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 35 femmes et 26 hommes. Par conséquent, nous avons 79,38 % des répondants se trouvant en sécurité et 14,22 % qui se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [74.5% et 82.3%] et [10.9% et 17.6%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 83.09% des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [79.5% et 86.7%] et un total de 86,17 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [82.9% et 89.5%]. Nous avons, 16.91% des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [13.3% et 20.5%] et 13.83 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [10.5% et 17.1%]

Le second graphique porte sur la possibilité d'être victime d'une agression physique et démontre que 163 femmes et 175 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est

ressentie que par 42 femmes et 11 hommes. Par conséquent, nous avons 80.33 % des répondants se trouvant en sécurité et 12.56 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [76.5% et 84.1%] et [9.4% et 15.7%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 79.13 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [75.3% et 83%] et un total de 94.09 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [91.8% et 96.3%]. Nous avons, 20.39 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [16.5% et 24.2%] et 5.91 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [3.7% et 8.2%]

Quelle signification pouvons-nous donner aux résultats obtenus ? Les résultats démontrent qu'il n'existe pas de différence fondamentale entre la crainte d'être victime d'une agression physique ou la crainte d'être victime d'une agression verbale. Le sentiment de sécurité, de manière générale, ne varie donc pas en fonction du type d'agression.

Quant est-il du sentiment de sécurité par rapport au sexe ? Nous remarquons que les femmes se sentent pour la plupart en sécurité peu importe le type d'agression. Lorsque nous prêtons attention au sentiment de sécurité ressenti en fonction des sexes, nous remarquons, pour les femmes, qu'il n'y a pas non plus de différence significative entre les différents types d'agression. Par contre, pour les hommes le sentiment de sécurité est plus grand face à une agression physique !

L'environnement urbain étudié dans cette situation correspond au plus près de l'idée de Jane Jacob. Comme nous l'avons stipulé dans notre partie théorique, un espace ouvert où le partage et les flux de personnes sont importants répond à la notion d'espace partagé. Dès sa création, « *l'urbaniste [Michel Waltrain] avait pris comme modèle des villes universitaires italiennes comme Bologne et ont voulu créer, non pas un campus fermé mais une ville ouverte avec une université en son sein, il voulait vraiment qu'il y a un dialogue entre toutes les activités, il ne fallait pas que cela soit une ville qui tourne autour et par l'université.* ».²⁶⁶

²⁶⁶ Voir annexe – entretien avec le responsable de la GSPP.

Aujourd'hui, les activités sont multiples et très diverses. Elles se répandent dans toute la ville, mais, en journée, les activités se rassemblent dans le centre-ville (activités sur la Grand-Place mais aussi le cinéma et l'Aula Magna). Dans le prolongement de la Grand-Place, nous avons la rue Charlemagne, qui est une rue bordée de commerces et d'appartements où les activités sont également nombreuses en journée.

Malgré une forte densité, les étudiants de Louvain-la-Neuve se sentent en sécurité dans un espace partagé. Hors selon, Newman le sentiment de sécurité devrait y être réduit. Pour lui, « *Au plus le nombre de personnes partageant un espace commun est grand, au plus ces personnes ont des difficultés de s'identifier l'une à l'autre et à sentir qu'ils ont le droit de contrôler et de déterminer les activités qui peuvent avoir lieu dans cet espace.* »²⁶⁷ Par contre, Jane Jacob soulignera l'importance de cette densité en spécifiant que « *de fortes concentrations humaines constituent l'une des conditions nécessaires pour que la diversité se développe harmonieusement dans une ville.* »²⁶⁸ Des résultats que nous avons obtenus, nous pouvons affirmer qu'une concentration humaine n'est pas source d'insécurité aux yeux des étudiants de Louvain-la-Neuve. Par conséquent, nous pouvons confirmer que dans cette situation, la sécurité répond à la conception « Jacobienne ».

2. La Grand-Place de Louvain-la-Neuve en pleine journée avec flux de personnes.

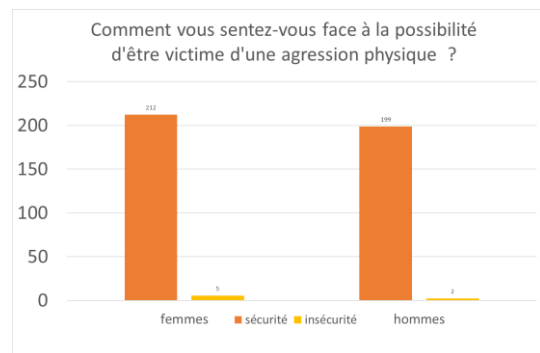
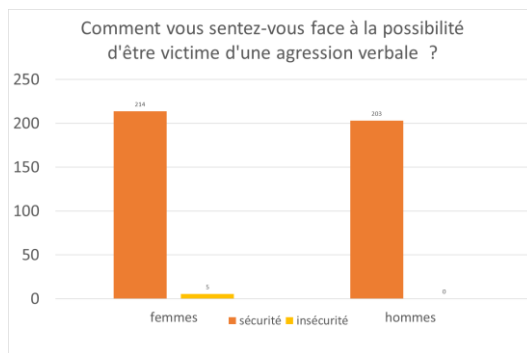


Le nombre de personnes ayant déjà été dans cette situation, en valeurs pondérées est de 219 femmes et de 203 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous*

la crainte d'être victime d'une agression physique », les résultats sont les suivants :

²⁶⁷ O. NEWMAN, « creating defensible space, » *U.S. Department of Housing and Urban Development Office of Policy Development and Research*, Washington, avril 1996, p. 17.

²⁶⁸ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.206.



Notre premier graphique à gauche porte sur la possibilité d'être victime d'une agression verbale. Il démontre que 214 femmes mais la totalité des hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 5 femmes et n'est nullement ressentie par les hommes ! Par conséquent, nous avons 98.82 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.18 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [97.8% et 99.9%] pour la sécurité et [0.1% et 2.2%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 97.72 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [96.3% et 99.1%] et un total de 100 % pour les hommes soit, un IC95 de 100 %. A côté de cela, nous avons, 2.28 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [0.9% et 3.7%] et 0 % des hommes se sentant en insécurité.

Le second graphique représente la possibilité d'être victime d'une agression physique et démontre que 212 femmes se sentent en sécurité et que 199 hommes éprouvent le même sentiment. L'insécurité est ressentie par 5 femmes et par 2 hommes. Par conséquent, nous avons 97.39 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.66 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [95.9% et 98.9%] et [0.4% et 2.9%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 97.25 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [95.7% et 98.8%] et un total de 99 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [98.1% et 99.9%]. L'insécurité dans le cadre d'une agression physique est ressentie par 2.40 % des femmes avec un IC95 de [0.9% et 3.9%] et 1 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [0.1% et 1.9%]

Nous constatons qu'il n'existe ici pas non plus de différence significative dans le sentiment de sécurité vécu face aux différents types d'agressions selon le sexe de l'étudiant. Par ailleurs, nous pouvons confirmer que le sentiment d'insécurité est pratiquement nul. La Grand Place est un espace où se concentre une diversité d'activités

et d'utilisations. Les grandes marches disposées au centre-ville permettent aux usagers d'y rester assis pendant une période plus ou moins longue. Elles permettent également aux personnes voulant faire passer un message de prendre de la hauteur afin d'être vu et entendu des autres usagers. En outre, nous voyons sur cette photo que les appartements aux étages et les activités au rez-de-chaussée créent de l'animation et autorisent ce que Jacob appelle « les yeux dans la rue ». Cette multiplicité d'usage augmente donc la surveillance naturelle et par conséquent, le sentiment de sécurité.

Selon Jacob, la sécurité dans ces endroits passe tout d'abord par la confiance des usagers. Cela demande beaucoup de temps et de nombreux échanges mais cela permet aux personnes fréquentant quotidiennement ces endroits d'y ressentir une certaine sécurité. Ces contacts sont à privilégier car ils permettent aux usagers de se rapprocher. Dans le cas contraire si *« les contacts intéressants, utiles et importants parmi les habitants d'une cité se réduisent uniquement à ceux de la vie privée, cette cité s'appauvrit. »*²⁶⁹ C'est pourquoi, les activités sont, elles aussi, importantes. *« La plupart de ces contacts d'usagers de la rue sont tout à fait superficiels mais leur somme ne l'est pas. En effet, cette somme de contacts publics {...} constitue à la fois un sentiment d'appartenance à une identité commune, un réseau de confiance et de respect mutuel. »*²⁷⁰ Newman rejoint l'idée de Jacob à propos du sentiment d'appartenance et du respect qui en découle. Les activités, pour nos deux théoriciens sont importantes et nos résultats démontrent qu'elles sont sources de sécurité selon les étudiants de Louvain-la-Neuve.

3. Espace ouvert la nuit avec flux de personne inexistant. (La Grand-Place de Louvain-la-Neuve)

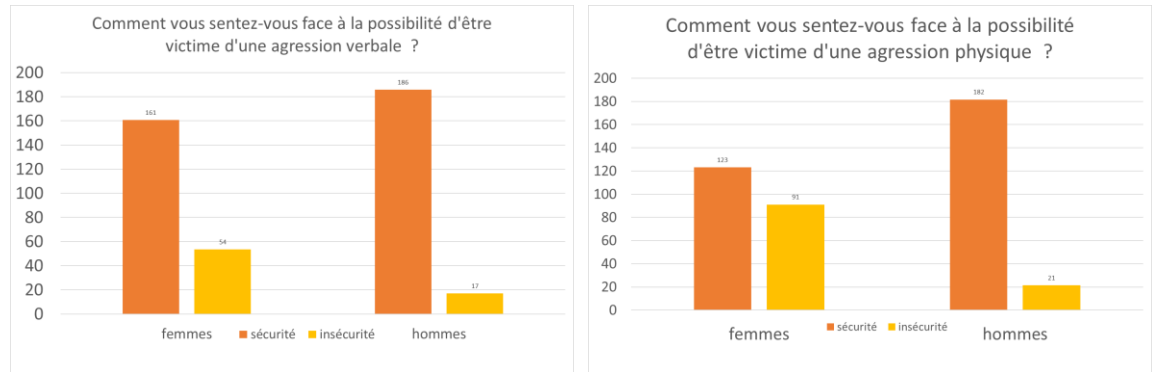


Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 214 femmes et de 203 hommes. Aux questions : *« Epreuvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ? »* et *« Epreuvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique »*, les

résultats sont les suivants :

²⁶⁹ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.65.

²⁷⁰ *Ibid.*, p.66.



Notre graphique de gauche porte sur la possibilité d'être victime d'une agression verbale et démontre que 161 femmes et 186 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 54 femmes et 17 hommes. Par conséquent, nous avons 82.23 % des répondants se trouvant en sécurité et 16.82 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [78.6% et 85.9%] pour la sécurité et [13.3% et 20.4%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 75.23 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [71.1% et 79.3%] et un total de 91.53 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [89% et 94.3%]. A côté de cela, nous avons, 25.23 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [21.1% et 29.4%] et 8.37 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [5.7% et 11%].

Le graphique de droite représente la possibilité d'être victime d'une agression physique et démontre que 123 femmes et 182 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 91 femmes et 21 hommes. Par conséquent, nous avons 72.27 % des répondants se trouvant en sécurité et 26.54 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [68% et 76.5%] pour la sécurité et [22.3% et 30.8%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 57.48 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [52.8% et 62.2%] et un total de 89.65 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [86.8% et 92.6%]. A côté de cela, nous avons, 42.52 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [37.8% et 47.2%] et 10.34 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [7.4% et 13.2%]

Nos résultats démontrent qu'il existe une différence entre la crainte d'être victime d'une agression physique et celle d'être victime d'une agression verbale. En effet, les

répondants éprouvent un sentiment d'insécurité plus fort à l'égard d'une agression physique.

Ces réponses peuvent être expliquées de différentes façons. La première est le manque de surveillance naturelle qui existe en de tels endroits à de tels moments. La seconde est l'espace temporel, nous sommes dans une situation où il fait sombre cela signifie que le peu de surveillance naturelle pouvant exister peut être mis à mal par le manque de lumière. Une idée « fantasmagorique » et partagée par la plupart d'entre nous veut que l'obscurité et la nuit sont des moments de craintes. Il semblerait donc que la luminosité est essentielle à la sécurité. Comme le soulignera Jacob, « *il est certain qu'avec la qualité de l'éclairage, la portée de la vue augmente et que, de ce fait, les yeux des passants jouent un rôle d'autant plus grand, parce qu'ils voient plus loin. Mais, s'il n'y a pas d'yeux dans la rue, et si dans les cerveaux qui commandent les yeux, il n'y a pas un début de prise de conscience quant à la nécessité d'assurer la police de la rue, alors un bon éclairage public n'a aucune efficacité.* »²⁷¹ Nos résultats démontrent que malgré la présence d'un éclairage sur le bâtiment académique et le cinéma, le sentiment de sécurité reste variable. L'insécurité face à une agression verbale est plus faible que celle ressentie en regard d'une agression physique.

Par ailleurs, force est de constater que cet éclairage public n'a pas de réel effet sur la sécurité ressentie par les femmes puisque près de la moitié des femmes semblent craindre d'être victime d'une agression physique.

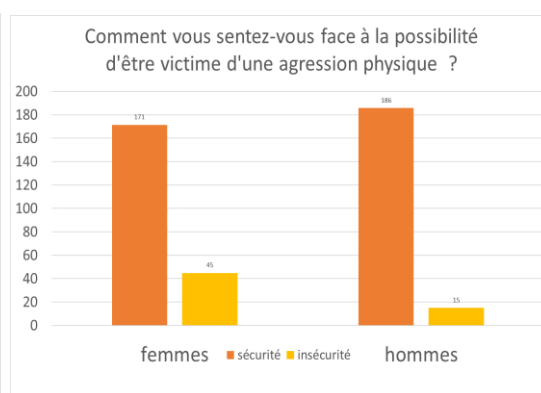
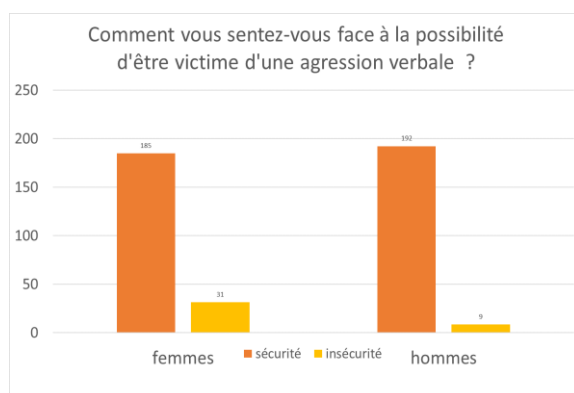
Afin de s'assurer que l'éclairage dans cette situation n'est pas d'une grande efficacité mais que d'autres éléments influencent le sentiment de sécurité, nous allons étudier la même situation dans le cas où la présence humaine est plus conséquente.

²⁷¹ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.52.

4. Espace ouvert la nuit avec flux de personne. (La Grand-Place de Louvain-la-Neuve)



Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées est de 216 femmes et de 201 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique en haut à gauche concerne la possibilité d'être victime d'une agression verbale et démontre que 185 femmes et 192 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 31 femmes et 9 hommes. Par conséquent, nous avons 89.34 % des répondants se trouvant en sécurité et 9.48 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [86.4% et 92.3%] pour la sécurité et [6.7% et 12.3%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 85.65 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [82.3% et 89%] et un total de 95.52 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [93.5% et 97.5%]. A côté de cela, nous avons, 14.35 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [11% et 17.7%] et 4.48 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [2.5% et 6.5%]

Le second graphique en haut à gauche représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique et démontre que 171 femmes et 186 hommes se sentent en sécurité.

L'insécurité n'est ressentie que par 45 femmes et 15 hommes. Nous avons donc 84.60 % des répondants se trouvant en sécurité et 14.22 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [81.2% et 88%] et [10.9% et 17.6%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 79.17 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [75.9% et 83.5%] et un total de 92.54 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [90% et 95%]. A côté de cela, nous avons, 20.83 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [17% et 24.7%] et 7.46 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [5% et 10%].

Nos résultats démontrent qu'il n'existe pas de différence fondamentale entre le sentiment de sécurité ressenti face à une agression verbale et le sentiment de sécurité ressenti face à une agression physique lorsqu'il existe un flux de personnes.

Nous pouvons constater après avoir analysé le même espace, à un espace-temps égal mais avec des flux de personnes différents que la conception de la sécurité rejoint l'idée de Jacob où la densification doit être un minimum présente afin de rassurer les usagers. *« Le critère du succès pour un quartier urbain, c'est que l'individu se sente en parfaite sécurité dans les rues au milieu de tous ces inconnus : il ne doit pas sentir qu'il est continuellement sous le coup d'une menace de leur part »*²⁷² Nous remarquons que la présence humaine n'est aucunement vécue comme une menace mais bien, au contraire, à un effet rassurant. Nous pouvons donc conclure que l'éclairage n'est pas l'élément clé dans la sécurité contrairement à la surveillance naturelle.

Néanmoins, nos résultats démontrent que le sentiment de sécurité diffère légèrement entre les hommes et les femmes. L'écart le plus important concerne les agressions physiques. Comment pouvons-nous expliquer ces résultats ? *« La densité du tissu urbain, de même que le type d'habitat, masquent en réalité des clivages sociaux souvent très importants et des pratiques de l'espace variées qui déterminent le degré d'exposition aux risques d'agression. Le taux d'agressions dans l'espace public est structurellement lié à la mobilité des femmes, c'est-à-dire à leur fréquence d'exposition aux dangers qui dépend elle-même fortement du lieu où elles résident. [...] »*

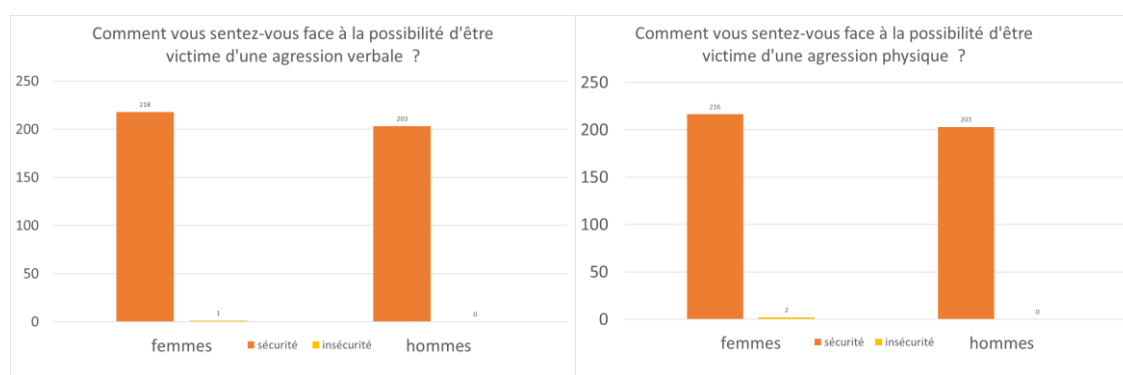
²⁷² J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.42.

Pour une femme, se déplacer seule et fréquenter des espaces collectifs implique donc un risque avéré d'être agressée. Dans ces conditions, on peut estimer que le nombre relativement peu élevé de violences envers les femmes recensé dans l'espace public par les différentes études et statistiques s'explique, en partie, par un phénomène d'auto-restriction que les femmes s'imposent. »²⁷³ Nous remarquons par les résultats de notre enquête que les hommes ont, pourtant, été plus souvent confrontés à cette situation.

5. La rue Charlemagne.



Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 219 femmes et de 203 hommes soit la totalité des répondants. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique à gauche représente la possibilité d'être victime d'une agression verbale et démontre que 218 femmes et la totalité des hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 1 femme et n'est nullement ressentie par les hommes. Par conséquent, nous avons 99.76% des répondants se trouvant en sécurité 0.24 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [99.3% et 100.2%] pour la sécurité et [-0.2% et 0.7%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 99.54 % des femmes se sentant en sécurité soit un

²⁷³ M. LIEBER, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *nouvelles Questions Féministes*, 2002/1 (Vol. 21), p. 47.

IC95 variant entre [98.9% et 100.2%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons 0.46 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [-0.2% et 1.1%] et aucune personne de sexe masculin se trouvant en insécurité.

Le second graphique indique la possibilité d'être victime d'une agression physique et démontre que 216 femmes et 203 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 2 femmes et n'est aucunement ressentie par les hommes. Par conséquent, nous avons 99.29 % des répondants se trouvant en sécurité et 0.47 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [98.5% et 100.1%] et [-0.2% et 1.1%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 99.08 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [98.2% et 100%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons, 0.92 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [0% et 1.8%] et 0 % des hommes se sentant en insécurité.

Nos résultats démontrent que le sentiment de sécurité est pour ainsi dire totalement présent et ce, peu importe que l'on soit en présence d'une agression verbale ou physique. Le sentiment de sécurité pour les femmes et pour les hommes est égal.

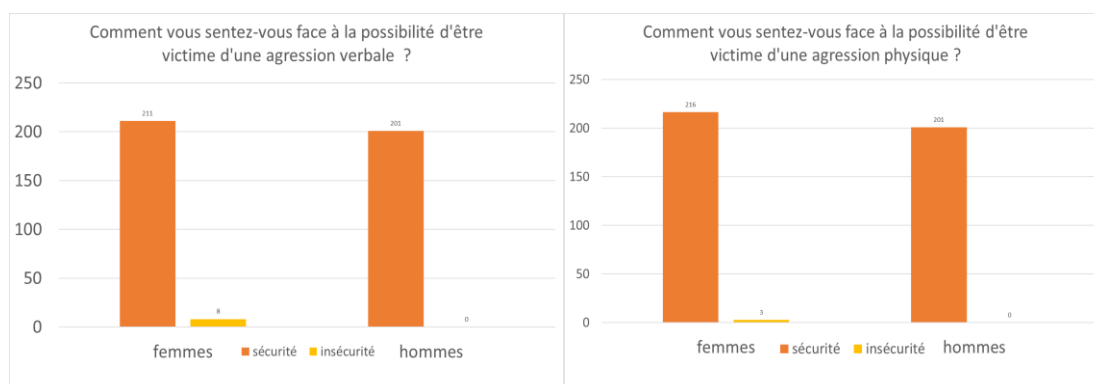
La sécurité ressentie dans cet espace urbain est influencée, à coup sûr, par une grande présence humaine et par conséquent, une surveillance naturelle accrue. La rue Charlemagne est bordée de commerces aux rez-de-chaussée alors que les immeubles qui les surplombent sont constamment utilisés par les étudiants ou les autres habitants de Louvain-la-Neuve. Les appartements du dessus sont, en outre, aménagés avec de larges fenêtres et des balcons où les gardes corps ne sont pas opaques. Ce qui a pour effet, une fois de plus, de permettre une surveillance informelle constante.

6. La Grand-Rue : rue avec cafés et restaurants avec un flux de personne important.



Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 219 femmes et de 201 hommes. Aux questions : *« Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ? »* et

« *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique à gauche concerne la possibilité d'être victime d'une agression verbale et démontre que 211 femmes et 201 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 8 femmes et n'est nullement ressentie par les hommes. Par conséquent, nous avons 97.63 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.90 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [96.2% et 99.1%] pour la sécurité et [0.6% et 3.2%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 96.35 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [94.6% et 98.1%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons 3.65 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [1.9% et 5.4%] et le taux d'insécurité chez les hommes est de zéro.

Le second graphique à droite représente la possibilité d'être victime d'une agression physique et démontre que 216 femmes et 201 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 3 femmes mais par aucun homme. Par conséquent, nous avons 98.82 % des répondants se trouvant en sécurité et 0.71 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [97.8% et 99.9%] pour la sécurité et [-0.1% et 1.5%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 98.63 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [97.5% et 99.7%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons, 1.37 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [0.3% et 2.5%] et aucun homme éprouvant ce même sentiment.

Ici encore nous constatons qu'il n'existe pas de différence entre la probabilité d'être victime d'une agression verbale ou physique. Le sentiment de sécurité dans cet espace

est largement répandu que cela soit par la gente féminine ou masculine. Ces résultats sont expliqués par la présence humaine importante et la surveillance naturelle qui en découle.

Nous nous approchons dans ces cas-ci, de ce que Jane Jacob appelle « un mélange de fonction primaire ». Ce mélange permet d’avoir une surveillance naturelle de manière constante grâce à la haute fréquentation des lieux ! Le contrôle informel est donc constant, les bars et restaurants fonctionnent toute la journée et une grande partie de la nuit. Lorsqu’ils sont fermés, ce sont les habitants qui exercent ce contrôle. Le fait que diverses activités partagent un même bâtiment permet donc aux usagers de considérer les commerces et autres institutions (poste, banques,) comme étant des éléments qui font partie intégrante de la ville. *« Par contre, la rue Charlemagne est rectiligne, large, bordée d’appartements avec des commerces aux rez-de-chaussée. Il y a un mélange mais ce n’est pas le même que « grand rue » car là, on trouve des commerces et restaurants, du logement privé, du logement Kot UCL et non UCL, du bâtiment académique alors que rue charlemagne c’est résidentiel aux étages »*²⁷⁴

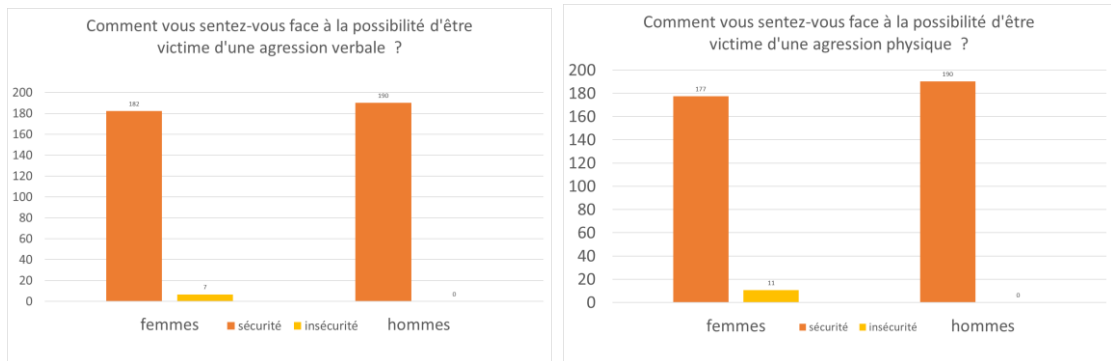
7. La Grand-Rue : rue avec cafés et restaurants avec un flux de personne inexistant.



Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 189 femmes et de 190 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d’être victime d’une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte d’être victime d’une agression physique* », les

résultats sont les suivants :

²⁷⁴ Voir annexe – entretien.



Notre premier graphique à gauche portant sur la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 182 femmes et 192 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 7 femmes mais aucun homme. Par conséquent, nous avons 88.15 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.66 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [85.1% et 91.2%] pour la sécurité et [0.4% et 2.9%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 96.30 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [94.5% et 98.1%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons, 3.70 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [1.9% et 5.5%] et un taux de zéro pour les hommes.

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 177 femmes et 190 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 11 femmes mais par aucun homme. Par conséquent, nous avons 87.20 % des répondants se trouvant en sécurité et 2.61 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [84% et 90.4%] et [1.1% et 4.1%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 94.15 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [91.9% et 96.4%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons 5.85 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [3.6% et 8.1%] et un taux de zéro pour les hommes.

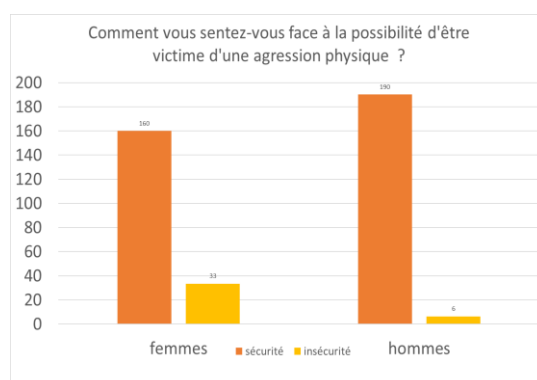
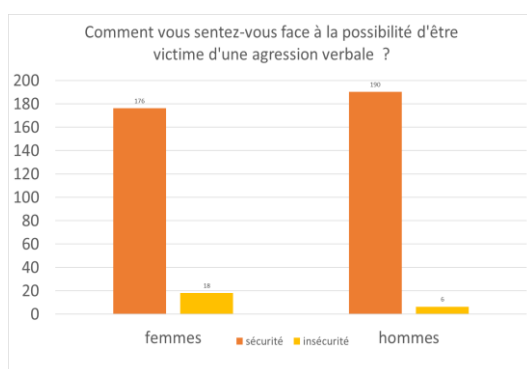
Nous remarquons que le sentiment de sécurité demeure malgré l'absence de personne dans la rue. Comment pouvons-nous l'expliquer ? Les restaurants et bars ne sont pas fermés. La présence humaine est donc à l'intérieur avec une vision sur l'extérieur. De plus, au-dessus de ces services Horeca, se trouvent des appartements et des kots d'étudiants. La surveillance naturelle moins présente engendre une diminution de 10 %

du sentiment de sécurité par rapport au moment où cette même rue est bondée de monde.

8. Passage Agora.



Le nombre de personnes ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 194 femmes et de 197 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique à gauche concernant la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 176 femmes et 190 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 18 femmes et 6 hommes. Par conséquent, nous avons 86.73 % des répondants se trouvant en sécurité et 5.69 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [83.5% et 90%] pour la sécurité et [3.5% et 7.9%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 90.72 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [88% et 93.5%] et un total de 96.45 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [94.7% et 98.2%]. A côté de cela, nous avons, 9.28 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [6.5% et 12%] et 3.05 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [1.4% et 4.7%]

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 160 femmes et 190 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 34 femmes et 7 hommes. Par conséquent, nous avons 82.94 % des répondants se trouvant en sécurité et 9.48 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [79.4% et 86.5%] et [6.7% et 12.3%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 82.47 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [78.8% et 86.1%] et un total de 96.45 % pour les hommes soit, un IC95 variant entre [94.7% et 98.2%]. A côté de cela, nous avons, 17.01 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [13.4% et 20.6%] et 3.05 % des hommes se sentant en insécurité soit un IC95 variant entre [1.4% et 4.7%].

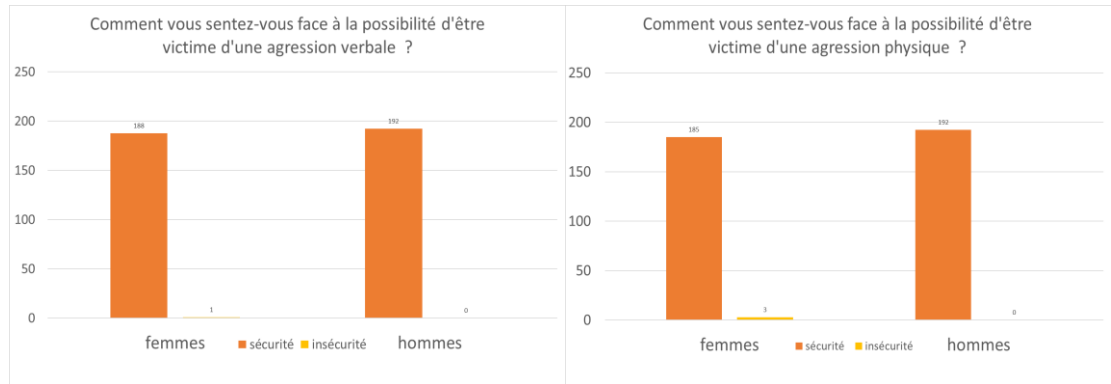
Nous sommes ici dans un espace « Newmanien ». Ce passage est étroit, peu éclairé et la surveillance naturelle y est peu présente. Néanmoins, le sentiment de sécurité n'est pas mis à mal que cela soit face à une agression verbale ou physique. L'insécurité peu ressentie peut être expliquée par le fait que l'utilisateur arrive à voir loin et jusqu'à la sortie de ce passage.

9. Bâtiments Socrate : bâtiments académiques formant un environnement fermé.



Le nombre de personnes ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 188 femmes et de 192 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* »

et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique à gauche concernant la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 188 femmes et 192 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 1 femmes mais par aucun homme. Par conséquent, nous avons 90.05 % des répondants se trouvant en sécurité et 0.24 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [87.2% et 92.9%] pour la sécurité et [-0.2% et 0.7%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 99.47 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [98.8% et 100.2%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons 0.53 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [-0.2% et 1.2%] et un taux de zéro concernant les hommes.

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 185 femmes et 192 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 3 femmes mais par aucun homme. Par conséquent, nous avons 89.34 % des répondants se trouvant en sécurité et 0.71 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [86.4% et 92.3%] et [-0.1% et 1.5%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 98.40 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [97.2% et 99.6%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons 1.60 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [0.4% et 2.8%] et un taux de zéro pour les hommes.

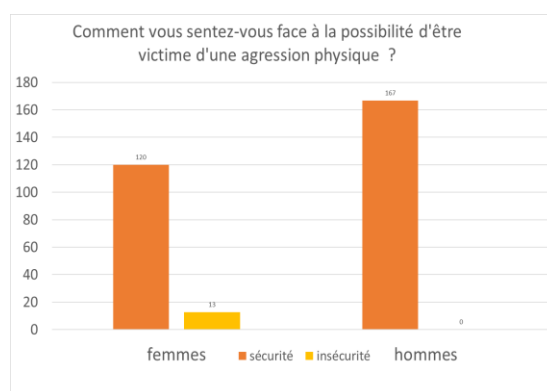
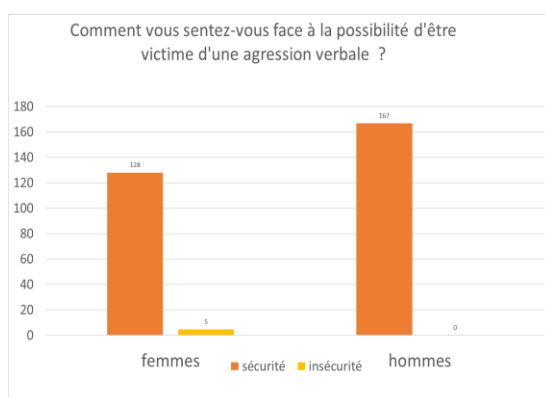
Cet espace fermé constitue une source de sécurité. Les répondants n'éprouvent pas de crainte particulière lorsqu'ils se trouvent à cet endroit. Ce type de construction formant un endroit clos correspond à la pensée de Newman et sa notion d'espace défini. Cet espace clos permet aux usagers de s'appropriier l'espace et de se considérer « comme chez eux ». L'insécurité y est donc diminuée.

10. Bâtiments Lavoisier : espace entouré de bâtiments académiques.



Le nombre de personnes ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 133 femmes et de 167 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression*

physique », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique à gauche concernant la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 128 femmes et 167 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 5 femmes mais par aucun homme. Par conséquent, nous avons 69.91 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.18 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [65.5% et 74.3%] pour la sécurité et [0.1% et 2.2%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 96.24 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [94.4% et 98.1%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons, 3.76 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [1.9% et 5.6%] et un taux de zéro chez les hommes.

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 120 femmes et 167 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 13 femmes mais par aucun homme. Par conséquent, nous avons 68.01 % des répondants se trouvant en sécurité et 3.08 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [63.6% et 72.5%] et [1.4% et 4.7%].

Concernant la répartition des sexes, nous avons 90.23 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [87.4% et 93.1%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons, 9.77 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [6.9% et 12.6%] et un taux de zéro pour les hommes.

Les taux d'intervalles de confiance se chevauchant, il ne nous est pas possible de prouver qu'il existe une réelle différence entre le sentiment de sécurité et d'insécurité. Il ne semble pas avoir de mal être chez les répondants dans cet espace.

Les bâtiments Lavoisier forment une réelle enclave et répondent davantage à la conception Newmanienne de l'urbanisme où les endroits clos sont considérés comme plus sécurisants. Ces bâtiments sont utilisés par une population peu diversifiée. Nous le constatons au vu des répondants à cette question, la moitié n'ont pas été confronté à cette situation. L'utilisation de cet espace par un nombre limité de personne encourage l'appropriation de l'espace et la responsabilité des usagers. *« A l'inverse les intrus sont dissuadés de pénétrés dans le domaine. Ce n'est pas la clôture mais les éléments architecturaux et la disposition qui favorise le contrôle social ».*²⁷⁵

En général, la ville de Louvain-la-Neuve à un tissu urbain découpé par plusieurs petites ruelles. Comme le disait le responsable de la sécurité à Louvain-la-Neuve : *« L'université avait de l'argent au début et donc on a fait appel à différents architectes pour créer des bâtiments, et donc au niveau configuration on a pas d'homogénéité et donc ces bâtiments ont des ailes, en forme de « U », en forme de croix, certains avec des passerelles, des espaces verts, des haies, des rez-de-chaussée qui sont en fait des « moins 1 », des talus qui montent jusqu'au 1^{er} étage puis qui redescendent. C'est très beau, c'est convivial, des espaces verts sympathiques mais il y a énormément d'endroit dérobés, ça rompt la monotonie, c'est plus agréable au niveau paysager et au niveau du regard et chaque bâtiment à une architecture différente mais pour rationaliser la prévention des actes de malveillance, ça n'aide pas. »*²⁷⁶

²⁷⁵ F. BALLIF, « Artefacts sécuritaires et urbanisme insulaire : les quartiers d'habitat social rénovés à Belfast », *Espaces et sociétés*, 2012/2, n° 150, p.80.

²⁷⁶ Voir annexe.

Les bâtiments Lavoisier ne sont pas une grande source d'insécurité pour les sujets. Néanmoins, nous constatons que la peur d'être victime d'une agression physique est plus souvent ressentie par le sexe féminin dans ce type d'endroit. La possibilité de se cacher facilement, la présence de plusieurs recoins et donc la cassure du tissu urbain constituent une source d'insécurité. L'on peut toutefois s'interroger sur le pourquoi de cette crainte peu présente alors même que ces bâtiments, utilisés pour les cours de chimie, ont déjà été à plusieurs reprises visités. *« Là où il y des vols, on a pas de voisins, pas de dortoirs, donc il n'y a pas de paires d'yeux qui pourraient déranger des voleurs. »*²⁷⁷

Le nombre de répondants qui se sont déjà trouvé dans une situation semblable aux deux situations décrites sont, au final, peu nombreux. Comment pouvons-nous expliquer cela ? Ce sont des endroits, où la fonction de ces bâtiments est limitée ! La fonction principale de ces bâtiments académiques est d'être mis à disposition pour les cursus académiques. Selon Jacob, *« dans les villes, les fonctions uniques qui occupent de vastes emplacements possède une caractéristique commune : elle génère à leur périphérie, des frontières qui s'avèrent être redoutables pour le milieu urbain environnant »*.²⁷⁸ Nous ne pouvons que constater que la sécurité n'y est pas mise à mal.

11. Parkings sous terrains taggués.

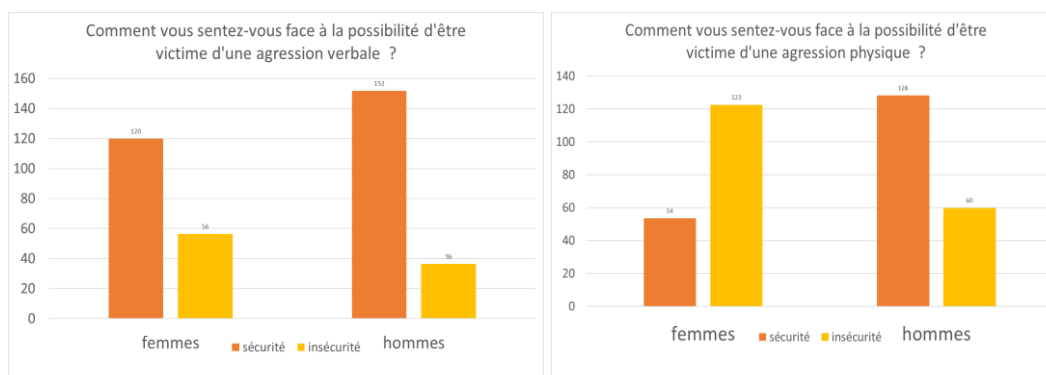


Le nombre de personnes qui ont déjà emprunter les sous-sols alors qu'il n'y avait aucun flux de personnes est, en valeur pondérée, de 176 femmes et de 188 hommes. Aux questions : *« Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette*

²⁷⁷ Voir annexe.

²⁷⁸ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.257.

situation ? » et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les réponses sont les suivantes :



Le graphique de gauche représente la possibilité d'être victime d'une agression verbale et démontre que 120 femmes et 152 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 56 femmes et 36 hommes. Par conséquent, nous avons 64.45 % des répondants se trouvant en sécurité et 22.04 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [59.9% et 69%] pour la sécurité et [18.1% et 26%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 68.18 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [63.7% et 72.6%] et un total de 80.85 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [77.1% et 84.6%]. A côté de cela, nous avons 31.82 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [27.4% et 36.3%] et 19.15 % chez les hommes soit un IC95 variant entre [15.4% et 22.9%].

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique laisse apparaître que 54 femmes et 128 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité est ressentie par 123 femmes et 60 hommes. Par conséquent, nous avons 43.13 % des répondants se trouvant en sécurité et 43.13 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont de [38.4% et 47.9%] pour la sécurité et insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 30.68 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [26.3% et 35.1%] et un total de 68.09 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [63.6% et 72.5%]. Nous avons donc 69.89 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [65.5% et 74.3%] et 31.91 % des hommes avec un IC95 variant entre [27.5% et 36.4%].

Le niveau « -3 » du parking sous-terrain Montesquieu constitue au niveau « -3 », selon nos résultats, sont pour la plupart nos répondants une source d'insécurité ! Nous

constatons une différence réelle entre les types d'agressions. La crainte de se faire agresser physiquement est beaucoup plus importante. Nous sommes dans un espace clos, où il y a beaucoup de moyens de se cacher. De plus, les murs sont taggués. La présence d'actes d'incivilités provoque chez les usagers une tendance à se sentir en insécurité. La notion de civilité est considérée comme étant une attitude qui consiste à prendre l'autre en considération.²⁷⁹ Par actes d'incivilité, nous avons pris pour exemple des Tags. Les tags constituent une forme de manque de respect du bien commun ou du bien d'autrui. Louvain-la-Neuve est dépourvue de traces visibles d'incivilités. Les seuls « tags » que nous pouvons trouver dans la ville sont en réalité des peintures murales telles celle, par exemple, dans la rue du Sablon à côté du théâtre Jean Vilar, ou encore, celle sur les murs de la place Raymond Lemaire « en face » de l'Aula Magna. Néanmoins, lorsque nous descendons aux sous-sols, les tags sont de plus en plus nombreux et particulièrement au parking sous-terrain « Montesquieu ». Nous remarquons directement que ces actes incivils entraînent des actes de malveillance et de la petite délinquance. Les places de parkings deviennent rapidement des dépôts clandestins d'immondices et les tags en amènent d'autres. « *Le niveau moins 3 qui est hyper tagué mais il est quelque part, 100% sous-terrain, les cages d'escaliers qui sont équipées de caméra de surveillance, il y a très peu de tags.* »²⁸⁰ La conception urbanistique Jacobienne et Newmanienne reconnaît qu'il est indispensable d'entretenir et de respecter l'environnement.

Les incivilités sont des actes qui, bien qu'ils ne portent pas atteinte au physique des personnes, peuvent être considérés comme graves. Lorsque les personnes qui partagent le même espace respectent les règles, tout se passe bien, tandis que si des personnes adoptent un comportement gênant et provoquent des perturbations, ils privatisent l'espace public transformant ce dernier en un espace considéré comme dangereux.²⁸¹

Nous ne pouvons parler des parkings sans parler des moyens de communication. Louvain-la-Neuve est une ville essentiellement piétonne. Les voitures ne peuvent y circuler que pendant certaines heures. La ville piétonne est une source de qualité de vie

²⁷⁹ R. DOCQUOI, « civilités, incivilités », les cahiers de la sécurité, délinquance quotidienne, n°23, premier trimestre, Paris, 1996, p.48.

²⁸⁰ Voir annexe. - entretien.

²⁸¹ N. CHAMBRON, « réduire l'insécurité : peut-on apprécier l'impact des politiques locales ? », *Op.cit.*, p.163.

! Imaginez-vous le centre de Louvain-la-Neuve avec des voitures ? Non, cela ne serait pas compatible avec jovialité et la sécurité des lieux. L'accès aux transports en commun y est facile ce qui selon Jacob, constitue un avantage *« de bon système de transports et de communication {...} sont des nécessités fondamentales puisque le principal avantage que représente une ville pour ses habitants, c'est de mettre une multiplicité de choix à disposition, et dans tous les domaines. Hors si on ne peut circuler facilement, on ne peut profiter de cet avantage. »*²⁸²

Newman, par sa conception des espaces clos, souligne que, selon notre traduction, *« la ville voulait clairement que les portes réduisent le trafic des véhicules et les piétons auraient un accès illimité aux différentes rues. »*²⁸³

Au moyen des transports en communs, les usagers accèdent facilement à la Grand-Place, soit en partant de la gare des bus, en passant par le chemin des lorrains suivi de la rue de la lanterne magique puis par l'Agora ou la place Montesquieu, soit en partant de la gare en passant par la place de l'université suivi de la rue Charlemagne ou la Grand-rue.

L'accès aux bâtiments du haut de la ville est plus compliqué. On ne peut y accéder que par la voie piétonne ou par les parkings. Hors, selon le responsable de la sécurité du site, *« le parking des sciences c'est l'endroit qu'il craint le plus. Il y a des logettes en béton et les plafonds sont bas ; et il n'y a que 2 escaliers qui les desservent. »*²⁸⁴ Il n'y a aucune surveillance sur ces parkings.

12. Lac de Louvain-la-Neuve : espace verts avec flux de personnes important



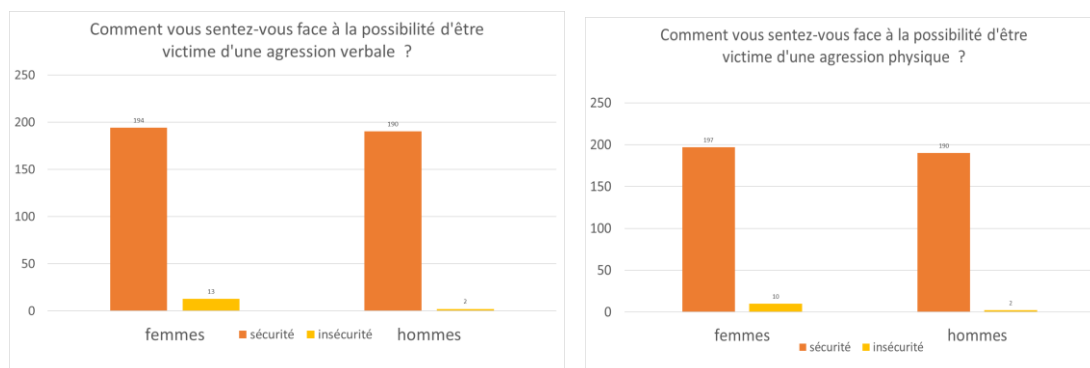
Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 207 femmes et de 192 hommes. Aux questions : *« Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ? »* et

²⁸² J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.334.

²⁸³ O. NEWMAN, « defensible space », *Op.cit.*, p.50.

²⁸⁴ Voir annexe

« *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les résultats sont les suivants :



Notre graphique de gauche s'intéressant à la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 194 femmes et 190 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 13 femmes et par 3 hommes. Par conséquent, nous avons 91 % des répondants se trouvant en sécurité et 3.55 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [88.3% et 93.7%] pour la sécurité et [1.8% et 5.3%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 93.72 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [91.4% et 96%] et un total de 98.96 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [98% et 99.9%]. A côté de cela, nous avons 6.28 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [4% et 8.6%] et 1.04 % chez les hommes soit un IC95 variant entre [0.1% et 2%].

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 197 femmes et 190 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 10 femmes et 2 hommes. Par conséquent, nous avons 91.71 % des répondants se trouvant en sécurité et 2.84 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [89.1% et 94.3%] et [1.3% et 4.4%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 95.17 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [93.1% et 97.2%] et un total de 98.96 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [98% et 99.9%]. A côté de cela, nous avons 4.83 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [2.8% et 6.9%] et 1.04 % des hommes avec un IC95 variant entre [0.1% et 2%].

Les résultats obtenus ne démontrent pas qu'il existe une différence notable selon les divers types d'agressions possibles. Les répondants se sentent en sécurité lorsqu'ils se

trouvent au lac de Louvain-la-Neuve. Ce sentiment de sécurité est explicable, tout d'abord, par la présence humaine et ensuite, par le fait qu'il s'agit ici d'un espace ouvert rempli de verdure où les partages sont favorisés et la mixité de personne accrue.

La ville de Louvain-la-Neuve n'est pas très fleurie ni même verdoyante à l'exception du lac. Nous avons donc cherché à analyser le sentiment de sécurité dans ce type d'espace. Comme dirait Jacob, la plupart des urbanistes ont tendance à croire que les espaces verts ont une fonction « magique » qui permet de régulariser les problèmes existants et de créer un certain confort. Le lac est un milieu qui attire beaucoup d'étudiants, de coureurs, ou encore de personnes qui promènent leur chien.

Quel est l'impact d'un tel espace sur le sentiment de sécurité ? Dans la majorité des cas, les différents sujets qui ont répondu à mon enquête n'expriment aucune crainte d'être victime d'agression physique ou verbale sur les bords du lac. Le fait qu'il s'agit d'un espace considéré comme un espace de détente réduit d'autant le ressenti d'insécurité. Hors, les espaces verts sont par ailleurs des endroits qui permettent aux délinquants de se donner rendez-vous. Pourquoi le lac de Louvain-la-Neuve n'a-t-il pas d'impact négatif en matière de sécurité ? Jacob dira que les espaces verts sont directement influencés par le voisinage.²⁸⁵ Le lac, ici, est entouré du chemin dit « la rêverie du promeneur solitaire » » qui est lui-même entouré par l'Aula Magna et des habitations qui permettent d'exercer un contrôle informel. Nous avons donc des usagers tout au long de la journée et de nombreuses animations qui assurent un contrôle informel important.



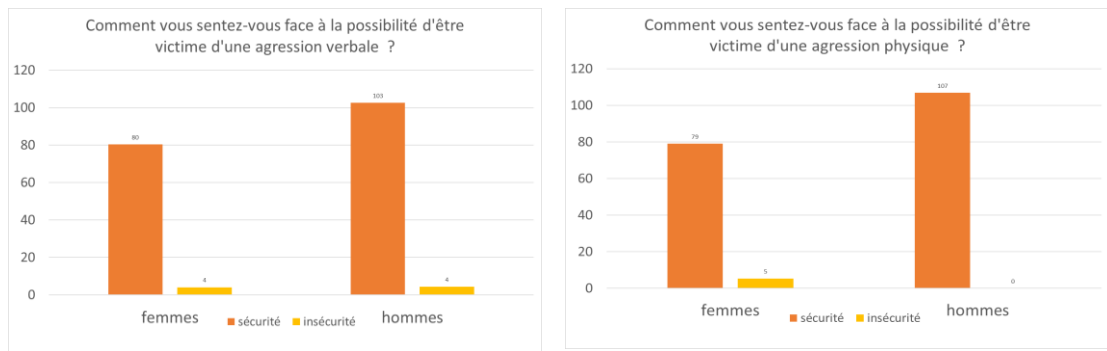
13. Amat de déchets à Louvain-la-Neuve.



Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 84 femmes et de 107 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une*

²⁸⁵ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.102.

agression verbale dans cette situation ? » et « Epreuvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique », les résultats sont les suivants :



Notre premier graphique concernant la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 80 femmes et 103 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 4 femmes et 4 hommes. Par conséquent, nous avons 43.36 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.90 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [38.6% et 48.1%] pour la sécurité et [0.6% et 3.2%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 95.24 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [93.2% et 97.3%] et un total de 96.26 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [94.4% et 98.1%]. A côté de cela, nous avons 4.76 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [2.7% et 6.8%] et 3.74 % chez les hommes soit un IC95 variant entre [1.9% et 5.6%].

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 79 femmes et 107 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 5 femmes mais aucun homme. Par conséquent, nous avons 44.08 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.18 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [39.3% et 48.8%] et [0.1% et 2.2%]. Concernant la répartition des sexes, nous avons 94.05 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [91.8% et 96.3%] et un total de 100 % pour les hommes. A côté de cela, nous avons 5.95 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [3.7% et 8.2%] et un taux de zéro concernant les hommes.

Le sentiment de sécurité est présent et ce quel que soit le genre d'agression possible. Force est toutefois de constater que peu de répondants ce sont déjà trouver dans une telle situation. Les déchets et leur influence sur les comportements humains ont fait

l'objet d'une analyse par Newman. Il en conclura que, lorsque les poubelles sont sur leur territoire, les personnes se sentent plus en sécurité simplement parce qu'elles se sentent responsables.

Nous constatons que la ville de Louvain-la-Neuve est globalement une ville propre. Est-ce dû simplement aux fréquentes poubelles mises à dispositions des passants ? Il est intéressant également de souligner que les matériaux utilisés dans la construction de la ville de Louvain-la-Neuve sont faciles d'entretien. A la base, Louvain-la-Neuve était construit principalement avec du béton en raison du peu d'argent dont disposait la ville. Aujourd'hui, le béton est principalement remplacé par des briques. Le sol est jaugé de petits pavés de béton appelés « blanc de bierges ». Ce matériau a été privilégié après les incidents de mai 68 « où les rues déparées fournissaient aux étudiants experts en balistiques des projectiles de choix. »²⁸⁶ Ce matériau est en plus durable. La ville est construite pour avoir une durée de vie indéterminée ! Les quelques fleurs qui sont disposés un peu partout, en hauteur, dans la ville sont régulièrement arrosées. La ville met tout en œuvre pour maintenir la propreté du site avec pour effet d'induire auprès des usagers un grand respect pour celui-ci et, par conséquent, apporter un meilleur sentiment de sécurité.

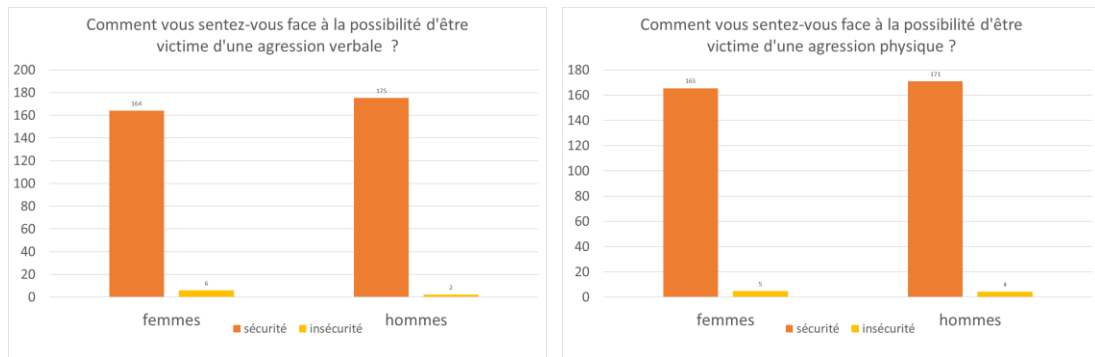


14. Une présence policière.



Le nombre de personne se trouvant déjà dans cette situation, selon les valeurs pondérées, est de 170 femmes et de 177 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression physique* », les résultats sont les suivants :

²⁸⁶ J-M LECHAT, « Louvain-la-Neuve ; droit de cité », *Op.cit.*, p.26.



Le graphique à gauche concernant la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 164 femmes et 175 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 6 femmes et 2 hommes. Par conséquent, nous avons 80.33 % des répondants se trouvant en sécurité et 1.90 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [76.5% et 84.1%] pour la sécurité et [0.6% et 3.2%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 96.47 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [94.7% et 98.2%] et un total de 98.87 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [97.9% et 99.9%]. A côté de cela, nous avons 3.53 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [1.8% et 5.3%] et 1.13 % chez les hommes soit un IC95 variant entre [0.1% et 2.1%].

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 166 femmes et 172 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 5 femmes et 4 hommes. Par conséquent, nous avons 80.09 % des répondants se trouvant en sécurité et 2.13 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [76.3% et 83.9%] pour la sécurité et [0.8% et 3.5%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 97.08 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [95.5% et 98.7%] et un total de 97.93 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [96.3% et 99.2%]. A côté de cela, nous avons 2.92 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [1.3% et 4.5%] et 2.27 % des hommes avec un IC95 variant entre [0.8% et 3.7%].

Le contrôle informel est solidement présent et ce, principalement, dans le centre-ville et ses environs. Nous avons vu que la rue Charlemagne et la Grand Rue étaient toutes deux pourvues de surveillance naturelle tout au long de la journée. Nous avons, par ailleurs, constaté que le sentiment de sécurité s'y voyait renforcé. La théorie de Jacob « les yeux dans la rue » prend ici tout son sens « *De graves maux sociaux sont à l'origine de la délinquance et du crime que cela soit dans des banlieues, des villes*

moyennes ou des grandes villes. {...} si nous voulons maintenir une société urbaine capable de détecter et maîtriser les problèmes sociaux, il nous faut de toute façon renforcer au départ toutes les forces qui existent et peuvent continuer à perpétuer la sécurité et la civilisation dans ces villes qui sont nôtres. »²⁸⁷

Comme déjà signalé plus haut, le responsable du GSPP pour le site de Louvain-la-Neuve, nous a confirmé que si les bâtiments Lavoisier étaient souvent visités cela était dû au fait que ces bâtiments ne sont aucunement surveillés naturellement. En dehors de la surveillance naturelle exercée par les usagers, des agents de la société « sécuritas » effectuent également des rondes en soirée. Nous avons aussi des caméras de surveillance installées sur le site. Enfin, la surveillance formelle est également effectuée par les agents de police et par la présence, dans la ville même, d'un commissariat.

Ce contrôle formel, à première vue, doit renforcer le sentiment de sécurité. Est-il partagé par les sujets de notre enquête ? La présence de force de l'ordre, manifestement, n'augmente pas de manière particulière le sentiment de sécurité et ce, quel que soit le type d'agression envisagée. La surveillance naturelle ajoutée à ce contrôle formel peut assurer, presque, une sécurité totale ! Mais Jacob souligne que *« la paix publique dans les villes, celle du trottoir et de la rue, n'est pas d'abord l'affaire de la police, si indispensable que soit celle-ci. C'est d'abord l'affaire de tout un réseau, complexe au point d'être presque inconscient, de contrôle et de règles élaborés et mis en œuvre par les habitants eux-mêmes. Dans certains quartiers {...} on confie, presque exclusivement à la police et à des vigiles la tâche de faire respecter l'ordre et la loi sur les trottoirs. C'est alors la jungle. Quel que soit leur nombre, des policiers ne peuvent pas faire régner la civilisation si le cadre social qui génère cette civilisation n'existe plus »²⁸⁸*

Dans le cas de notre recherche, nous remarquons que la présence ou non des forces de l'ordre ne modifie pas le ressenti des étudiants en matière de sécurité.

Newman, quant à lui, estime la présence des forces de l'ordre comme importante. Selon notre traduction, *« un des avantages des quartiers et endroits clos est d'unifier les voisins afin de régler leurs problèmes de manière conjointe. Ils se concentrent également sur la suppression de la criminalité de leur communauté. [...] La police se*

²⁸⁷ J. JACOB, « déclin et survie des grandes villes américaines », *Op.cit.*, p.43.

²⁸⁸ *Ibidem.*

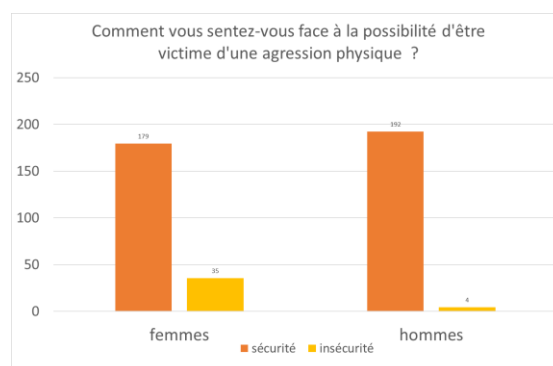
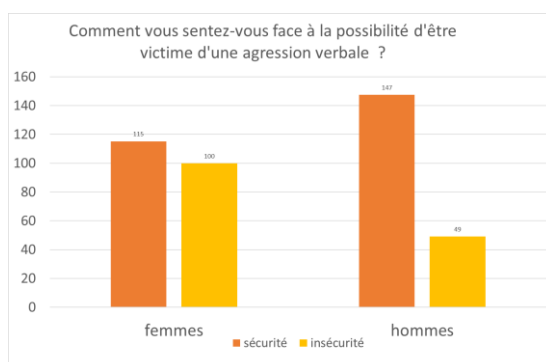
retrouve donc à travailler avec une communauté qui a une idée plus claire de ses valeurs et la manière dont ils veulent travailler avec la police. Cela devrait donc être plus facile pour faire des arrestations et décourager les criminels.»²⁸⁹

15. La présence de sans domicile fixe.



Le nombre de personne ayant déjà été dans cette situation, en valeurs pondérées, est de 215 femmes et de 197 hommes. Aux questions : « *Eprouvez-vous la crainte d'être victime d'une agression verbale dans cette situation ?* » et « *Eprouvez-vous la crainte*

d'être victime d'une agression physique », les résultats sont les suivants :



Notre graphique à gauche concernant la possibilité d'être victime d'une agression verbale démontre que 115 femmes et 147 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 100 femmes et 49 hommes. Par conséquent, nous avons 62.32 % des répondants se trouvant en sécurité et 35.31 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [57.7% et 66.9%] pour la sécurité et [30.7% et 39.9%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 53.49 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [48.7% et 58.2%] et un total de 74.62 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [70.5% et 78.8%]. A côté de cela, nous avons 46.51 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [41.8% et 51.3%] et 24.87 % chez les hommes soit un IC95 variant entre [20.7% et 29%].

²⁸⁹ O. NEWMAN, « defensible space », *Op.cit.*, p.52.

Le second graphique représentant la possibilité d'être victime d'une agression physique démontre que 179 femmes et 192 hommes se sentent en sécurité. L'insécurité n'est ressentie que par 35 femmes et 4 hommes. Par conséquent, nous avons 88.15 % des répondants se trouvant en sécurité et 9.48 % se sentent en insécurité. Nos intervalles de confiance sont respectivement de [85.1% et 91.3%] pour la sécurité et [6.7% et 12.3%] pour l'insécurité. Concernant la répartition des sexes, nous avons 83.26 % des femmes se sentant en sécurité soit un IC95 variant entre [79.7% et 86.8%] et un total de 97.46 % pour les hommes soit un IC95 variant entre [96% et 99%]. A côté de cela, nous avons 16.28 % des femmes se sentant en insécurité avec un IC95 de [12.8% et 19.8%] et 2.03 % des hommes avec un IC95 variant entre [0.7% et 3.4%].

Les résultats obtenus montrent que l'insécurité face aux agressions verbales est nettement plus ressentie que l'insécurité liée à une agression physique probable. Différents accueils ont été mis en place pour ce public particulier des sans-abris comme par exemple le centre « UTUC » (un toit, un cœur) situé rue des Bruyères ou, encore, *« à côté du secteur de sciences on a le quartier dit « de la baraque » qui a toujours existé depuis la naissance de Louvain-la-Neuve. Avec un règlement spécifique d'urbanisme qui a été conclu avec la ville, il existe 3 zones qui ont été régularisées. »*²⁹⁰ En dehors des milieux d'accueil spécifiques, nous rencontrons ce type de public également dans le centre de la ville. En effet, le centre constitue un endroit où il y a une plus grande mixité sociale et par conséquent, un meilleur endroit pour mendier. Il n'est pas anormal de croiser un sans-abri dans le centre de la ville, alors que dans le haut de la ville, en raison d'un moindre passage, il est plus rare d'en rencontrer et donc, peut-être, plus inquiétant d'en croiser. *« En fait, les personnes qui ont le plus besoin de la rue sont celles qui n'ont que peu d'accès à des espaces privés, qu'il s'agisse de domicile, d'un lieu de travail ou de lieux de loisirs. Elles sont donc plus présentes dans l'espace public, ou ce qu'elles perçoivent comme un espace public (centres commerciaux, espaces communs d'habitation à usage collectif, gares, parkings, etc..) où elles stationnent, seules, ou en groupe pour les plus jeunes. Par conséquent, ces personnes sont plus que les autres soumises aux différentes formes de contrôle, de surveillance, d'interdictions administratives ou de répression pénale tendant à réguler les circulations dans l'espace public. »*²⁹¹

²⁹⁰ Voir annexe.

²⁹¹ P. PONCELA, « La pénalisation des comportements dans l'espace public », *Op.cit.*, p.18.

16. Analyses complémentaires.

Louvain-la-Neuve regorge d'endroits, en dehors des photos analysées, où les actes de malveillances sont présents. Il est donc important de réduire le sentiment d'insécurité en ciblant les endroits les plus enclins au passage à l'acte. A Louvain-la-Neuve, au centre-ville, « il y a le chemin du décret qui est une zone sans activités, sans mixité qui sépare la faculté de droit, du cinéma. On a la zone du lac où il n'y a pas grand-chose non plus. En bordure de la zone du centre-ville, il n'y a pas beaucoup de passage. Un endroit insécurisant dès 17h00 quand il fait beau, c'est le chemin des frères Lumières qui sépare le cinéma de l'aula magna. On y retrouve des tags et même des débris de verre par terre. Les jeunes de secondaire se réunissent, boivent, ils sont parfois de 10 à 60 jeunes, souvent le vendredi soir quand il fait beau. L'entrée des artistes se trouvent dans cette rue et ils se sentent en insécurité, le personnel de l'aula magna aussi. Les cages d'escaliers de secours sont fermées par des grilles mais avec leur ceinture ils attrapent la barre anti-panique et en tirant dessus ça ouvre la grille. Puis, ils vont en haut et crache sur les passants. Ils ont cassé des vitres, et la police passe pas. La plupart des passants passent toujours à droite de l'aula magna. Ce n'est pas conseillé le soir. »²⁹²

Notre enquête a été essentiellement menée auprès des étudiants. Tout au long de notre recherche nous avons analysé les données féminines et masculines de manière approfondie. Nous avons décidé de nous attacher à cette distinction hommes/femmes car le sentiment de sécurité n'est jamais ou rarement perçu de la même façon par un homme que par une femme.

Une enquête précédemment menée en France avait pour objet d'étudier la violence faite aux femmes. Elle a permis la rédaction d'une fiche reprenant des conseils de sécurité. « Le but premier de cette fiche est de mettre les femmes en garde contre certains dangers qu'elles encourent. Elle sous-entend surtout qu'une femme seule ne devrait pas flâner sur la voie publique ou s'afficher trop ostensiblement, car elle prendrait le risque d'être agressée. Ce risque n'est ni discuté, ni remis en question, pas plus qu'il n'est

²⁹² Voir annexe.

*considéré comme relevant de l'intervention publique : c'est aux femmes de faire attention. »*²⁹³

Notre société admet plus facilement que les femmes expriment un sentiment d'insécurité.²⁹⁴ Un homme aura tendance à se montrer plus fort et plus fier face à des situations inquiétantes. *« En outre, les hommes sont plus souvent victimes de violences dans l'espace public, mais ils sont trois fois moins nombreux que les femmes à déclarer éprouver un sentiment d'insécurité. Ainsi, les femmes craignent d'être victimes d'agressions dont statistiquement elles sont relativement épargnées, par comparaison avec les hommes. »*²⁹⁵ Les femmes ont tendance à avoir plus souvent peur, principalement des agressions sexuelles.²⁹⁶

Selon les résultats de notre enquête, il ressort qu'en moyenne 46,86 femmes (contre 10,06 pour les hommes) craignent les agressions verbales, alors qu'en moyenne 46,73 femmes (contre 9,06 pour les hommes) craignent les agressions physiques ! Ceci n'a rien d'étonnant. Malgré que les femmes craignent plus souvent des actes graves et physiques telles des agressions sexuelles ou autres attaques violentes, elles semblent être principalement victimes de « brimades », telles des insultes ou le fait d'être suivis.²⁹⁷ Il est intéressant de relever que statistiquement les hommes sont plus souvent susceptibles d'être victime d'agressions mais qu'ils éprouvent moins régulièrement un sentiment d'insécurité contrairement aux femmes.²⁹⁸ Notre enquête le démontre également. *« Ainsi, en définitive, les femmes restent bel et bien avant tout des individus dont le corps constitue une des caractéristiques premières, leur intégrité physique étant constamment menacée. Les restrictions qui leur sont imposées quant à leur usage de*

²⁹³ M. LIEBER, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Op.cit.*, p.44.

²⁹⁴ S. ROCHE, « expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité, acceptabilité », *Op.cit.*, p.295.

²⁹⁵ M. LIEBER, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Op.cit.*, p.46.

²⁹⁶ S. PAQUIN, « le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbain et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé », *Op.cit.*, p.24.

²⁹⁷ M.LIEBER « femmes, violences et espaces publics, : une réflexion sur les politiques de sécurité », lien social et politique, n°47, 2002, p.32.

²⁹⁸ *Ibid.*, p.32.

*l'espace urbain ont une influence de taille sur leur autonomie et, de ce fait, sur leur accès à l'espace public. »*²⁹⁹

²⁹⁹ M. LIEBER, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Op.cit.*, p.54.

E. Conclusion de la partie empirique

Par cette partie empirique nous voulions démontrer l'impact des agencements urbanistiques sur le sentiment de sécurité. Nous découvrons après notre enquête, de manière générale, que la ville de Louvain-la Neuve est une ville plutôt sécuritaire, puisque, le sentiment de sécurité y est relativement élevé.

Nos analyses se sont portées sur des éléments faisant référence à la vision urbanistique d'une part de Jane Jacob et d'autre part, d'Oscar Newman. Compte tenu des résultats de notre enquête, nous pouvons conclure que le sentiment de sécurité ne varie pas en fonction des conceptions urbanistiques. Le bien-être est plus particulièrement influencé par le niveau de surveillance naturelle. Ce contrôle informel est d'ailleurs partagé par nos deux auteurs.

La sécurité à Louvain-la-Neuve est ressentie par un grand nombre de participants à l'enquête. Les éléments les plus craints sont les parkings souterrains taggués et la présence de sans-abris. Le point commun entre ces deux éléments est qu'ils sont tous deux générateurs d'incivilités. Les tags sont des incivilités, souvent rencontrées dans les parkings, qui font naître un sentiment d'insécurité. Nous avons pu analyser ces effets dans notre point portant sur l'application de la théorie dite de la vitre cassée. La présence des sans-abris, quant à elle, est génératrice d'une amplification de la peur d'être victime d'agressions verbales. La photo utilisée met en situation des sans-abris consommant de l'alcool. Une telle situation laisse présager que ces personnes pourraient être en état d'ivresse et de ce fait montrer des signes d'agressivités verbales, ce qui constitue une source d'insécurité. Malgré que le sentiment d'insécurité à Louvain-la-Neuve soit faible, il convient toutefois, comme le propose Backer et Crawford, de prêter attention au fait de ne jamais sous-estimer le risque et la délinquance probable car cela peut signifier que les systèmes de sécurité ne sont pas adéquats.³⁰⁰

³⁰⁰ M. LIEBER, « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Op.cit.*, p.83.

CONCLUSION

La ville de Louvain-la-Neuve compte de nombreux espaces répondant aux deux grandes conceptions étudiées tout au long de ce mémoire. Notre enquête a plutôt été orientée sur des espaces répondant le plus souvent à la théorie de Jane Jacob. Les espaces partagés, ouverts et qui réduisent les flux coïncident davantage à la ville de Louvain-la-Neuve. Pouvons-nous donc conclure que le sentiment d'insécurité est moindre dans le cadre de la conception urbanistique de Jane Jacob que dans celle prônée par Oscar Newman ? Bien évidemment que non. Les lieux « newmaniens », tel que par exemple les bâtiments Lavoisier, génèrent également un sentiment de sécurité partagé par un grand nombre d'étudiants.

Il est intéressant de souligner que le sentiment d'insécurité faiblement ressenti par de nombreux usagers peut être expliqué de manières diverses. Tout d'abord, la ville de Louvain-la-Neuve est une ville estudiantine, c'est-à-dire une ville où la majorité des usagers sont jeunes et actifs. Les étudiants sont des personnes qui peuvent vivre aussi bien le jour que la nuit et qui pour cette raison développent une certaine solidarité entre eux. Cette solidarité estudiantine est une probable explication au fait que les lieux de grands rassemblements ne constituent pas une source d'insécurité contrairement à ce que pouvait dire nos deux auteurs. Les endroits auxquels notre enquête s'est intéressée sont souvent des lieux où des activités sont souvent exercées en sorte qu'ils sont soumis à une surveillance naturelle et est propice au développement d'un sentiment de sécurité. Enfin, les étudiants sont également enclins à rapidement s'approprier ces endroits ce qui implique dans leur chef une augmentation du sentiment de responsabilité et génère un respect mutuel de l'environnement et de ses usagers.

Néanmoins, le sentiment d'insécurité pourrait rapidement évoluer si d'emblée des événements graves, tels des attentats, devaient être perpétrés au sein de la ville. Il serait donc intéressant de réfléchir à ce qui pourrait être mis en place afin de réduire le sentiment d'insécurité ressenti. Il serait dommage d'attendre qu'un événement tragique ait lieu pour y réaliser les aménagements adéquats.

Force est toutefois de constater que malgré les informations tragiques relayées par les médias, le sentiment d'insécurité est maintenu à un bas niveau dans la ville de Louvain-la-Neuve.

Notre enquête nous a permis également de constater que l'espace urbain influence le comportement des usagers. C'est d'autant plus vrai que certains endroits, sans contrôle informel, ont été souvent visités par des personnes malveillantes. « *Je pense notamment au bâtiments Lavoisier, où se trouve l'école de chimie, qui a été visité à trois reprises par des voleurs le dimanche* »³⁰¹. Le contrôle informel et la conception « jacobienne » des « yeux dans la rue » sont toutefois fortement présents à Louvain-la-Neuve. Ce contrôle joue un rôle essentiel dans le rayonnement du sentiment de sécurité. La ville de Louvain-la-Neuve est construite de manière telle à favoriser la surveillance naturelle et diminuer le sentiment d'insécurité. Les endroits les moins inquiétants sont les lieux dont la gestion est correctement organisée et où le respect est partagé par tous.

Dans le même objectif de réduction du sentiment d'insécurité, nous pourrions insister sur l'intérêt de légiférer en la matière. L'actualité récente incite le gouvernement à prendre des décisions quant à la création de normes pouvant renforcer la sécurité générale. Dans ce cadre ne serait-il pas utile de susciter une réflexion plus globale sur la sécurité urbanistique. Ne pourrait-on envisager d'instaurer l'obligation pour une nouvelle ville d'intégrer dans son plan de développement urbanistique la nécessité de promouvoir la construction de bâtiments et d'espaces favorisant la surveillance naturelle ?

Notre approche urbanistique s'est limitée à des endroits bien précis de la ville de Louvain-la-Neuve. Notre approche spatiale peut également avoir été influencée par des conditions externes comme l'espace-temps, le statut social ou l'âge des correspondants.

Que les endroits soient ouverts ou clos, le sentiment d'insécurité naît et est encouragé par le fait pour l'utilisateur d'avoir la sensation d'être seul. Les personnes ont un besoin de partager, ont besoin de communiquer pour se sentir exister. C'est là toute la difficulté de l'urbanisme, qui se doit de protéger autant la ville que ses utilisateurs. Hors, à vouloir

³⁰¹ Entretien - annexe

nous protéger de manière exagérée, nous oublions que l'essence même de la sécurité se trouve dans le contact humain et le partage.

Parce qu'une ville parfaitement construite n'existe pas. Parce que nous sommes tous des pions dans le jeu de la vie. Nous devons apprendre à jouer dans le respect des règles. Nous nous protégerons mutuellement d'autant mieux que nous respecterons la vie privée des autres tout en préservant la solidarité nécessaire entre les usagers. C'est ce qui fera de la ville un endroit où il fait bon vivre.

BIBLIOGRAPHIE

Législation

Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, 25 mai 1984, M.B. 5 juin 1984, p. 6939.

Code bruxellois de l'aménagement du territoire, M.B., 26 mai 2004, p.40738 et Vlaamse Codex ruimtelijke ordening, M.B., 26 mai 1995, p.21001.

Doctrine

X., *Urbanisme conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, european commission directorate-genral justice, freedom et security, 2006-2007.

BALLIF F., « Artefacts sécuritaires et urbanisme insulaire : les quartiers d'habitat social rénovés à Belfast », *Espaces et sociétés*, 2012/2, n° 150, pp. 67-84.

BARKER A., CRAWFORD A., « Peur du crime et insécurité. Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine », *Déviance et Société*, 2011/1, vol. 35, pp. 59-91.

BONNET F., « contrôler des populations par l'espace ? prévention situationnelle et caméras de surveillance dans les gares et les centres commerciaux », *politix*, 2012, n°97, pp.25-46.

CHAMBRON N., réduire l'insécurité : peut-on apprécier l'impact des politiques locales in politiques et management public, vol 17, n°3, 1999, pp. 151-169.

CHARMES E., « le développement des lotissements clos », *études foncières*, adef, 2004, pp.16-19.

CLARCKE, R. V., *Situational Crime Prevention. Successful Case Studies*, New York, Harrow and Heston, 1992.

CLARCKE R.V. « situational crime prevention » *crime and justice*, vol 19, building a safer society, 1995, pp. 91-150.

COETZER C., « Crime Prevention in Neighborhoods ». For the degree of Doctor of Literature and Philosophy. University of South Africa, November 2003. pp.226.

COURTOIS L., I. LEJEUNE, S. LEMAITRE, J-M PIERRET, J. PIROTTE, « mémoire de Wallonie. Les rues de louvain-la-neuve racontent... », *fondation wallonie Pierre-Marie et jean-François Humblet*, Louvain la neuve, 2011, pp.506.

CUSSON M., *Prévenir la délinquance, les méthodes efficaces* , presses universitaires de paris, Paris, 2015, pp.220.

CUSSON M., « Les zones urbaines criminelles », *Criminologie*, vol. 22, n° 2, 1989, pp. 95-105.

DEL CARMEN A. et ROBINSON M.B., « crime prevention trough environmental design and consumption control in the united states », *howard journal of criminal justice*, vol 39, n°3, septembre 1999, pp.267-289.

Dictionnaire Auzou, dictionnaire encyclopédique, paris, 2013.

DHOQUOIS R., « civilités, incivilités », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Paris, 1996, N° 23, 1er trimestre, pp.48-53.

DOS SANTOS L., « De la prevention situationnelle à l'espace defendable », document de travail rédigé dans le cadre de la préparation du colloque de Romans (CR DSU)- Janvier 1999, pp. 1-13.

FOUCAULT M. , « l'œil du pouvoir », in Bentham, le panoptique, Paris, Belfond, 1997, pp.9-31. In « dits et écrit », 1977, pp.190-207.

GARNIER J-P, « vers un urbanisme sécuritaire », *Divergences, Revue libertaire internationale en ligne*, 2012 in <http://divergences.be/spip.php?article3033>.

HILLIER., “designing safer street : an evidence-based approach”, *planning in London*, janvier 2004, pp.45-49.

HORTONÉDA J., « Sécurité, territoire, population et Naissance de la biopolitique de Michel Foucault Contrechamp », *Empan*, 2005/3 (n° 59), pp. 61-70.

ITALIANO P., TELLE J., « l’éclairage public peut-il favoriser une réappropriation de l’espace urbain par les personnes âgées », *ULG*, Liège, pp. 1-11.

JACOB J., *the death and life of great american cities*, new York, random house, 1961., pp.458.

JACOB, J. « déclin et survie des grandes villes américaines », *architecture + recherches*, 1991, Pierre madage, Liège, pp.435.

LANDAUER P., *L’architecte, la ville et la sécurité*, Paris, PUF, 2009, pp 101.

LANDAUER P., *paysages sous surveillance : les contraintes de sécurités dans les grands ensembles* in *Les cahiers de la sécurité, délinquance quotidiennes*, n°23, 1er trimestre, Paris, 1996, pp.123-139.

LANDAUER P., « intégré la sécurité dans la conception de la ville », *économie et humanise*, décembre 2006, pp.30-33.

LAVAL C., « surveiller et prévenir, la nouvelle société panoptique », *revue du Mauss*, 2012, n°40., pp.47-72.

LECHAT J-M, « Louvain-la-Neuve droit de cité », ucl/ relations extérieures, 1997, pp.64

LIEBER M. « femmes, violences et espaces publics, : une réflexion sur les politiques de sécurité », *lien social et politique*, n°47, 2002, pp. 29-42.

LIEBER M., « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *nouvelles Questions Féministes* 2002/1 (Vol. 21), pp. 41-56.

LINDEN R., « situational crime prevention : its role comprehensive prevention initiative », *IPC review*, vol 1, mars 2007, pp.139-159

LOMBAR M., « L'évolution urbaine pendant le haut moyen-âge », *Annales : économie, société, civilisations*, 12ème année, n°1, 1957, pp.7-28.

LOUDIER-MALGOUYRES C., « à la croisée de l'urbanisme et de la sécurité » in WYVEKENS A. (dir.), *La sécurité urbaine en questions*, Montreuil, Cedis, 2011, pp. 96-99.

LOUDIER-MALGOUYRES C., VALLET B., « L'influence de la sécurité sur la conception urbaine ». *Les Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France*, 2010, pp.25-28.

LOUDIER-MALGOUYRES C., « Aménagement urbain et sécurité, une relation qui s'affirme », *Note rapide sécurité et comportements*, 2005/02 n°366, pp. 1-6.

MLIKA M., M., « La sécurité et l'environnement », conférence de Monsieur président de 'AREMEDD au colloque sur le dialogue méditerranéen de l'OTAN à Tunis, 18 juin 2007.

MOSSER, S. « éclairage et sécurité en ville, l'état des savoirs », *déviance et société*, 2007, vol 31, pp.77-100.

MUCCHIELLI L., *violences et insécurité*, la découverte, paris, 2002, pp.158.

MUCCHIELLI L., LAGRANGE H., « La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité. », *Revue française de sociologie*, 1996, n°37-4., pp. 656-658.

PAQUIN. S., « Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleurs de santé. », *nouvelles pratiques sociale*, vol.19, n°1n 2006, pp. 21-39.

PAQUOT T. *L'espace public*. Paris, La Découverte, 2010, pp.128.

PORCU, M. « gated communities et contrôle de l'espace urbain : un état des lieux », *déviance et société*, 2013, vol 37, pp.229-247.

POTTIER M-L, ROBERT Ph. « On ne se sent plus en sécurité, délinquance et insécurité enquêtes sur deux décennies », *revue française de science politique*, 47eme année, n°6, 1997, pp. 707-740.

REMY J., VOYE. L., *ville ordre et violence*, paris, puf, 1981, pp.238.

ROCHE, S « la théorie de la vitre cassée en France, incivilité et désordres en publics », *revue française de science politique*, 50^{eme} année, n° 3, 2000, pp. 387-412.

ROCHE. S., « expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité, et acceptabilité », *revue française de science politique*, 48année, n°2, 1998, pp. 274-305.

SANTAMARIA. F., « Les villes moyennes françaises et leur rôle en matière d'aménagement du territoire : vers de nouvelles perspectives ? », *Noréis*, n°223, 2012, pp. 13-30.

SCHAUT C., « Pour une lecture multidimensionnelle des espaces publics urbains » in *recueil théoriques réflexions, recueil théorique issu des journées thématiques*, [pyblik[, Bruxelles, 2014-2015, p.22-25.

STEGMAN M.A, *creating defensible space*, U.S departement of housing urban and development, office of policy development and research, avril 1996, pp.124.

TIELEMAN D., « La pensée de Jane Jacob et Oscar Newman dans le développement des villes contemporaines », faculté d'architecture, ULG, 2014, pp. 17.

TUSSEAU G., « Sur le panoptisme de Jeremy Bentham », *revue française d'histoire des idées politique*, 2004, n°19, pp.3-38

VAN CAMPENHOUDT L. et R QUIVY, *manuel de recherche en sciences sociales*, 4 ed., dunod, Paris, 2011, pp.262.

VANDERSTRAETEN. P., « comment intégrer la prévention environnementale dans la planification et la conception des espaces publics », in *réflexions, recueil théorique issu des journées thématiques 2014-2015*, [pyblik], Bruxelles, 2014, p.18-19.

VILATA, C.J., “fear of crime in gated communities and apartment buildings : a comparison of housing types and a test of theories”, [*Journal of Housing and the Built Environment*](#), June 2011, Volume 26, , pp 107–121

WERKELÉ, G., « De la coveillance à la ville sure », *les annales de la recherche urbaine*, 2009, n° 83-84, pp.164-169.

WERKELE, G., *From Eyes on the Street to Safe Cities*, places, 2000, pp.45-49.

WILMER E.D. et al., « du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance », *déviance et société*, 2004, vol 28, pp.141-157.

WYVEKENS., A. « Espace public et sécurité », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 930, novembre 2006., p.120.

WYVEKENS A., « espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? perspective pour la France », *lien social et politiques*, n°57, 2007, pp. 35-45.

Internet

<http://www.cnrtl.fr/definition/sécurié>

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9curit%C3%A9/71792>

Vanhoucke Gisèle

Septembre 2016

**Approche Urbanistique du sentiment d'insécurité à Louvain-la-Neuve : mise à l'épreuve
des théories d'Oscar Newman et Jane Jacob**

Promoteur : Vincent Francis.

A l'heure actuelle, l'insécurité est au cœur de toutes les conversations et des préoccupations politiques ou médiatiques. Nous cherchons à comprendre comment nous pouvons utiliser l'urbanisme afin de réduire le sentiment d'insécurité. L'espace et ses aménagements ont une influence certaine sur le comportement des usagers. Si ce sujet ait déjà été développé par de nombreux théoriciens, nous nous attacherons, dans le cadre de ce mémoire, à rendre compte de l'existence réelle ou non d'un ressentiment d'insécurité au sein de la cité universitaire de Louvain-la-Neuve en nous basant sur les deux grandes théories du 20^{ème} siècle développées par Jane Jacob et Oscar Newman. Nous tenterons de déterminer laquelle des deux théories est considérée, par les étudiants de la cité universitaire, comme la plus sécuritaire

Place Montesquieu, 2 bte L2.07.01, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)
www.uclouvain.be/criminologie